



VILLE DE NEUILLY-SUR- MARNE

Plan Local d'Urbanisme 1. Rapport de Présentation

I. Etat initial de l'environnement



PROJET ARRETE PAR DELIBERATION DU 30 MAI 2013.

Contenu du rapport de présentation

INTRODUCTION

1. UN DOCUMENT D'URBANISME INDISPENSABLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE
2. DES DOCUMENTS SUPRA - COMMUNAUX QUI « ENCADRENT » LA CONCEPTION DU PLU
3. L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN (ACTEP)

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES2. LES RESSOURCES3. LE PATRIMOINE4. LES RISQUES ET NUISANCES5. LA SENSIBILITE DU TERRITOIRE6. ANNEXES |
|---|

II. DIAGNOSTIC

1. NEUILLY-SUR-MARNE : LA NECESSITE DE RECONQUERIR DES EMPLOIS
2. UNE VILLE "MOSAÏQUE"
3. D'IMPORTANTES VECTEURS DE DEVELOPPEMENT A MOYEN / LONG TERME, QUI POSENT LA QUESTION D'UN NOUVEAU SOUFFLE DE LA VILLE

III. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD

1. RAPPEL : LA COMPATIBILITE DU PROJET COMMUNAL AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX.
2. LE CHOIX DES ORIENTATIONS DU PADD AU REGARD DES ENJEUX COMMUNAUX.
3. L'EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

IV. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LE ZONAGE ET LE REGLEMENT

1. LES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PLAN DE ZONAGE.
2. LES CHOIX REGLEMENTAIRES ET LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RETENUS, POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE NEUILLY SUR MARNE.

V. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE
2. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES POUR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE
3. PROJET DE PLU ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
4. INCIDENCES POSITIVES ET NEGATIVES DU PROJET DE PLU
5. SYNTHESE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET DE PLU
6. DISPOSITIFS DE SUIVI

VI. RESUME NON TECHNIQUE

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
1. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	8
1.1. LA CLIMATOLOGIE	8
1.1.1. Des précipitations fréquentes mais généralement faibles	8
1.1.2. Des températures douces en moyenne	8
1.1.3. Des vents prédominants de Sud-Ouest et Nord-Est	8
1.1.4. Des phénomènes locaux	9
1.1.5. Un îlot de chaleur	9
1.1.6. La géomorphologie et la géologie	9
2. LES RESSOURCES	10
2.1. L'EAU	10
2.1.1. Les eaux souterraines	10
2.1.2. Les eaux superficielles	12
2.1.3. Les documents de gestion des eaux	14
2.1.4. L'utilisation de l'eau à Neuilly-sur-Marne	16
2.2. LE MILIEU NATUREL	19
2.2.1. Les sites inventoriés ou protégés	19
2.2.2. La place de Neuilly sur Marne dans les continuités écologiques à l'échelle départementale	22
2.2.3. La trame verte de l'ACTEP	24
2.2.4. La trame verte et bleue de Neuilly-sur-Marne	25
2.2.5. Le Parc Départemental de la Haute-Ile	30
2.2.6. L'accès à la nature	30
2.3. RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE	33
2.3.1. Richesse du patrimoine naturel de la commune – vue globale	33
2.3.2. Richesse du patrimoine naturel de la commune – revue de détail	34
2.4. NEUILLY-SUR-MARNE ET NATURA 2000	53
2.4.1. Présentation générale du site Natura 2000	53
2.4.1. Enjeux écologiques de la commune	59
2.5. LES ENERGIES	63
2.5.1. Le réseau de chaleur urbaine	63
2.5.2. La géothermie	63
2.5.3. Les autres sources d'énergie	63
3. LE PATRIMOINE	65
3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES	65
3.2. LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS	66
3.3. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	66
3.4. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ	66
3.4.1. Les anciennes auberges	66

3.4.2.	<i>le bourg ancien</i>	67
3.4.3.	<i>Les maisons bourgeoises fin du XIXème - début du XXème siècle</i>	67
3.4.4.	<i>Le quartier pavillonnaire du Pré Fleuri</i>	68
3.4.5.	<i>La cité jardin</i>	69
3.4.6.	<i>Les équipements de la première moitié du XXème siècle</i>	69
3.4.7.	<i>Le site des hôpitaux de Maison Blanche et de Ville Evrard</i>	70
4.	LES RISQUES ET NUISANCES	73
4.1.	L'AIR	73
4.1.1.	<i>Les différents plans de protection de la qualité de l'air</i>	73
4.1.2.	<i>Les principales sources d'émissions</i>	74
4.1.3.	<i>La qualité de l'air : mesures et suivi</i>	75
4.2.	LE BRUIT	77
4.2.1.	<i>Généralités</i>	77
4.2.2.	<i>Le bruit lié au transport</i>	78
4.2.3.	<i>Les autres sources de bruit</i>	80
4.3.	LES DÉCHETS	80
4.3.1.	<i>Les déchets ménagers et assimilés</i>	80
4.3.2.	<i>Les déchets industriels</i>	82
4.3.3.	<i>Les déchets d'activités de soin à risque infectieux</i>	82
4.4.	LES RISQUES	83
4.4.1.	<i>Les risques naturels</i>	83
4.4.2.	<i>Les risques technologiques</i>	85
4.4.3.	<i>Les sites et sols pollués</i>	86
5.	LA SENSIBILITÉ DU TERRITOIRE	87
6.	ANNEXES	88
6.1.	ANNEXE 1 : ESPÈCES VÉGÉTALES CONNUES SUR LA COMMUNE	89
	ANNEXE 1 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVENTORIÉES SUR L'AIRE D'ÉTUDE ÉLARGIE (SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES)	91
6.2.	ANNEXE 2 : ESPÈCES D'OISEAUX OBSERVÉES SUR L'AIRE D'ÉTUDE EN 2012 (PROSPECTIONS BIOTOPE)	103
6.3.	ANNEXE 3 : ESPÈCES D'OISEAUX SUPPLÉMENTAIRES CONNUES SUR L'AIRE D'ÉTUDE ÉLARGIE : PARC DU CROISSANT VERT	106
6.4.	ANNEXE 4 : ESPÈCES D'OISEAUX SUPPLÉMENTAIRES CONNUES SUR L'AIRE D'ÉTUDE ÉLARGIE : PARC DE LA HAUTE-ÎLE	106
6.5.	ANNEXE 5 : LISTE DES ESPÈCES LIGNEUSES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE	109
6.6.	ANNEXE 6 : LISTE DES ESPÈCES INVASIVES (SOURCE : GUIDE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE À L'USAGE DES COLLECTIVITÉS - GUIDES PRATIQUES NATURE & BIODIVERSITÉ - ANVL - NATUREPARIF – 2009)	113
6.7.	ANNEXE 7 : GRILLE DE CALCUL DE L'INDICE ATMO	118

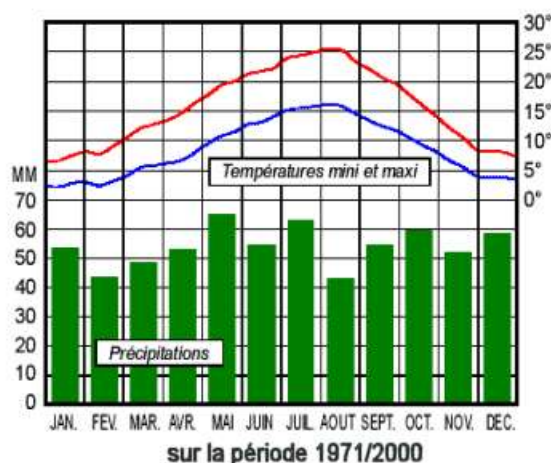
1. Les caractéristiques physiques

1.1. La climatologie

LE CLIMAT À PARIS



Normales de températures et de précipitations à Paris-Montsouris



Quelques records depuis 1873 à Paris-Montsouris

Température la plus basse	-23,9 °C
Jour le plus froid	10/12/1879
Année la plus froide	1879
Température la plus élevée	40,4 °C
Jour le plus chaud	28/07/1947
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	95,7 mm
Jour le plus pluvieux	24/08/1987
Année la plus sèche	1921
Année la plus pluvieuse	2000

(Source : www.meteo.fr)

Les Départements de Paris et de la petite couronne sont soumis à un climat océanique dégradé.

1.1.1. Des précipitations fréquentes mais généralement faibles

Calculée sur les trente dernières années, la moyenne annuelle des précipitations se situe aux environs de 650 mm, le nombre moyen de jours de pluie (précipitation supérieure ou égale à 1 mm) est de 111 (le nombre de jours de précipitation supérieure à 10 mm est de 16).

Depuis le début des relevés au Parc Montsouris (1873), l'année la plus sèche a été 1921 avec seulement 267 mm et la plus arrosée 2000 avec plus de 900 mm. Le 6 Juillet 2001, on a enregistré la hauteur maximale de précipitations en 24 heures avec 104,2 mm.

1.1.2. Des températures douces en moyenne

Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 4,7 °C : sur les trente dernières années, le 17 Janvier 1985 a été la journée la plus froide avec une température minimale de -13,9 °C. Juillet et Août sont les mois les plus chauds avec une température moyenne de 20 °C

En moyenne, il gèle 25 jours par an. La température dépasse 25 °C 43 jours par an en moyenne (9 jours par an, elle est supérieure à 30 °C). En 1976 et 1995, la température a dépassé 30 °C pendant 23 jours.

1.1.3. Des vents prédominants de Sud-Ouest et Nord-Est

Les vents les plus forts sont de Sud-Ouest. On relève des rafales de vent supérieures à 58 km/h (100 km/h) en moyenne 44 jours (1 jour) par an.

Le 26 décembre 1999, des rafales de 169 km/h ont été enregistrées à Paris-Montsouris. Au sommet de la Tour Eiffel, elles ont dépassé 220 km/h.

1.1.4. Des phénomènes locaux

Les orages se produisent essentiellement de mai à août environ 18 jours par an. Il ne grêle que trois jours par an.

En moyenne, il neige onze jours par an. Le nombre de jours de brouillard a fortement diminué depuis le début du XXème siècle (en moyenne dix jours par an).

1.1.5. Un îlot de chaleur

L'urbanisation très dense a une influence sur le climat. Au Parc de St Maur (94), les températures minimales moyennes mensuelles sont inférieures d'un degré à celles enregistrées à Paris-Montsouris.

Certaines situations météorologiques (ciel dégagé et vent faible) sont favorables à un fort îlot de chaleur au cœur des villes : des différences de température minimale entre Paris Montsouris et la Tour Saint Jacques (au centre de la capitale) peuvent atteindre 3 °C.

1.2. La géomorphologie et la géologie

Le territoire communal s'étend dans la plaine alluviale de la Marne, au croisement de celle-ci et du ru Saint-Baudile. D'une altitude moyenne de 40 cm il est cerné par trois plateaux :

- Au Sud-Est le plateau de Noisy-le-Grand, au pied duquel coule la Marne ;
- Au Nord le plateau de Montfermeil, sur les coteaux duquel se trouve la commune de Gagny ;
- A l'Ouest le plateau d'Avron, à cheval sur les communes de Rosny et Neuilly-Plaisance. Il s'agit d'une butte témoin dans le prolongement du plateau de Montfermeil.

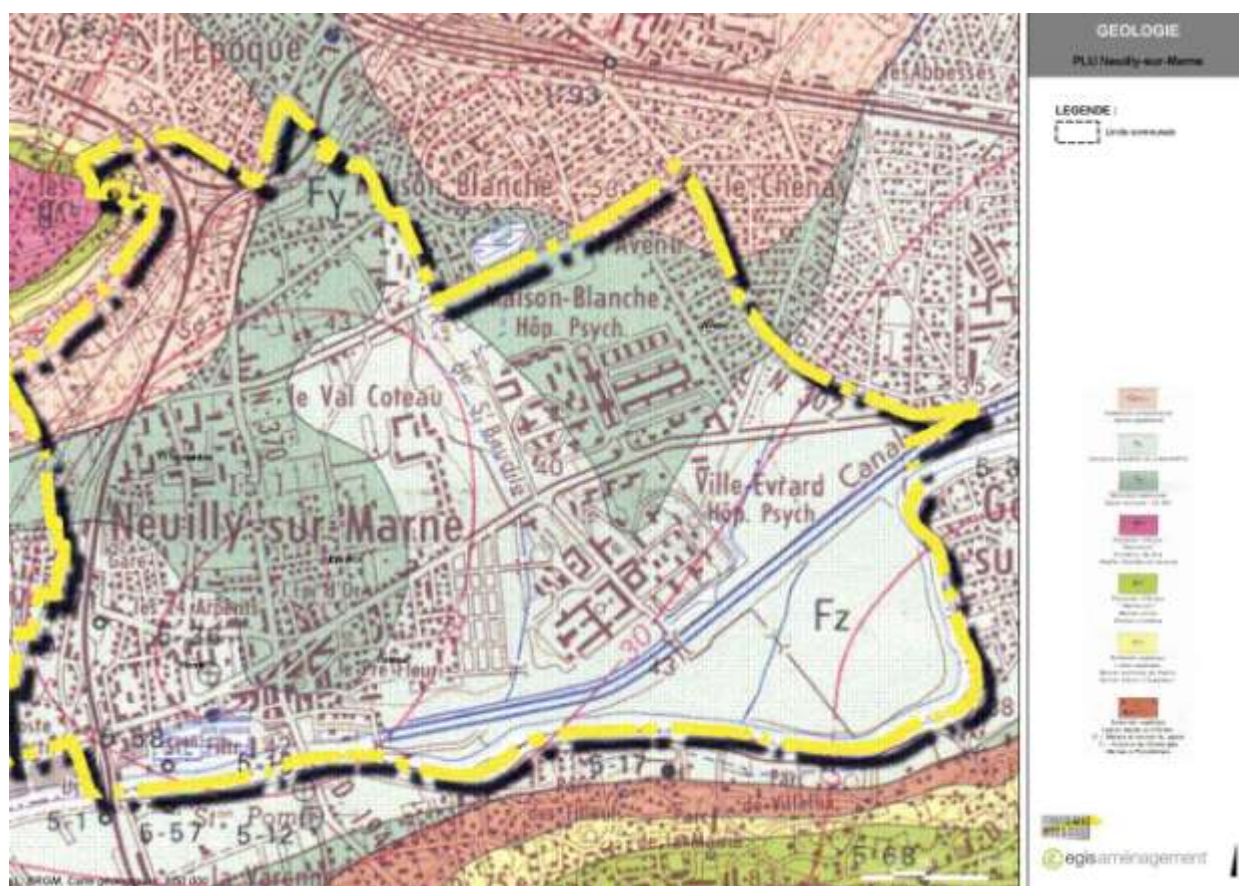
C'est entre ces obstacles naturels que les plus anciennes voies de communication se sont logiquement développées :

- La RN 302 et le chemin de fer de l'Est vers Paris au Nord de la commune entre le plateau de Montfermeil et le plateau d'Avron ;
- Le chemin de fer de ceinture et la RN 370 à l'Ouest entre le plateau d'Avron et le plateau de Noisy-le-Grand ;
- La RN 34 traverse la commune d'Est en Ouest en suivant la Marne.

Située en rive droite de la Marne, la commune s'étend sur :

- Des alluvions récentes sur les terrains proches de la Marne et du ru de Saint Baudile ;
- Des alluvions de basse terrasse sablo-graveleuses au Nord-Est et dans l'Ouest de la commune. Cette formation alluvionnaire; siège d'une nappe phréatique dont le niveau est en relation avec celui de la rivière voisine, surmonte directement le substratum représenté soit par le calcaire de Saint-Ouen soit par les sables de Beauchamp.
- Des colluvions polygéniques marno-gypseuses à l'extrême Nord du quartier de l'Avenir et au Nord-Ouest de la commune, dans la zone des Chanoux.
- Ces ensembles peuvent être recouverts par des colluvions et ou des remblais anthropiques liés à l'aménagement du site.

La nature du sol, des alluvions riches et sablonneuses et le plateau d'Avron protégeant les vents dominants venant de l'ouest, explique la tradition maraîchère de Neuilly-sur-Marne.



La commune de Neuilly-sur-Marne s'étend sur un territoire aux caractéristiques physiques suivantes :

- Un climat océanique dégradé réchauffé par la densité du tissu urbain. Ces conditions particulières peuvent aggraver la condition de l'air ;
- Un sous-sol provoquant des risques de mouvement de terrain (marnes) ;
- Des qualités pédologiques favorables au maraîchage.

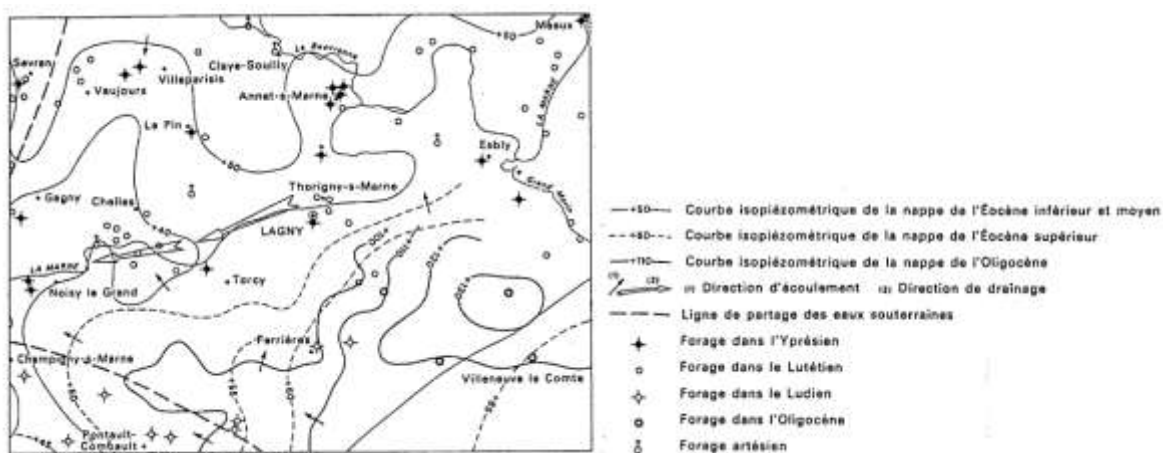
2. Les Ressources

2.1. L'eau

2.1.1. Les eaux souterraines

En raison de l'alternance des terrains perméables et imperméables, plusieurs réservoirs se superposent, mais sont sollicités différemment. Plusieurs nappes peuvent être distinguées. De haut en bas ce sont :

- La nappe du réservoir des alluvions de la Marne et du Grand Morin,
- La nappe du réservoir oligocène,
- La nappe du réservoir éocène supérieur,
- La nappe du réservoir éocène moyen et inférieur,
- La nappe du réservoir de la craie,
- La nappe du réservoir albien,
- La nappe du Dogger.



Localisation des principaux captages

(Source : BRGM)

2.1.1.1. Nappe du réservoir des alluvions de la Marne et du Grand Morin.

Plusieurs communes des vallées de la Marne et du Grand Morin font appel au réservoir alluvial. Celui-ci est alimenté par l'impluvium direct, par la rivière qui influence le niveau piézométrique de la nappe, et par le substratum perméable (sables de Beauchamp ou Marnes et caillasses à l'est de Lagny, calcaires de Saint-Ouen à l'ouest). L'absence de niveau imperméable ne permet pas d'individualiser la nappe alluviale de la nappe sous-jacente. Les débits sont moyens par suite d'une épaisseur trop faible d'alluvions noyées. D'un point de vue chimique, ce sont des eaux assez minéralisées avec des teneurs en sulfates supérieures à 100 mg/l.

2.1.1.2. Nappe du réservoir de l'oligocène.

Cette nappe est limitée au plateau de Brie et au massif de l'Aulnay. Elle est contenue dans les formations marno-calcaires du Sannoisien et les sables stampiens. Le réservoir repose sur les Marnes vertes imperméables. Il est alimenté par l'impluvium et les lignes de sources perchées au niveau des marnes vertes en constituent l'exutoire naturel. Le niveau de la nappe est près du sol, souvent moins de 5 m de profondeur. Elle est peu exploitée du fait de sa faible puissance et de ses caractéristiques hydrodynamiques médiocres.

2.1.1.3. Nappe du réservoir éocène supérieur.

L'éocène supérieur ou Bartonien regroupe une multitude de faciès différents qui cloisonnent le réservoir. Seules deux formations renferment une nappe exploitable : le calcaire de Champigny et les sables de Beauchamp.

Le calcaire de Champigny représente un aquifère bien défini, compartimenté par les vallées de la Marne et du Grand-Morin. Il est protégé au toit par les marnes vertes et les marnes supragypseuses et limité au mur par les marnes à Pholadomyes. La nappe du calcaire de Champigny n'est exploitée que dans la Région de Roissy-en-Brie où les débits sont très variables.

2.1.1.4. Nappe des sables de Beauchamp

Les sables de Beauchamp constituent un réservoir aquifère surtout exploité au Nord de la Marne, dans la zone de Villepinte. Elle est souvent en communication avec la nappe du calcaire de Saint-Ouen ou avec la nappe alluviale. Cette nappe est peu exploitée, les eaux étant très minéralisées du fait de la présence de gypse.

2.1.1.5. Nappe du réservoir éocène moyen et inférieur.

Elle est de loin la plus sollicitée et d'une manière intensive par plus de quarante captages. Le réservoir est mixte car il intéresse plusieurs formations : les marnes et caillasses, le calcaire grossier et les sables du Soissonnais. Ces différentes nappes sont par endroits bien individualisées et isolées, ailleurs en communication en raison de l'absence d'horizons imperméables continus.

Ces nappes sont généralement en charge et même artésienne par endroit (Région de la plaine de Sevrans).

Les débits sont extrêmement variables selon les niveaux captés. Depuis quelques années, une baisse sensible des rendements a été constatée.

La minéralisation du Lutétien est assez élevée en relation principalement avec l'existence de niveau gypseux dans les marnes et caillasses. L'Yprésien, quand le réservoir est bien isolé de celui du Lutétien, donne en général des eaux moins minéralisées. La minéralisation élevée de certaines eaux de l'Yprésien doit être due à l'existence de nombreux passages ligniteux, ainsi qu'à celle de fer et de sulfate entraînant le développement de bactérie sulfureuse ; les eaux ont alors une odeur désagréable due au dégagement d'hydrogène sulfuré.

2.1.1.7. Nappe du réservoir de la craie.

Les quelques captages ayant atteint ce réservoir n'ont pas révélé des possibilités aquifères très intéressantes.

2.1.1.8. Nappe du réservoir de l'Albien.

Un seul captage exploite la nappe contenue dans les sables verts de l'Albien à Noisy-le-Grand. Au début, en 1934, la nappe était artésienne avec un débit de 250 m³/h. Actuellement, par suite d'un abaissement régional de la surface piézométrique, son niveau statique doit être inférieur à + 25. Les eaux sont très peu minéralisées, leur résistivité est de l'ordre de 3 300 ohms/cm²/cm et le degré hydrotimétrique de 11°.

2.1.1.9. Nappe des calcaires du Dogger.

Fortement captive, la nappe du Dogger délivre une eau chaude (60 à 70 °C) utilisée pour la géothermie. L'eau, fortement minéralisée, est réinjectée dans le même aquifère. C'est une énergie continuellement disponible, sans le moindre effet de serre, mais qui demande des équipements adaptés aujourd'hui au point.

2.1.2. Les eaux superficielles

2.1.2.1. Description des différents éléments du réseau hydrographique

La Marne

Elle borde le Sud de la commune sur 4 km. Son tracé correspond à un méandre profond favorisant l'accumulation des alluvions et la formation d'îles. Ses deux coudes marqués rendent dangereux le transport fluvial dans cette zone, c'est pourquoi la rivière a été doublée d'un canal au XIX^{ème} siècle.

La Marne, élément majeur du paysage noccéen, est une rivière lente dont le débit moyen à son confluent avec la Seine est de 93 m³/s. Elle a connu des crues importantes en 1910, 1924 et 1955.

Soumise au régime fluvial océanique, la Marne atteint son plus haut niveau en hiver, et l'étiage se situe généralement en été. Actuellement, les crues sont modérées et tempérées par des barrages-réservoirs en amont : lac artificiel du Der, entre Vitry-le-François et Saint-Dizier, lac artificiel sur l'Aube. Ces deux lacs artificiels restent insuffisants pour pallier les crues du Petit et du Grand Morin. Ces rivières, dont le cours influent directement sur la Marne aval, entre en crue de manière chronique (deux fois par an en moyenne) et violente (jusqu'à 2 m en 24h). Trois barrages de rétention des crues sont en projet sur des rus affluents du Grand Morin.

Le canal

Pour assurer une liaison navigable de Neuilly-sur-Marne à Vaires au XIXème, un canal latéral à la rivière, dit « canal de Chelles », a été creusé.

En raison de ses caractéristiques techniques, le canal connaît un trafic marchand réduit. Cependant, la requalification de ses abords et l'intérêt que présenterait l'installation d'une plateforme intermodale pour le développement du transport fluvial lui donnent un très net regain d'intérêt.

La fréquentation des abords du canal est également amenée à se développer avec l'essor des activités de loisirs et de tourisme liées notamment au port de plaisance et au futur parc départemental de la Haute Ile.

Le ru de Saint-Baudile

Le ru de Saint-Baudile qui se jetait dans la Marne près du lieu-dit « La Pierre Plate » est détourné par la surélévation des terres due au creusement du canal. Il emprunte l'ancien lit du bras asséché. Aujourd'hui le ru Saint-Baudile, transformé en collecteur d'eaux pluviales, suit une canalisation en partie souterraine entre le Parc du Croissant Vert et le collège Georges Braque avant de se déverser dans la Marne.

La déclivité du relief détermine deux talwegs naturels orientés en direction du ruisseau Saint-Baudile.

L'écoulement naturel des eaux pluviales est entravé pour celles venant du plateau d'Avron par les talus de la voie ferrée (obstacle Nord-Sud) et pour celles venant du plateau de Montfermeil par la ligne SNCF-voyageurs Paris-Strasbourg (obstacle Ouest-Est).

2.1.2.2. Qualité physico-chimique de la Marne.

Autour de Neuilly-sur-Marne, la Marne est suivie par deux stations de mesures du Réseau National de Bassin (RNB) :

La Marne à Gournay-sur-Marne, station n° 03111320 ;

La Marne à Noisy-le-Grand, station n° 03111550.

La Marne est une rivière cyprinicole lors de sa traversée de Neuilly-sur-Marne, et a un objectif de qualité 2.

Sa qualité selon le référentiel SEQ-Eau appliqué aux différents polluants est la suivante (identique selon les deux stations de mesures) :

	Matières Organiques et Oxydables	Azote	Nitrate	Pesticide	Prolifération Végétale	Qualité Biologique - Poisson
Qualité de la Marne dans le référentiel SEQ-Eau						



Qualité de la Marne à Neuilly-sur-Marne avec le référentiel SEQ-Eau
(Source : Agence de l'eau Seine-Normandie)

La qualité de la Marne est donc globalement passable lors de son entrée dans l'agglomération parisienne. Cette qualité est toutefois suffisante pour assurer l'alimentation en eau d'une grande partie des franciliens (cf. chapitre 2.4.1 L'alimentation en eau potable).

2.1.3. Les documents de gestion des eaux

2.1.3.1. Le SDAGE Seine-Normandie.

La commune de Neuilly-sur-Marne est concernée par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) 2010-2015 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ses dispositions ont été approuvées le 29 octobre 2009, et veillent notamment, conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à assurer la protection de la ressource et de la qualité de l'eau.

Le SDAGE entend répondre à 10 défis d'ici 2015 :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides,
- Gérer la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation,
- Acquérir et partager les connaissances,
- Développer la gouvernance et l'analyse économique.

Pour faire face à ses défis, le SDAGE est accompagné d'un programme d'action précis : le programme de mesures (PDM) qui cible à 60% l'assainissement des villes, à 25% les pollutions agricoles et à 5% les pollutions industrielles. 10% seront consacrés à la restauration des rivières et des zones humides.

Neuilly-sur-Marne fait partie du sous-bassin « Marne aval ». Cette unité hydrographique est située dans une zone d'expansion économique également à l'origine de développements d'axes ferroviaires et routiers (zone de l'aéroport de Roissy affectant la Beuvronne et la Théroutanne et zone de Marne-La-Vallée touchant la Marne et la Gondoire).

La qualité physico chimique de la Marne, bonne à l'amont, se dégrade progressivement vers l'aval, en particulier sur les paramètres azote et phosphore. Elle est notamment liée à ses affluents (Beuvronne, Morbras, Théroutanne et Gondoire) de très mauvaise qualité physico-chimique et biologique, dépassant parfois les seuils de l'état chimique (cas pour le diuron notamment). Toutes ces rivières ont été fortement recalibrées et rectifiées, et la diversité des milieux y est aujourd'hui très faible. Une partie des eaux de La Théroutanne mais surtout de celles de la Beuvronne est détournée pour alimenter le canal de l'Ourcq.

Les dysfonctionnements des réseaux entraînent régulièrement des rejets par temps de pluie mais également par temps sec et contribuent avec l'impact des zones industrielles à dégrader la qualité de cette UH.

Avec 5 prises d'eau, l'aval de la Marne est un secteur important d'approvisionnement en eau potable de la région parisienne.

Les principales actions à mettre en œuvre dans le sous-bassin « Marne Aval » sont :

GOVERNANCE	Mettre en œuvre 2 SAGE (R145 et R154A). S'appuyer sur l'entente Marne. Fédérer les acteurs pour une action de reconquête des milieux.
POLLUTION COLLECTIVITÉS	Améliorer les réseaux d'assainissement et leur fonctionnement par temps de pluie. Maîtriser les rejets non domestiques. Réduire la pollution à la source pour diminuer les traitements de potabilisation (R147 et R154A).
PROTECTION ET RESTAURATION DES RIVIÈRES	Restaurer la fonctionnalité des rivières. Préserver les berges encore naturelles (R147 et 154A). Redonner un faciès plus naturel à la rivière (R 148). Préserver et restaurer les habitats. Rétablir la libre circulation piscicole. Assurer un entretien adapté des berges.
SUBSTANCES DANGEREUSES - PESTICIDES	Tendre vers la suppression des pesticides en zone urbaine en mobilisant tous les acteurs. Réduire l'usage des pesticides en zone agricole.
SUBSTANCES DANGEREUSES HORS PESTICIDES	Limiter les apports d'eau de ruissellement dans les zones industrialisées. Traiter les rejets d'eau pluviale (R154A et B). Identifier et améliorer les rejets industriels et artisanaux. 4 actions sont ainsi déjà prévues pour les matières inhibitrices (R147, R154).
INONDATION	Restaurer les zones naturelles d'expansion de crue (R148). Limiter le ruissellement urbain et les apports en eaux pluviales.
PROTECTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	Préserver les zones humides de l'urbanisation croissante. Poursuivre l'acquisition et la gestion des zones humides et des annexes hydrauliques.

2.1.3.2. La trame bleue de l'ACTEP

Les trames verte et bleue ont pour objet l'amélioration du cadre de vie des habitants et des 190 000 personnes travaillant sur le territoire de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP). L'objectif est d'améliorer l'identité du territoire de l'ACTEP, en révélant son hydrographie, sa topographie, ses coteaux, ses plateaux, ses forts et ses carrières (aspects aujourd'hui peu visibles ou effacés), ainsi que de révéler « l'âme » du territoire. Cette identité est liée à son histoire : un riche passé industriel et résidentiel couplé d'une interdépendance avec Paris, qui s'est traduite par un développement des voies ferrées et de lourdes infrastructures routières. Ces trames doivent donc être également un levier en vue de requalifier des espaces abandonnés ou peu qualifiés, de révéler, de réhabiliter des sites industriels et résidentiels, de réorganiser des zones d'activités.

La trame bleue est une reconquête de la qualité des eaux par une amélioration des pratiques de gestion et d'assainissement, une remise à l'air libre des eaux pluviales.

La trame bleue est associée à la trame verte (voir chap. Milieu Naturel suivant). La mise en place de coulées et liaisons vertes peut se coupler à la réouverture de réseaux d'eaux pluviales « d'égouts pluviaux » et à la renaturation des milieux urbains. Par ailleurs, les espaces verts peuvent être considérés comme des lieux d'infiltrations de l'eau voire de rétention.

La trame bleue pose le constat suivant : le développement de l'urbanisation produit des modifications importantes des conditions d'écoulement des eaux par le changement des caractéristiques de ruissellement des sols. Que ce soit pour des raisons économiques ou de préservation des milieux récepteurs, il est donc nécessaire de changer de pratiques dans le domaine des eaux pluviales.

Outre les aspects strictement techniques d'écoulement et de pollution, le défi est aussi de redonner « l'eau » à la ville. L'eau, patrimoine commun, porte l'identité d'un territoire, en révèle sa topographie, anime et valorise les espaces qu'elle traverse. Élément attractif, elle peut être à la base d'aménagement public auxquels elle apporte de la qualité. Au sein des parcs et jardins, des zones d'inondation temporaires et d'infiltration peuvent être créées. Ces techniques permettent une

L'usine alimente 1,6 million d'habitants et sa capacité de production maximale est de 600 000 m³ par jour. Il est donc extrêmement important d'assurer la qualité des rejets s'effectuant dans la Marne en amont de la prise d'eau pour garantir la qualité de l'eau mise à disposition des parisiens.

A partir de l'usine, le réseau d'alimentation est constitué de sept feeders de diamètres compris entre 1 500 et 600 mm qui traversent la commune de Neuilly-sur-Marne en direction de Montreuil, Gagny, Chelles, Noisy-le-Grand, Choisy-le-Roi et Vincennes. De ces conduites principales sont issues des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 300 à 60 mm qui répartissent l'eau sur le territoire de la commune. La pression dans ce réseau est stabilisée par les réserves de Montreuil dont la capacité est d'environ 180 000 m³.

Les capacités actuelles de l'usine sont suffisantes pour assurer les futurs besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre les incendies.

2.1.4.2. L'assainissement

Neuilly-sur-Marne est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif depuis la convention de 1933 (relatif à l'assainissement de l'agglomération parisienne). Les eaux usées et pluviales sont dirigées vers deux ovoïdes interdépartementaux situés sous les nationales RN 370 et RN 34.

Dans le domaine public, tous les réseaux sont séparatifs, le dernier quartier mis aux normes fut la ZAC du Onze Novembre. La mise en séparatif dans le domaine privé se fait petit à petit. A l'heure actuelle, 50% des réseaux / branchements privés sont séparatifs. La mairie est ici force de proposition, permettant d'atteindre huit mises en conformité par semaine. Il n'existe pas de délibération municipale obligeant la mise en conformité des branchements lors des actes de ventes.

Pour les hôpitaux de Maison Blanche et Ville-Evrard, les réseaux existants seraient principalement unitaires. Les exutoires restent les ovoïdes interdépartementaux.

Le ru Saint-Baudile ne reçoit aucun effluent lors de sa traversée de Neuilly-sur-Marne. Il reçoit en revanche des effluents en amont de la commune, et semble ainsi jouer un rôle d'égout qui se jette dans la Marne.

Le réseau d'eau pluviale se met en charge lors de pluies décennales. Les réservoirs de stockages eaux usées / eaux pluviales peuvent être perméables entre eux, favorisant la mise en charge du réseau des eaux usées et la remontée d'égout chez les particuliers. L'étanchéité des réservoirs est réparée au fur et à mesure.

Les problèmes de mise en charge du pluvial pourraient être allégés par la création de bassins tampon et/ou d'infiltration mais la commune manque de terrain disponible. Des solutions de stockages souterrains pourraient être envisagées (par exemple sous la place du Onze Novembre) si les problèmes s'aggravaient.

A noter qu'il existe des problèmes de dimensionnement du réseau pluvial, notamment les rues A. Briand et J. Lamart.

Par le biais des deux ovoïdes cités plus haut, les eaux usées de la commune sont dirigées vers l'usine de traitement des eaux usées Seine Amont, à Valenton dans le sud-est de l'agglomération parisienne. Cette station, dont l'extension s'est achevée en 2006, permet de traiter en temps sec 600 000 m³/j soit 2 400 000 équivalent habitants et en temps de pluie jusqu'à 1 500 000 m³/j soit 17.4 m³/s en débit de pointe.

Mise en service en 1987, la STEP est gérée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Innovante pour le traitement des boues, l'usine a opté pour le séchage thermique, permettant de réduire considérablement le volume des sous-produits et de les valoriser soit sous forme d'engrais enrichis à destination de l'agriculture, soit comme substance énergétique pour des besoins industriels.

Pour limiter les nuisances liées au trafic routier, une connexion SNCF depuis l'usine permet l'évacuation des produits issus du traitement des boues, destinés aux valorisations agricoles et énergétiques.

Pour répondre à la réglementation sur la protection du milieu naturel, le SIAAP s'est également doté d'équipements pour traiter les eaux excédentaires de temps de pluies sur le site de Seine amont. L'objectif est de maintenir en tout temps la concentration en oxygène dans les milieux récepteurs au niveau admissible pour la préservation de la vie piscicole.

Actuellement, des travaux à l'usine Marne aval sont en cours. La capacité de traitement de ce site va être portée à 75 000 m³/j. A sa mise en service à l'horizon 2009, les eaux de la commune de Neuilly-sur-Marne y seront acheminées par les ouvrages dits « de la Maltournée » pour y être traitées.

Jusqu'en 2009, les eaux usées de Neuilly-sur-Marne seront donc traitées par l'usine Seine amont du SIAAP :



(Source : plaque de présentation du SIAAP « Le SIAPP redonne à l'eau son futur »)

Puis à partir de 2009, les eaux usées de Neuilly-sur-Marne seront dirigées vers l'usine Marne aval du SIAAP :



(Source : plaque de présentation du SIAAP « Le SIAPP redonne à l'eau son futur »)

Les équipements d'alimentation en eau, même si la qualité de la Marne est moyenne, et d'assainissement des eaux usées ont des capacités suffisantes pour supporter un accroissement de la population.

Mais compte tenu des problèmes constatés sur les réseaux existants et des risques encourus par la commune en terme d'inondation, la gestion des eaux pluviales est à réfléchir globalement. Les futurs aménagements devront privilégier les solutions alternatives (rus, fossés, zone inondable, infiltration, etc.), encore trop peu utilisées à Neuilly-sur-Marne.

- La ZNIEFF de type 1 n°93049001 qui s'étend sur le plateau d'Avron et qui intègre une partie du territoire de la commune au nord-est de celle-ci.

2.2.1.2. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats Membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La démarche de protection d'un site Natura 2000 est constituée par la rédaction d'un Document d'Objectifs (DOCOB). Il est établi sous la responsabilité du préfet de Département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, associations, usagers...) ou leurs représentants. Ce document définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la Directive "Habitats". La liste de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne de façon globale pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Les ZSC sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.

Aucune ZSC n'est recensée sur la commune ou à proximité de Neuilly-sur-Marne.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

En ce qui concerne la Directive Oiseaux, les Etats membres doivent désigner tous les territoires qui satisfont à un certain nombre de critères. Ceux-ci obtiennent immédiatement le statut de Zone de Protection Spéciale (ZPS).

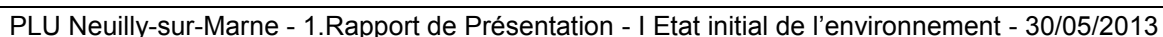
La commune de Neuilly-sur-Marne abrite l'un des sites composant la ZPS n° FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » qui couvre une surface totale de 1157 ha. Ce réseau de sites a été choisi car les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. De nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers. Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la petite couronne parisienne directement contigus à Paris, et probablement le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et périurbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

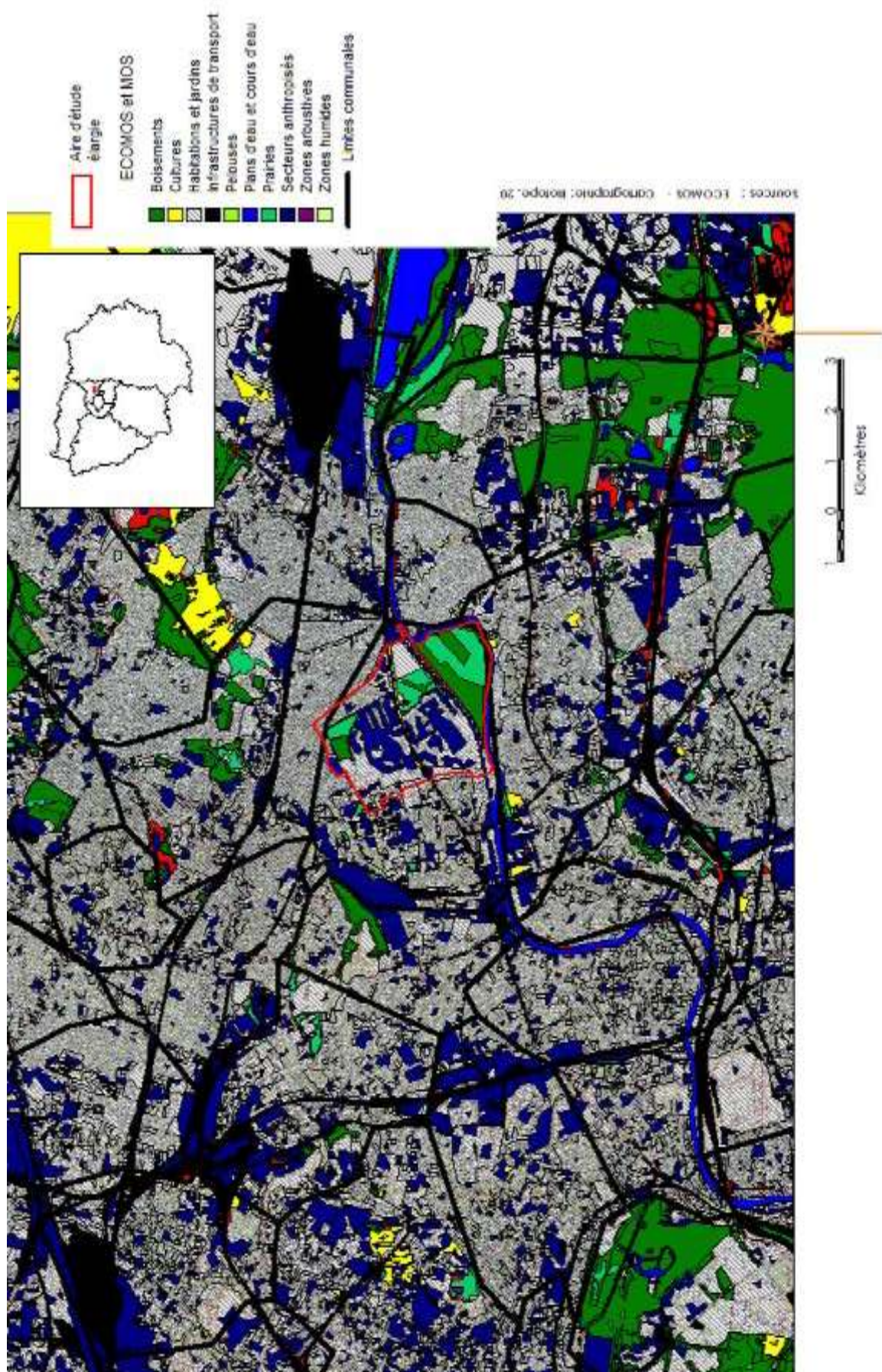
Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département :

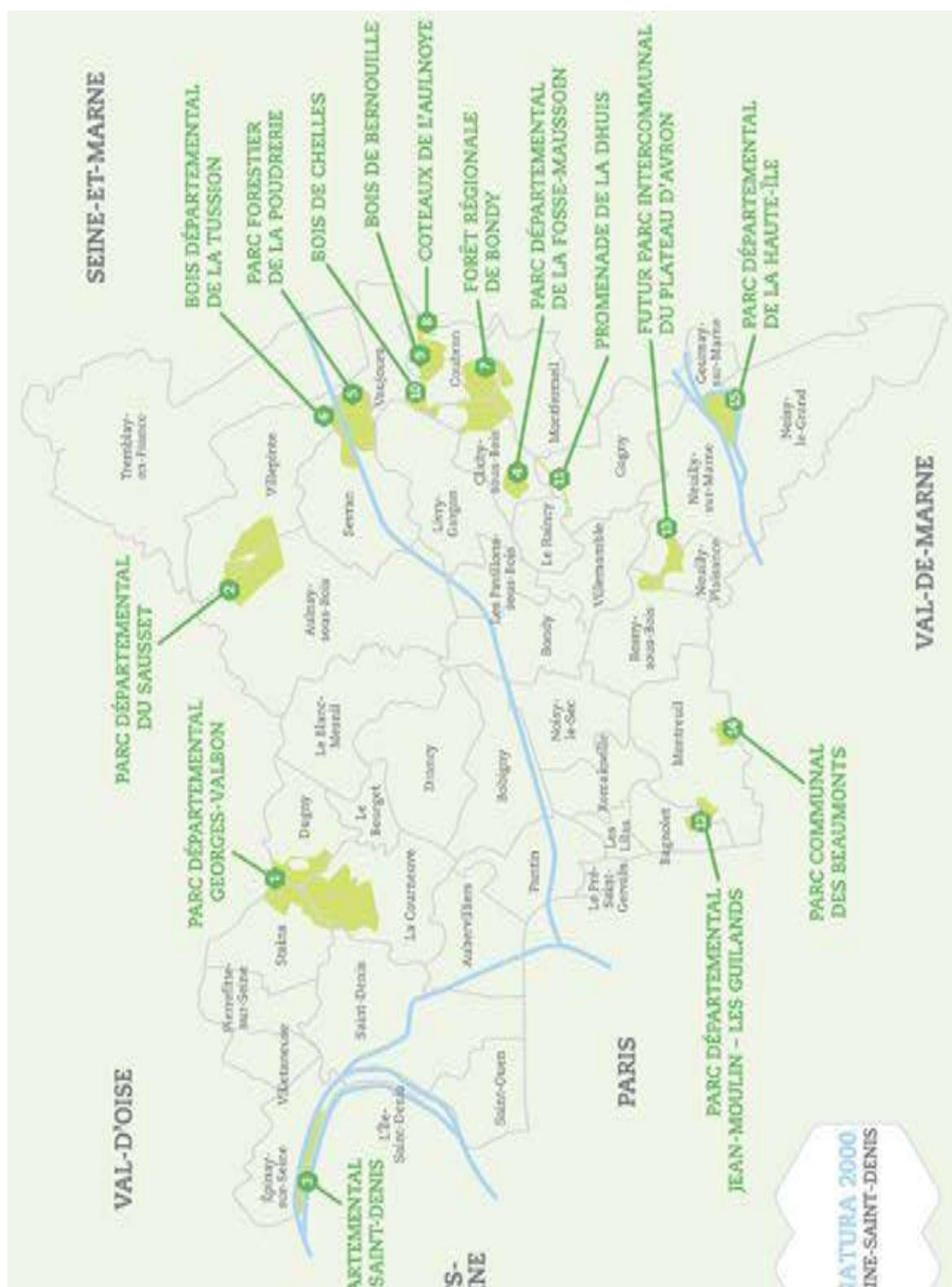
- le blongios nain (nicheur très rare en Ile de France),

- Le département accueille des espèces assez rares ou rares dans la région Ile-de-France (bergeronnette des ruisseaux, buse variable, épervier d'Europe, etc.). Quelques espèces présentent sont en déclin en France (bécassine des marais, cochevis huppé, râle d'eau, etc.) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (bécasse des bois, petit gravelot, rousserolle verderolle, etc.). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (alouette des champs, bécassine sourde, faucon crécerelle, gobe mouche gris, etc.).

Neuilly-sur-Marne est concernée par ce site Natura 2000 puisque le parc départemental de la Haute Ile en fait partie. A proximité de Neuilly se trouve également le parc du plateau d'Avron, à Rosny-sous-bois, appartenant à la même ZPS. Ces deux sites, comme tous les sites composant la ZPS « Sites de Seine Saint Denis » sont des îlots naturels au sein d'un tissu urbain quasi continu. Les espèces visées par ce site étant des espèces aviaires, la cohérence du site Natura 2000 est assuré par la voie aérienne.







2.2.2. La place de Neuilly sur Marne dans les continuités écologiques à l'échelle départementale

La commune de Neuilly-sur-Marne occupe une place particulière en Seine-Saint-Denis (voire en petite couronne) avec le fort taux d'espaces naturels encore présents sur son territoire. Cet état de fait est vérifié par l'analyse du nombre d'espèces présentes sur la commune et fournie par l'ODBU.

Localement, la commune constitue un cœur vert dont la richesse spécifique est très nettement supérieure à la moyenne des communes du département.

2.3.2. La trame verte de l'ACTEP

L'ACTEP dispose d'un potentiel d'« espaces verts » important. Mais ce potentiel est mal connu, mal mis en valeur, et tranché, haché par le bâti et les réseaux viaires. Un diagnostic, réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF), a permis de définir des éléments structurants et fondateurs du territoire de l'ACTEP : canal de l'Ourcq, la Marne, les boisements, infrastructures routières et ferroviaires. Ces éléments constituent l'armature des trames vertes et bleues.

La trame verte est un réseau, un maillage de voies, coulées et liaisons vertes reliant entre eux les grands parcs et espaces naturels à l'échelle du territoire de l'ACTEP.

La trame verte a pour objet l'amélioration du cadre de vie des habitants et des 190 000 personnes travaillant sur le territoire de l'ACTEP.

On distingue trois types de « liens verts ». Deux sont liés à l'emprise de la voirie : la voie et la liaison verte. Le dernier concerne l'ensemble du tissu traversé : la coulée verte.*

La coulée verte forme un ruban, un cordon qui relie les grands parcs et espaces naturels entre eux. La réflexion porte sur l'ensemble du tissu urbain où elle se situe. Le but est de qualifier, réhabiliter les lieux traversés (grands ensembles, quartiers, centres-villes, zones d'activité) et de créer lorsque cela est possible un véritable espace linéaire. Le Parc du Croissant Vert entre dans cette catégorie.

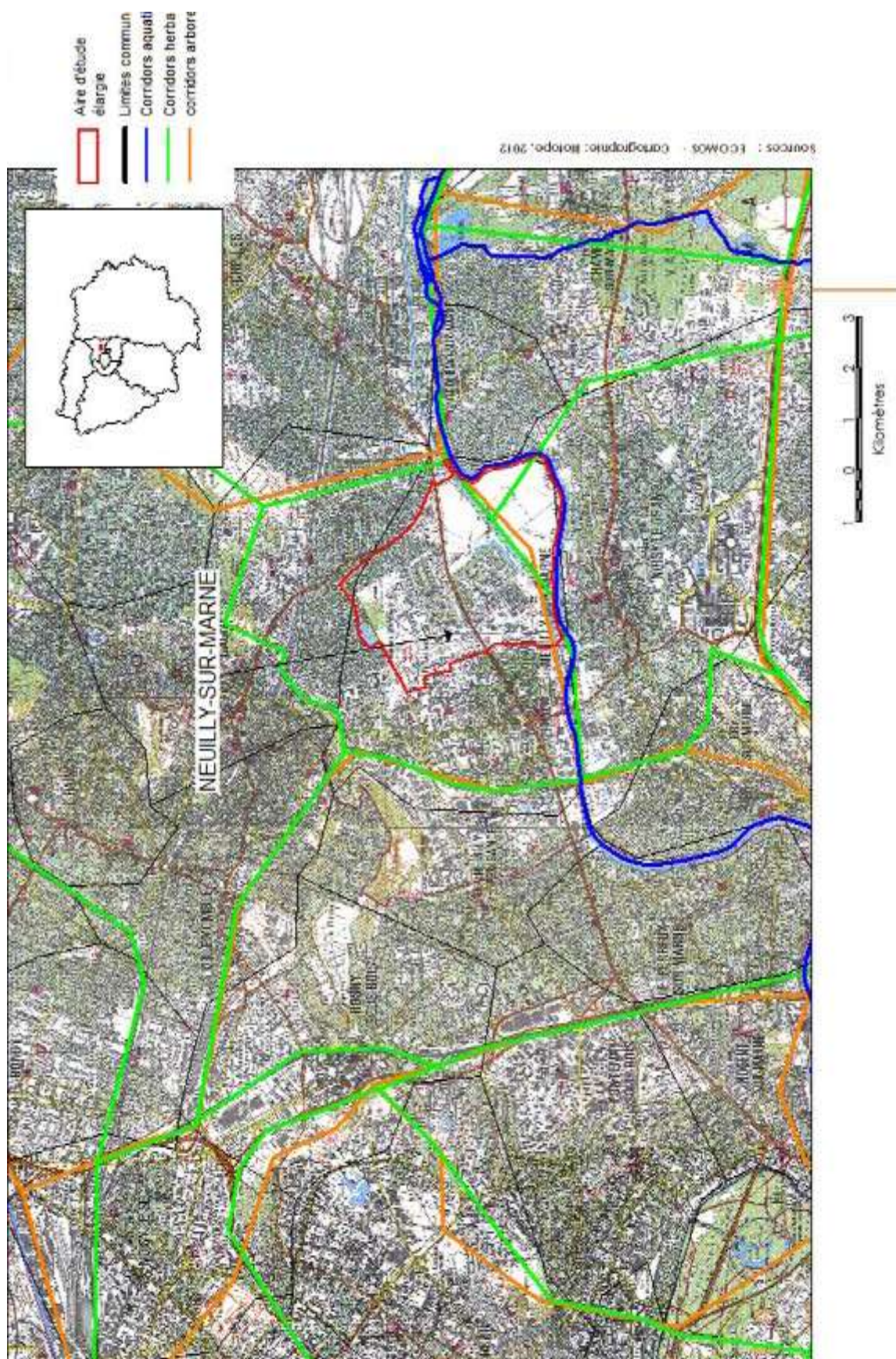
La liaison verte s'appuie sur la voirie existante. Il s'agit de relier des parcs sans pour autant requalifier les quartiers denses traversés. Le travail porte sur le réaménagement des voies de circulation existantes (pistes cyclables, arbres d'alignement, espaces publics, etc.).

La voie verte est directement liée au réseau hydrographique majeur : la Marne et le canal de l'Ourcq. Son principe est d'offrir un itinéraire continu entièrement réservé aux piétons, cyclistes, rollers, etc., tout véhicule à moteur y est interdit. La pente est très faible voire nulle. L'objectif est de relier Paris intra-muros à la « campagne » bien au-delà du territoire de l'ACTEP.

Le maillage en espaces verts de la commune est bien connecté aux secteurs sud et est. La distance à Paris augmentant, l'urbanisation diminue. A contrario, les milieux naturels sont relativement isolés sur les marges ouest de la commune.

Les corridors principaux de la commune sont :

- la Marne et ses annexes (canal de Chelles notamment),
- les éléments de la ceinture verte parisienne (Parc de la Haute-île, Parc du Croissant vert...),
- les liaisons fortes existantes entre les deux entités « Haute-île » et « Plateau d'Avron » de la ZPS
- Natura 2000.



2.2.4. La trame verte et bleue de Neully-sur-Marne

La notion de trame verte et bleue porte sur les enjeux liés aux paysages, à la biodiversité et aux continuités écologiques.

Sur le secteur de Neuilly-sur-Marne les enjeux apparaissent majoritairement du fait de la présence sur les franges de la ville de territoires regroupant qualités paysagères et richesse en matière de biodiversité. Ainsi, l'implantation d'espaces verts paysagers sur le territoire central de la commune semble un enjeu de taille pour renforcer les liens entre les noyaux de biodiversité comme le croissant vert et coteaux du plateau avec le parc de la haute Ile et la Pointe de Gournay.

Des éléments relais permettant l'accroissement de ces continuités écologiques sont présents sur le territoire. Il s'agit notamment :

- Du parc des 33 hectares et les sites hospitaliers de Maison Blanche et Ville Evrard dont les caractéristiques écologiques et paysagères devront être préservées lors de son aménagement pour garantir le maintien des liaisons écologiques. En effet, l'Est Nocéen intègre des caractéristiques écologiques et paysagères de grande qualité issues des alignements d'arbres, des nombreux espaces de convivialité paysagés, de la présence d'arbres remarquables. L'importance de l'emprise foncière de ces sites fait de ces éléments de véritables atouts pour le renforcement de la trame verte. Leur richesse porte également sur leur proximité avec la Marne et le canal et ainsi la présence d'une faune piscicole. Ainsi, les aménagements devront également prendre en compte la dimension aquatique de ces lieux et réintégrer la présence de l'eau dans le futur paysage urbain pour assurer une continuité riche et complète de la biodiversité présente.

- Le canal et la Marne qui permettent une liaison renforcée est-ouest grâce à la présence de corridors herbacés et arborés. Ces éléments créent une entité paysagère naturelle en lien avec l'eau. Ils dégagent des points de vue ouverts. Véritables puits de biodiversité, ils constituent des espaces d'accueil de l'habitat naturel ou semi naturel. Le port de plaisance est un des éléments fort du paysage de Neuilly-sur-Marne, il participe à la définition de son identité en lien avec la Marne.



La ligne de chemin de fer à l'ouest du territoire qui présente des caractéristiques propres au développement naturel d'espèces herbacées et arborées. Ce linéaire permet un maintien des continuités écologiques mais son accès difficile ne lui permet pas d'apporter un fort enrichissement paysager ;



Les emprises de l'A 103. Ces espaces, laissés libres constituent des habitats naturels ou semi naturels qu'il convient de préserver. Idéalement situé entre le parc du croissant vert et le parc des 33 hectares, elles constituent des atouts pour la création d'une véritable coulée verte reliant les grandes entités paysagères du territoire.



Les alignements d'arbres, continuités herbacées permettant une qualification paysagère des voies et contribuant à la définition de continuités écologiques notamment sur les voies suivantes : la rue Danielle Casanova, le boulevard de la république, le boulevard du Maréchal Foch, la rue du Général Donzelot, la partie haute de la rue d'Auvergne, la rue Hyppolite Pina. Pour préserver ses continuités certains alignements d'arbres devront être protégés.

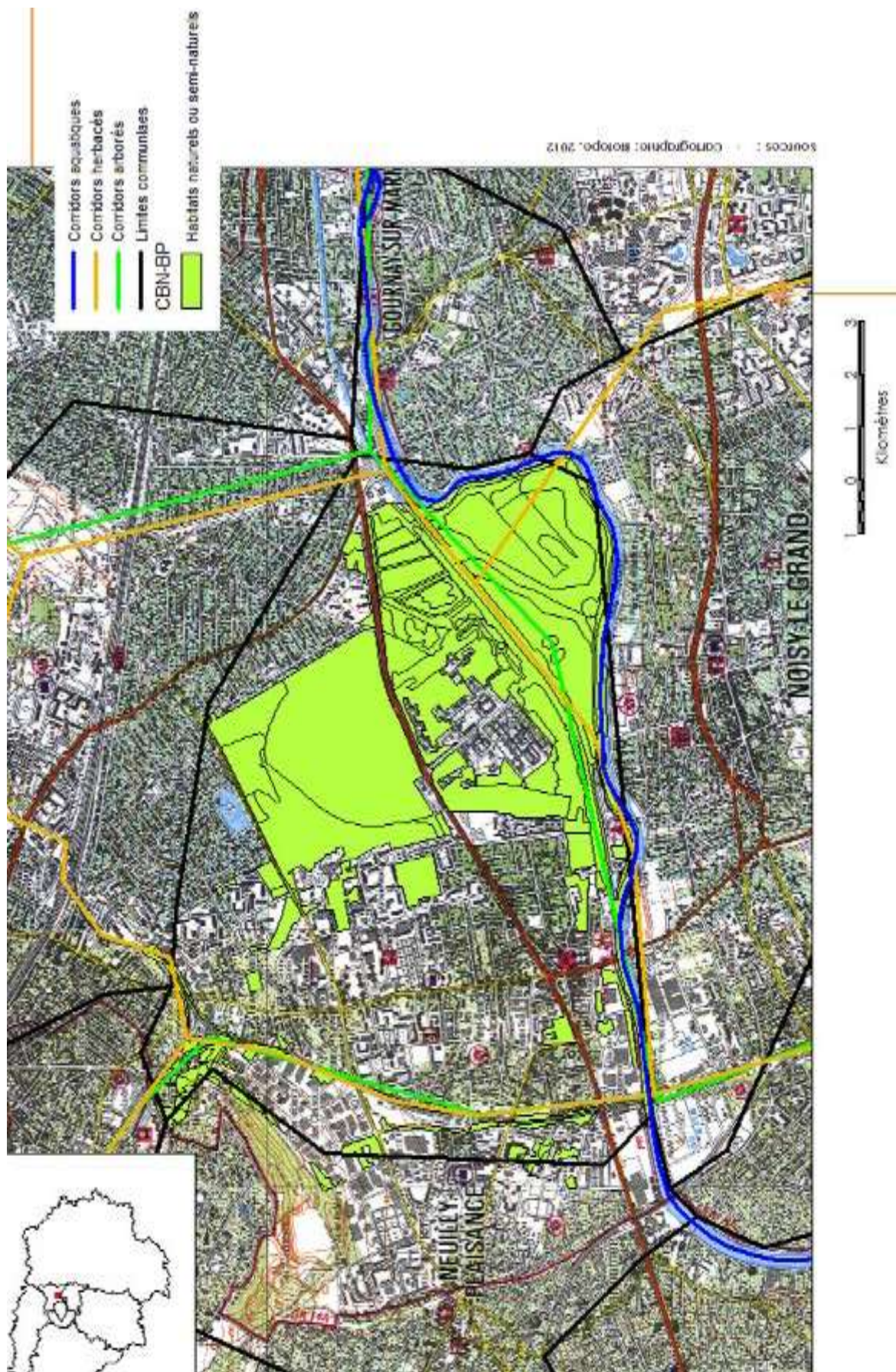


Les espaces publics de convivialité de moindres importances (squares, terrains de sports, jardins partagés) contribuent également à cette trame. Ainsi, le quartier des Fauvettes sud dispose d'un grand nombre de square et un espace public souvent paysagé. Par ailleurs, les constructions sur dalle ont permis de créer des espaces de respiration paysagers en cœurs d'ilots qui s'intègrent aux continuités écologiques. Ces espaces contribuent à la définition de l'identité paysagère du lieu. De la sorte, les terrains de sports compris entre l'avenue de Verdun et l'avenue de Blancheville, les aménagements paysagers aux abords de la rue d'Anjou, le parc Guérin, le square de la libération, le square des Amis, le square des Poètes, le square Jacques Prévert, le square Schœlcher participent à la trame verte et Bleue. Ils sont des atouts pour le cadre de vie des riverains.



Les jardins privatifs ou cœur d'îlot privé. En effet, la trame verte se constitue également des espaces verts privés. Ceux-ci permettent de qualifier le paysage urbain et sont des éléments qui constituent des continuités écologiques en milieu urbain. On peut répertorier les jardins privatifs des entités pavillonnaires du quartier Avenir, du Quartier Lisière Nord, de la cité jardin présente dans le quartier du 11 novembre, de l'Est du quartier Pasteur et enfin de l'Epi d'Or. Constituent également des éléments de la trame verte, les espaces paysagers sur dalle du quartier des Fauvettes.





2.2.5. Le Parc Départemental de la Haute-Ile

Après réhabilitation, le site de la Haute-Ile de Neuilly-sur-Marne accueillera un parc départemental d'un nouveau genre : un univers propice à l'évasion et à la découverte de la faune et de la flore des milieux humides.

Bénéficiant de la proximité de la Marne, ce parc s'inspirera des paysages naturels des zones alluviales. Il permettra ainsi d'observer les changements d'un paysage soumis aux variations des niveaux de l'eau ainsi qu'une biodiversité d'une grande richesse grâce à la reconstruction d'un écosystème aujourd'hui en voie de disparition (120 espèces d'oiseaux attendues et 80 espèces végétales réimplantées).

Le projet d'aménagement a pour objectif de reconstituer la zone humide que la Marne a laissée derrière elle au fil des années avec l'évolution de son lit, en élargissant les anciens chenaux. Ces travaux ne gêneront pas l'écoulement des crues et même à la marge, ils offriront sur le site des capacités de stockage supplémentaires.

Pour mener à bien ce projet, la Direction des Espaces Verts du Département (DEV D) s'est attachée la collaboration et le savoir-faire de deux associations importantes : la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le CORIF (Centre Ornithologique d'Ile de France) ainsi que le Muséum National d'Histoire Naturelle et d'une équipe de maîtres d'œuvre dirigée par le paysagiste Alain Provost.

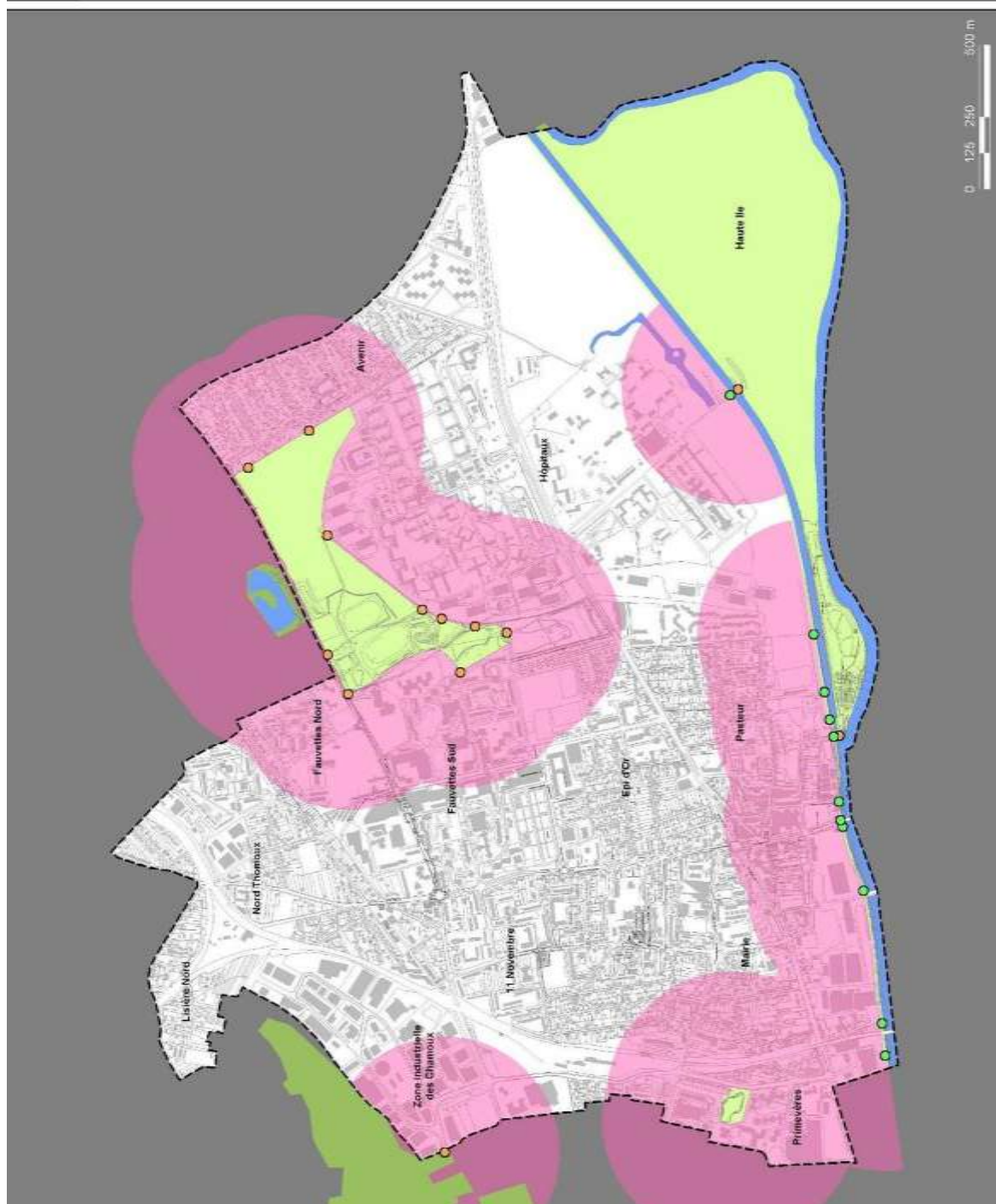
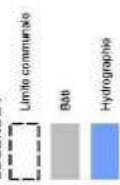
2.2.6. L'accès à la nature

L'accès à la nature à Neuilly-sur-Marne est plutôt bon, notamment grâce à la présence sur le territoire communal de parcs urbains tel celui du Croissant Vert, du parc départemental de la Haute Isle, et de la proximité du parc intercommunal du plateau d'Avron.

La carte ci-dessous montre les isochrones 5 mn (soit 400 m) autour de tous les points « nature » interférant avec le territoire communal de Neuilly-sur-Marne.

Il est difficile de qualifier cette accessibilité au regard des Personnes à Mobilité Réduites.

LEGENDE :



2.3. Richesse du patrimoine naturel de la commune

Les milieux naturels localisés au droit du projet ont été appréhendés par des relevés faune/flore, effectués en Juin 2007. Ils ont pour objectif d'établir un diagnostic écologique préalable et de fournir des éléments pertinents pour la conservation des milieux naturels pouvant être impactés par l'ampleur et la nature des aménagements envisagés.

2.3.1. Richesse du patrimoine naturel de la commune – vue globale

La consultation de la base de données Flora du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien mentionne la présence de 469 espèces sur la commune. A noter que cette consultation a été complétée de l'analyse de l'ANCA qui a recensé 3 espèces non référencées par le conservatoire botanique. Ces trois espèces sont situées sur le parc de la Haute-île.

Cette diversité de 472 espèces est très nettement au-dessus de la moyenne communale de Seine-Saint-Denis qui est de 318 espèces (ODBU, 2010), même si cette importante diversité est essentiellement due à la présence du parc de la Haute-île et des bords de Marne.

Localisation par sites	Flore	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Base nautique	8						8
Bords de Marne	85						85
Liaison nord	16						16
Parc départemental de La Haute-Ile	314	124	3	28	1	1	471
Parc du Croissant vert	125	49	2				176
Parc Guérin	33	22					55
Autres sites	383	46	11	15	2		457
Total Neuilly-sur-Marne	471	125	13	43	3	1	656
Moyenne communale	318	53	6	23	2	21	425
Total Département	1227	180	18	573	15	534	2547

Localisation par sites	Flore			Oiseaux		Reptiles et Amphibiens		Total	Total sans invasive
	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Invasive	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi		
Bords de Marne			4					4	0
Liaison nord			2					2	0
Parc départemental de La Haute-Ile	3	1	13	9	9		1	36	23
Parc du Croissant vert	1		4	2	7	1	1	16	12
Parc Guérin			2		3			5	3
Autres sites	6	2	16	1	4	2	9	40	24
Total Neuilly-sur-Marne	8	3	21	9	9	2	9	61	40
Moyenne communale	3	1	19	3	6	1	5	37	18
Total Département	54	11	49	14	10	7	10	156	107

Les espèces dites « à enjeu prioritaire » sont patrimoniales à l'échelle de la Seine-Saint-Denis (rares, protégées nationales ou régionales). Les espèces dites « à enjeu élargi » sont bien représentées à l'échelle départementale, mais rare ou en déclin à d'autres échelles. La Seine-Saint-Denis a donc un rôle particulier à jouer pour la préservation de ces espèces.

2.3. Richesse du patrimoine naturel de la commune – revue de détail

2.3.1. Habitats naturels

Les données historiques exploitables en ce qui concerne les habitats naturels proviennent du principal fournisseur de données en la matière ; le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien en 2009.

De même, il a été possible d'exploiter les données issues d'une part de la fiche commune réalisée par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Les cartographies des habitats naturels recensés sont donc de deux natures :

La cartographie des habitats naturels réalisée par le CBNBP

Habitats naturels communaux - source CBN - BP

Evaluation environnementale

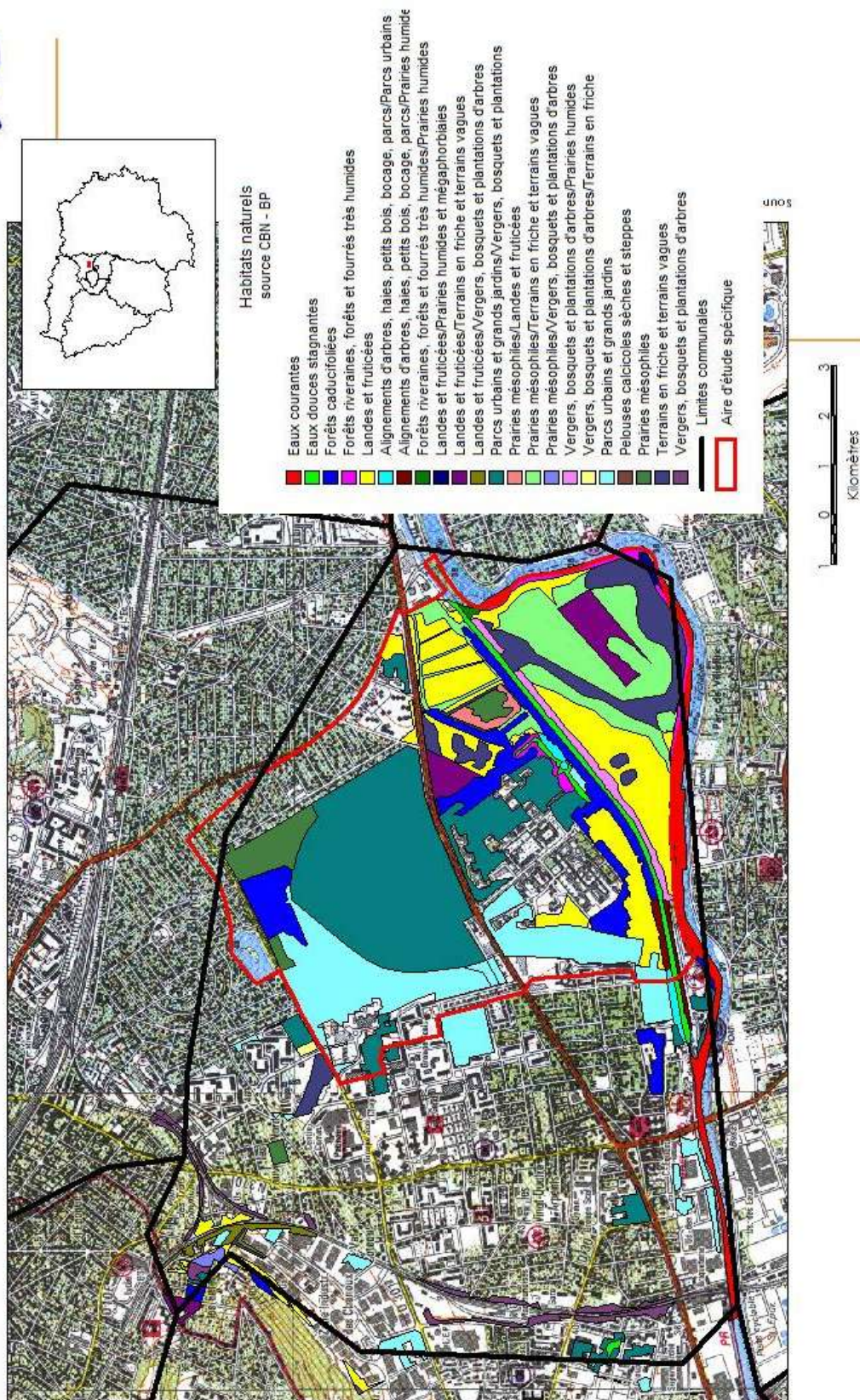


Figure 1 : Cartographie des habitats naturels sur la commune, source CBN-BP



Habitats naturels



Etudes écologiques pour le projet d'aménagement de l'Est nocéen

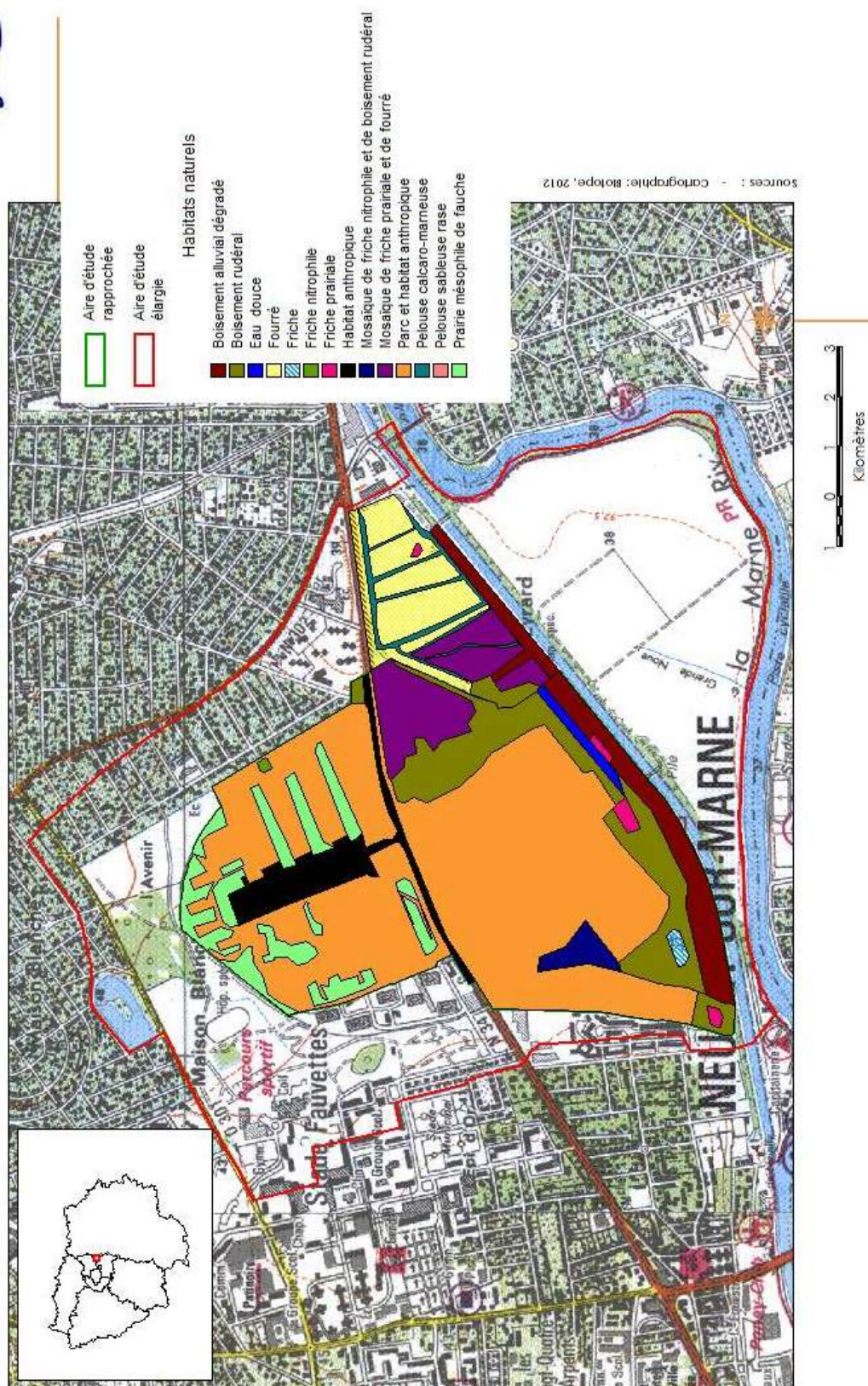


Figure 2 : Habitats naturels sur Maison Blanche et Ville-Evrard, source étude d'impact, Biotope, 2012

2.3.2.2. Flore

224 espèces de la flore d'Ile-de-France ont été recensées sur l'aire d'étude. Compte-tenu de la surface et du degré d'urbanisation du secteur, il s'agit d'une diversité moyenne, très correcte pour un secteur urbain.

Flore protégée

5 espèces végétales protégées sont présentes l'aire d'étude globale, dont 4 le sont au niveau régional.

Seul l'Alisier de Fontainebleau est protégé au niveau national. Aucune des espèces protégées n'est présente en dehors des zones N.

Bioévaluation de la flore

Le tableau de bioévaluation suivant intègre les données du Conservatoire botanique ainsi que celles de l'ANCA. Toutes les plantes suivantes ont été trouvées sur la Haute-Île et/ou sur le croissant vert.

La publication de l'ANCA consacrée à la commune liste 53 espèces végétales d'intérêt patrimonial sur le parc de la Haute-île et 12 sur le parc du Croissant vert, la plupart liées aux milieux humides. Le tableau présenté ci-dessous présente les différentes espèces inventoriées supplémentaires par l'ANCA sur les différents sites étudiés.

Par ailleurs, 6 espèces de la flore patrimoniale d'Ile-de-France ont été recensées sur l'aire d'étude ou à proximité immédiate ; parmi celles-ci, la Crépide bisannuelle qui n'est pas située dans l'aire d'étude rapprochée. L'Ornithogale en ombelle est « de spontanéité douteuse » selon l'Atlas de la flore sauvage de la Seine-Saint-Denis.

Remarquons enfin la présence de la Campanule à petites fleurs (*Campanula erinus*) au bord des trottoirs de Maison-Blanche : cette espèce non encore connue en Ile-de-France est ici probablement accidentelle mais constitue une curiosité. Nous ne la considérons pas comme patrimoniale, au même titre que l'Ornithogale, du fait de leur caractère naturalisé.

Le *Torilis noueux* est présent potentiellement sur toutes les pelouses et prairies du site, en dehors des observations qui ont été faites. Cette espèce est très courante sur les pelouses urbaines.

Nom scientifique, nom français	Localisation	Statut IDF	Statut Seine Saint Denis	Enjeu écologique
<i>Thymus pulegioides</i> Thym faux-pouliot	Maison-Blanche et Ville-Evrard	RR LC	Pas de statut	Moyen
<i>Crepis biennis</i> Crépide bisannuelle	Pointe de Gournay	RR? DD	TR	Fort
<i>Herniaria glabra</i> Herniaire glabre	Maison Blanche	R LC	AR	Moyen
<i>Ornithogalum umbellatum</i> Dame-d'onze- heures	Ourlet vers le canal de Chelles	R ? Subspontanée	R ?	Modéré
<i>Torilis nodosa</i> Torilis noueux	Prairies de Maison- Blanche, quelques pieds à Ville-Evrard	R, DZ, LC	TC	Modéré
<i>Anthriscus caucalis</i> Anthrisque commune	Friche nitrophile à Ville- Evrard	AR, LC	C	Modéré

2.3.2.3. La flore et les habitats

Les eaux douces stagnantes : code 22.1

Dans la zone d'étude, il existe deux points d'eau artificiels :

- Le plan d'eau de l'hôpital de Ville Evrard,
- La mare du bois du croissant vert

La ceinture végétale autour des deux plans d'eau est très développée. Les strates arbustives et arborescentes sont denses et apportent une certaine fraîcheur aux plans d'eau.

La ripisylve du bassin de l'hôpital de Ville-Evrard est essentiellement composée de Saule marsault (*Salix caprea*), Saule blanc (*Salix alba*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Erable champêtre (*Acer campestre*)...



La mare de la ZNIEFF du croissant vert est pratiquement inaccessible du fait d'une strate herbacée très développée (Ronce, Ortie). Ce petit plan d'eau est fortement pollué à la fois avec des déchets, et par une végétation aquatique très développée qui asphyxie le milieu.



Ces zones accueillent une faune diversifiée : avifaune (oiseaux), entomofaune (insectes), batrachofaune (amphibiens), ichtyofaune (poissons) et mammalofaune (mammifères) ont été observées dans ou à proximité des plans d'eau.

Quelques odonates (libellules) ont été observés à proximité du plan d'eau de l'hôpital de Ville Evrard. L'avifaune aquatique du plan d'eau de l'hôpital est plus diversifiée que celle de la petite mare du croissant vert du fait d'une plus grande surface d'accueil. Le Canard Carolin (*Aix sponsa*), espèce introduite d'Amérique du Nord, y a été recensé.

Ainsi, de nombreuses espèces animales dépendent de la qualité écologique de ces milieux aquatiques particuliers. Ces points d'eau aux faciès diversifiés garantissent un écosystème varié

qui nécessite d'être préservé. La dégradation de la qualité des eaux peut être causé par le déversement diffus d'eaux usées, la dégradation des berges du à leurs libres accès (promenade, pêche) et l'apport important de polluants par les citoyens (déchets...).

Les friches de la plaine alluviale : code 31.8D et les alignements d'arbres : code 84

Suite au creusement du canal de Chelles, le territoire à l'Est de la commune fut séparé en deux zones :

- Au Nord du canal : Pointe de Gournay de Neuilly-sur-Marne ;
- Au Sud du canal : la Haute-Ile.

La pointe de Gournay de Neuilly-sur-Marne est de même nature que la Haute-Ile. Elle est redevenue sauvage durant vingt ans. Actuellement, cette steppe herbacée entrecoupée de haies sert d'abri et/ou de zone de reproduction aux mêmes oiseaux patrimoniaux que la Haute-Ile et aux nombreux amphibiens.

Ce site peut être découpé de la façon suivante :

- A l'est : friche évoluée envahie par une végétation arbustive,
- A l'ouest : zone dominé par des graminées,
- Au sud ouest : présence d'une pelouse entourée de ripisylve.

Cette zone, actuellement laissée à l'abandon, est polluée par des dépôts sauvages tout le long de l'avenue J. Jaurès.

A l'est, le milieu évolue progressivement d'un état de friche vers une strate arbustive humide dominée par les saules, les bouleaux, etc. La fermeture du milieu va entraîner un appauvrissement important de la biodiversité et une diminution du rôle d'amortisseur de crue.

La strate herbacée est envahie par : Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*), Séneçon Jacobée (*Senecio jacobaea*), Luzerne cultivé (*Medicago sativa*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*)... La strate arbustive commence à envahir le milieu : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Saule blanc (*Salix alba*), etc.

A l'ouest de la zone d'étude, la strate herbacée est dominée par des graminées. Ce milieu commence lui aussi à être envahi par des Saules blanc (*Salix alba*). Cette partie est séparée de la friche évoluée par une haie dominée par des frênes et des peupliers.

Les alignements d'arbres, les haies et la ripisylve forment un bocage assez dense. Ces haies sont un élément important dans l'équilibre physique et biologique du milieu. C'est une association complexe plus ou moins équilibrée de végétaux et d'animaux de toute sorte. Les haies sont de véritables écosystèmes.



Elles interviennent sur de nombreuses variables du milieu. Ainsi classiquement, six grands rôles sont retenus et il convient de les rappeler ici :

- régulation climatique : une haie englobe l'effet « brise vent » (ralentissement des masses d'air) et l'effet sur le rayonnement (donc sur la température) ;
- régulation hydraulique (limitation des risques et effets des phénomènes de sécheresses/inondations) ;
- protection des sols contre l'érosion ;
- préservation de la biodiversité, les réseaux de haies formant des corridors écologiques de liaison des sites boisés ou des systèmes de lisières nécessaires au déroulement des cycles biologiques de la faune (sites de nourrissage, de repos, de refuge, d'hibernation, de reproduction, etc.)
- milieu productif : fruits et baies (noisettes, prunelles, mûres, etc.) ;
- valeur paysagère : potentiel esthétique, protection visuelle et de l'intimité.

Au sud ouest, la ceinture végétale entre la Marne et le plan d'eau de l'hôpital de Ville Evrard est entretenu. En effet, lors du passage sur le terrain la pelouse avait été récemment tondue.

La pointe de Gournay présente un intérêt écologique assez important. C'est la diversité de ses milieux (bassin, milieux ouvert et fermé) qui offre des habitats favorables à de nombreuses espèces animales et végétales. Cette zone sert de refuge pour de nombreuses espèces ayant été chassées de la Haute-Ile lors des travaux pour le parc départemental du même nom. Elle sert à la fois de zone d'habitat, de nourrissage, de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'avifaune.

Ce site pourrait devenir inconstructible suite à l'approbation du PPRi (la pointe de Gournay est identifiée comme zone rouge dans les documents de travail du PPRi. Malgré tout, si aménagement il y a, il faudra respecter et conserver le caractère humide de cette zone. Il faudra également attendre que le parc de la Haute Ile soit susceptible de réaccueillir l'avifaune et donc que les travaux soient terminés.

Boisement : code 41



Dans le parc du croissant vert, au nord de l'hôpital de Maison-Blanche, il existe un bois classé en ZNIEFF. D'après l'ANCA (associations les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron), le sol est sablo-argileux et donc permet une flore plus silicole que celles des Coteaux d'Avron qui ont essentiellement marno-gypseux.

Il abrite encore quelques espèces rares, remarquables ou protégées comme l'alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*).

Des espèces plus communes sont présentes dans ce bois : Charme commun (*Carpinus betulus*), Houx commun (*Ilex aquifolium*), Hêtre

commun (*Fagus sylvatica*), Chêne Sessile (*Quercus petraea*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), etc.

Ce milieu abrite également une faune diversifiée : avifaune (oiseaux), batrachofaune (batraciens) et mammalofaune (mammifères).

Parc et Jardin : code 85 .1

La végétation des deux hôpitaux est surtout composée d'espèces introduites. Les essences indigènes ne sont pas très variées et sont communes en Ile de France : Tilleul (*Tilia* sp.), Chêne (*Quercus* sp.), Platane (*Platanus* sp.), Peuplier (*Populus* sp.), Erable (*Acer* sp.), Marronnier commun (*Aesculus hippocastanum*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)...

Les espèces introduites sont variées : Pin de Monterey (*Pinus radiata*), Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), Pommetier de Sibérie Colonnaire (*Malus baccata*), Frêne blanc (*Fraxinus americana*), etc.

Leur taille peut avoisiner 20 m, avec un diamètre de 1,20 m, mais certains sont en mauvaise état : blessures, champignons.

Le parc de l'hôpital Ville-Evrard contient une futaie chênaie très ancienne et un lac ancien. Ce parc protège une faune sylvestre (pics, écureuils, coléoptères, etc.)



Dans ce milieu semi-naturel, la présence d'arbre ornemental remarquable apporte au parc une forte valeur patrimoniale. Du point de vue écologie, ce milieu n'a qu'un intérêt limité. En effet, les parcs étant très entretenus, la flore naturelle est très réduite, en particulier dans l'hôpital de Maison Blanche.

Petits parcs et squares citadins: code 85.2



Le parc du croissant vert est très anthropisé. Etabli depuis les années 70 sur d'anciennes terres agricoles, il a été façonné par des buttes artificielles et planté de groupe d'arbres.

Ce parc est une base de loisir, il accueille promeneurs, sportifs, etc.

Son intérêt écologique est très réduit : il s'agit d'un milieu artificiel et très entretenu. La strate herbacée est réduite à une pelouse tout autour des aménagements sportifs et de loisirs.

Les franges végétalisées des milieux urbains : codes 86

Sous cette appellation sont rassemblés tous les talus de bord de route ainsi que les paysagements accompagnant les aménagements urbains des villes, villages, jardins, parcs urbains et zones à caractère industriel. Ces milieux rudéraux accompagnent les aménagements urbains et ne représentent pas un intérêt écologique majeur.



2.3.2.4. Faune

Amphibiens

Toutes les données disponibles sur les amphibiens et présentées ci-dessous sont issues du croisement du travail de compilation réalisé par l'ODBU, de la synthèse communale de l'ANCA et de la base de données issue de l'Atlas des Amphibiens et des Reptiles de Seine-Saint-Denis ainsi que de la consultation des structures compétentes.

Ces données qui sont localisées sur le parc du croissant vert et la Haute-île sont intégrées dans les cartographies.

Un total de 9 espèces est connu sur la commune de Neuilly-sur-Marne.

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges			Statut en Seine-Saint-Denis
				France	Monde	IDF	
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Art. 2	An. II, An. IV	LC	LC	PC	TR
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art. 3		LC	LC	AC	
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Art. 3		LC	LC	PC	
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Art. 3		LC	LC	AC	
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art. 2	An. IV	LC	LC	AC	
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Art. 3	An. V	LC	LC		
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	Art. 5	An. V	LC	LC	C	
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Art. 5	An. V	LC	LC	PC	
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	Art. 2	An. IV	LC	LC	AR	AR à R

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Contrainte réglementaire	Enjeu écologique
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Oui, individus et habitats d'espèces protégés	Fort
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Oui, individus protégés uniquement	Faible
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Oui, individus protégés uniquement	Faible
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Oui, individus protégés uniquement	Faible
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Oui, individus et habitats d'espèces protégés	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Oui, individus protégés uniquement	Faible
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	Oui, individus protégés uniquement contre la mutilation	Faible
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Oui, individus protégés uniquement contre la mutilation	Moyen
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	Oui, individus et habitats d'espèces protégés	Fort

Reptiles

Toutes les données disponibles sur les Reptiles sont issues du croisement du travail de compilation réalisé par l'ODBU, de la synthèse communale de l'ANCA et de la base de données issue de l'Atlas des Amphibiens et des Reptiles de Seine-Saint-Denis.

Un total de 4 espèces est connu de la commune de Neuilly-sur-Marne.

Seules les données concernant l'espèce de Tortue de Floride (espèce exotique invasive) et la Couleuvre à collier, qui sont toutes deux des espèces fortement liées aux milieux aquatiques, sont issues de prospections sur le parc départemental de la Haute-île et sur les bords de Marne.

Les tableaux ci-dessous présentent les différents statuts de protection et de rareté des espèces susceptibles d'être présentes sur les aires d'étude.

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges			Statut en Seine-Saint-Denis
				France	Monde	IDF	
Natrix natrix	Couleuvre à collier	Art. 2		LC	LC	AC	AR
Anguis fragilis	Orvet	Art. 3		LC	LC	AC	AC
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	C	AC
Trachemys scripta elegans	Tortue de Floride						

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Contrainte réglementaire	Enjeu écologique
Natrix natrix	Couleuvre à collier	Oui, individus et habitats d'espèces protégés	Faible
Anguis fragilis	Orvet	Oui, individus protégés	Faible
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Oui, individus et habitats d'espèces protégés	Faible
Trachemys scripta elegans	Tortue de Floride	Nulle, espèce exotique invasive	Négligeable

Avifaune nicheuse

Les oiseaux constituent un taxon particulièrement connu et suivi sur la commune de Neuilly-sur-Marne, notamment sur le parc départemental de la Haute-île.

La fiche biodiversité établie par l'ODBU en date du 7 octobre 2010 mentionne la présence de 125 espèces d'oiseaux sur la commune de Neuilly-sur-Marne. Les données divergent en ce qui concernent la Haute-île puisque l'ANCA y recense 104 espèces, le CORIF 96 espèces et l'ODBU 124 espèces.

Le Parc du Croissant vert abrite quant à lui 40 espèces (ANCA, 2011). L'ODBU mentionne quant à lui 49 espèces sur ce secteur.

Le croisement des diverses sources bibliographiques sur la commune fait arriver au résultat de 128 espèces :

- Au moins 62 nicheuses sur la Haute-île,
- Au moins 30 nicheuses sur le parc du croissant vert.

Cette diversité est remarquable pour le département de Seine-Saint-Denis quand on rapporte ce chiffre à la moyenne communale de 53 espèces. Cette synthèse présente par ailleurs 14 espèces à fort enjeu (Oiseaux en Annexe 1 de la Directive Oiseaux) et 10 espèces à enjeu élargi qui sont des espèces en déclin au niveau départemental.

Les tableaux présentés en annexe constituent une compilation des données des cinq sources les plus fournies et les plus régulièrement mises à jour sur le territoire communal. Il s'agit :

- De la base de données de l'ODBU ;
- Du suivi ornithologique réalisé annuellement (depuis 2000) par le CORIF qui a notamment permis d'observer en 2010 cinq nouvelles espèces non contactées les années précédentes ;
- Du Document d'Objectifs de la ZPS « Haute-île » ;

- Des fiches Znieff déjà mentionnées recouvrant les aires d'étude rapprochée et élargie (vallée de la Marne, Haute-île, Maison blanche) ;
- De la synthèse communale de l'ANCA (ANCA, 2011).

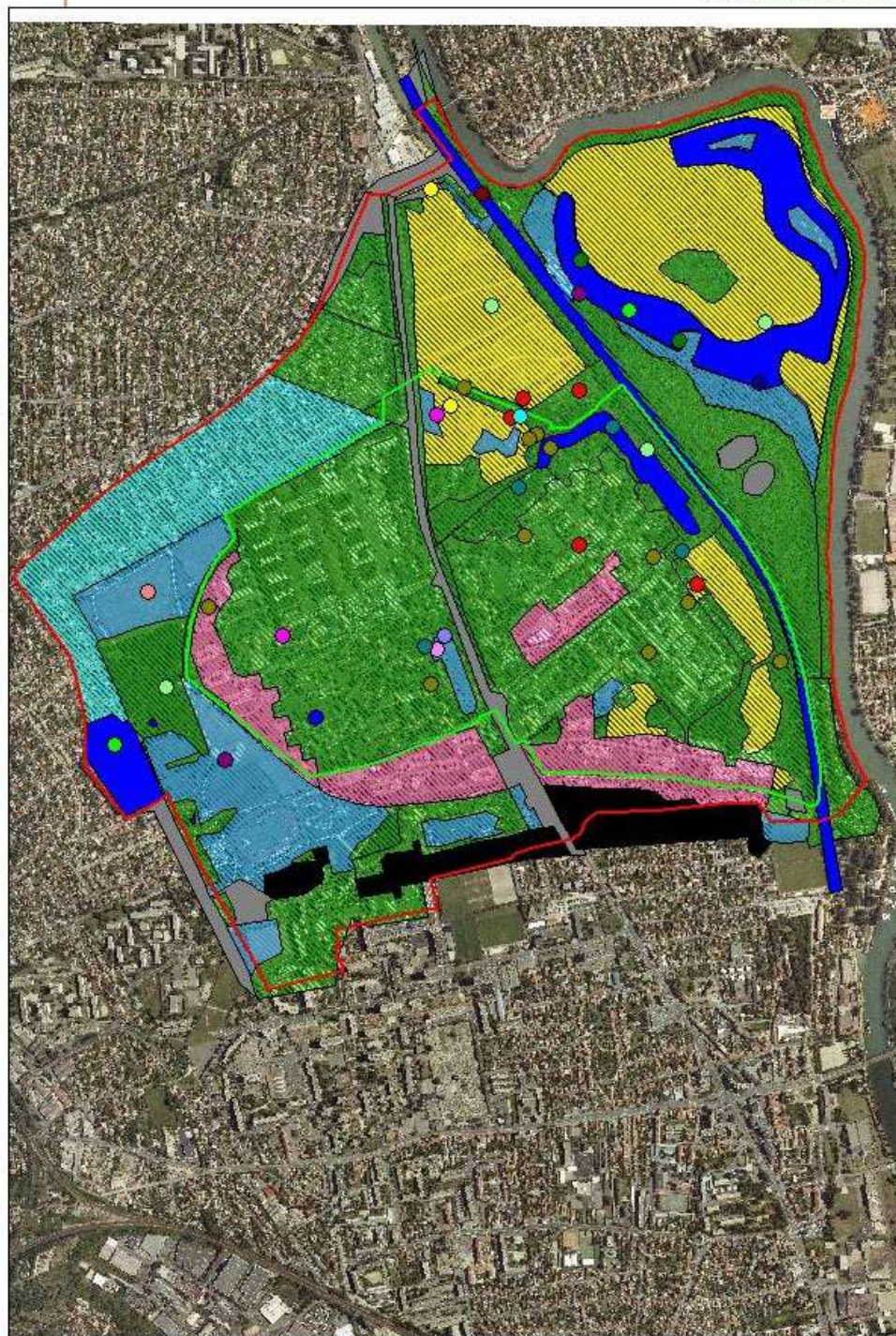


Figure 3 : Cortèges d'oiseaux

Oiseaux remarquables

- Bouvreuil pivoine
- Cygne tuberculé
- Epervier d'Europe
- Faucon crécerelle
- Fauvette grisette
- Gobe-mouche gris
- Goéland leucophaea
- Grèbe castagneux
- Grèbe huppé
- Linotte mélodieuse
- Pic vert
- Pigeon colombin
- Pipit farlouse
- Pouillot fié
- Roitelet triple bandeau
- Tourterelle des bois

Cortèges d'oiseaux

- Autres milieux anthropiques
- Bâtiments et constructions
- Bâtiments et jardins
- Boisés et parcs boisés
- Buissons et friches arborescentes
- Milieux ouverts
- Milieux ouverts et bâtiments
- Zones humides

Sources : Cartographie : Mitope, 2012

Mammifères

Toutes les espèces recensées sont communes en Ile-de-France, seuls le Hérisson et l'Ecureuil roux sont protégés.

Espèces de mammifères terrestres connues sur la commune						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Listes rouges		
				France	Monde	IDF
Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre			LC		
Crocidura russula	Crocidure musette					
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	PN				
Micromys minutus	Rat des moissons			LC		
Mus musculus	Souris grise			LC		
Mustela nivalis	Belette d'Europe			AS		
Mustela putorius	Putois d'Europe		Ann. V	LC		Det znieff (uniquement pour type II)
Myocastor coypus	Ragondin					
Neomys fodiens	Musaraigne aquatique	PN		LC		Det znieff (uniquement pour type II)
Ondatra zibethicus	Rat musqué					
Rattus norvegicus	Rat surmulot					
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	PN				

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Contrainte réglementaire	Enjeu écologique
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	Oui, individus et habitats d'espèce protégés	Faible
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Oui, individus et habitats d'espèce protégés	Faible

Les espèces recensées dans le cadre de l'étude d'impact sont les suivantes, ce sont les seules données disponibles sur le secteur :

- La Sérotine commune – Eptesicus serotinus ;
- La Noctule commune – Nyctalus noctula ;
- La Pipistrelle commune – Pipistrellus pipistrellus ;
- La Pipistrelle de Kuhl – Pipistrellus kuhlii.

<i>Statut de protection et de rareté des chauves-souris en Île-de-France</i>						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitats/Faune/Flore	Liste Rouge UICN Mondiale	Liste Rouge Européenne	Liste rouge Nationale
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Art. 2.	IV	LC	LC	LC

Insectes

Concernant le groupe des insectes, les sources bibliographiques sont nettement plus ténues.

On trouve :

- la base de données de l'ODBU, peu renseignée pour ce taxon,
- les fiches Znieff, tout aussi lacunaires,
- les données récupérées auprès du CG93 (24 h de la biodiversité),
- Les données complémentaires fournies par l'OPIE,
- la synthèse communale de l'ANCA de 2010.

C'est cette dernière publication qui s'avère la plus complète pour ce groupe vraisemblablement sous-évalué.

L'étude de l'ANCA mentionne la présence de 24 espèces de rhopalocères, 23 espèces d'Odonates et 2 espèces d'Orthoptères sur le secteur de la Haute-île. Les plus patrimoniales de ces espèces sont présentées dans le tableau page suivante.

L'ODBU mentionne la présence de 43 espèces d'insectes (15 non localisées et 28 sur la Haute-île). Aucune de ces espèces n'est ni protégée ni patrimoniale.

L'étude d'impact du PRU mentionne une seule espèce d'odonate non patrimoniale, la Libellule déprimée.

Bioévaluation des insectes connus sur la commune						
Nom scientifique	Nom français	Protection	Statut en France	Statut en Ile-de-France	Observations sur le site	Source des informations
Lépidoptères						
Carcharodus alceae	Grisette			Déterminant de Znieff Rare	Maison Blanche (Biotope, 2012)	
Melanargia galathea	Demi-deuil			Déterminant de Znieff Assez Rare	Maison Blanche (Biotope, 2012)	Fiche Znieff Haute-île et Maison Blanche ANCA (Haute-île et Croissant vert)
Iphiclides podalirius	Flambé	PR		Déterminant de Znieff Assez Rare		ANCA (Haute-île)
Nymphalis polychloros	Grande Tortue	PR		Déterminant de Znieff Rare		ANCA (Haute-île)
Satyrrium w-album	Thécla de l'Orme	PR		Déterminant de Znieff Rare		ANCA (Haute-île)
Satyrrium pruni	Thécla du prunier			Déterminant de Znieff Rare		ANCA (Haute-île)
Odonates						
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge			Déterminant de Znieff Assez Rare		Fiche Znieff Vallée de la Marne
Erythromma lindenii	Agrion de Van der Linden			Déterminant de Znieff Assez Rare	Trouvé en de très nombreux endroits sur toute l'aire d'étude (Biotope, 2012)	
Libellula fulva	Libellule fauve			Déterminant de Znieff Assez Rare	Maison Blanche et Ville Evrard (Biotope, 2012)	
Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant			Déterminant de Znieff Assez Rare		ANCA (Haute-île)
Sympecma fusca	Leste brun			Déterminant de Znieff Assez Rare	Maison Blanche (Biotope, 2012)	ANCA (Haute-île et Croissant vert)
Sympteryx fonscolombii	Sympétrum de Fonscolomb			Assez Rare	Maison Blanche (Biotope, 2012)	
Sympetrum vulgatum	Sympétrum vulgaire		NT	Déterminant de Znieff Rare		ANCA (Haute-île)
Coléoptères						
Timarcha tenebricosa	Crache-sang			Déterminant de Znieff		Fiche Znieff Maison blanche
Orthoptères						
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée			Déterminant de Znieff Vulnérable	Trouvé en de très nombreux endroits sur toute l'aire d'étude (Biotope, 2012)	
Myrmeleotettix maculatus	Criquet tacheté			Déterminant de Znieff Vulnérable	Sur des secteurs ras sur Maison Blanche (Biotope, 2012)	
Stenobothrus lineatus	Criquet de la palène			Déterminant de Znieff Vulnérable	Sur des secteurs ras sur Maison Blanche (Biotope, 2012)	
Mantis religiosa	Mante religieuse	PR		Déterminant de Znieff Vulnérable		ANCA (Haute-île et Croissant vert)
Ruspolia nitidula	Concéphale gracieux	PR		Déterminant de Znieff Faiblement menacé	2 individus observés sur Maison Blanche (Biotope, 2012)	ANCA (Haute-île et Croissant vert)

Poissons

Vingt six espèces de poissons sont recensées sur la Marne au niveau de l'aire d'étude avec la domination d'espèces rhéophiles (cf glossaire) appartenant à la famille des cyprinidés.

2 stations de pêche électrique existent à proximité du site avec les dates de prospections suivantes :

Tableau 1 : Stations ONEMA	
Date de pêche	Code de la station
16/06/2009	3940096
08/07/2008	3940096
26/06/2007	3940096
21/06/2006	3940096
16/06/2005	3940096
17/06/2004	3940096
24/06/2003	3940085
24/04/2002	3940085
21/06/2001	3940085
19/04/2000	3940085

Le tableau suivant liste les espèces potentiellement présentes sur l'aire d'étude d'après les sources bibliographiques :

espèces de poissons recensées sur l'aire d'étude (d'après l'ONEMA et la fiche ZNIEFF)			
Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	Grémille	<i>Gymnocephalus cernus</i>
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
Brème	<i>Abramis brama</i>	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	Lotte	<i>Lota lota</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Perche fluviatile	<i>Perca fluviatilis</i>
Carassin	<i>Carassius carassius</i>	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
Carpe miroir	<i>Cyprinus carpio</i>	Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>	Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	Silure glane	<i>Silurus glanis</i>
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Tanche	<i>Tinca tinca</i>
		Total	26

Les données de la fiche ZNIEFF ne présentant pas les effectifs observés, seuls les données de l'ONEMA seront prises en compte dans la suite de l'analyse du peuplement.

espèces de poissons patrimoniales recensées sur l'aire d'étude					
Nom vernaculaire	Nom latin	Protection nationale	Annexe II Directive Habitats	Statut liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>			Vulnérable	
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Oui	Oui		Oui

espèces de poissons patrimoniales recensées sur l'aire d'étude					
<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Protection nationale</i>	<i>Annexe II Directive Habitats</i>	<i>Statut liste rouge nationale</i>	<i>Espèce déterminante ZNIEFF</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Oui		Vulnérable	Oui En régression
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		Oui		
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Oui	Oui		Oui
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	Oui	Oui	Vulnérable	Oui
Lote	<i>Lota lota</i>			Vulnérable	Oui

Potentialité d'accueil pour la faune piscicole Zone A



Niveau d'impact
Faible
Faible à méd.
Moyen
Haut



Sources : BD Carthage IGN - Cartographie Biope, 2012

0 0,5 1 1,5
kilomètres
Échelle: 1: 2500



Potentialité d'accueil pour la faune piscicole Zone B



Ville de Neuilly-sur-Marne
Projet d'aménagement de l'état noctéen



Niveaux d'eau
Eau calme
Eau en mouvement
Eau profonde
Eau peu profonde

Source: BD Carthage 2012



Échelle: 1:2500

2.4. Neuilly-sur-Marne et Natura 2000

Il existe un site Natura 2000 en Seine-Saint-Denis ; il s'agit de la ZPS FR1112013, laquelle se présente sous la forme d'un site multi-entités distinctes.

Il s'agit de 14 entités naturelles toutes plus ou moins enclavées dans un contexte urbain dense. Deux de ces entités sont sur la commune de Neuilly sur Marne ; il s'agit des entités « Plateau d'Avron » et « Haute-Île ».

2.4.1. Présentation générale du site Natura 2000

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la "petite couronne parisienne" directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

2.4.1.1. Présentation des espèces inscrites à la directive Oiseaux

Dix espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage.

Le site Natura 2000 « FR1112013 » est désigné du fait de la présence des espèces suivantes, mentionnées au FSD :

- Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Busard –Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Busard cendré (*Circus pygargus*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

Deux autres espèces, inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », mais qui n'ont pas été listées dans l'arrêté de classement, trouvent également des habitats sur le site :

- Pic mar (*Dendrocopus medius*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*).

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des

champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâle, Tourterelle des bois).

2.4.1.2. Le plateau d'Avron

Le territoire du parc intercommunal du Plateau d'Avron s'étend sur deux communes : Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois. Longtemps exploité pour l'extraction du gypse, le Plateau d'Avron a été épargné de l'urbanisation intense de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Après leur exploitation, les carrières ont été partiellement remblayées en leur donnant un profil proche de celui d'avant l'exploitation. Le « plateau central » et la « terrasse Nord » culminent respectivement à 105 et 110 m. Les pentes abruptes du plateau aboutissent en contrebas au « cirque Ouest » aménagé en aire de jeux pour enfants.

L'extrémité est du parc est plus naturelle et semble ne jamais avoir été exploitée (cette zone est en partie protégée par un arrêté de protection de biotope depuis le 11 juillet 1988). Le parc des Coteaux d'Avron sur Neuilly-Plaisance est donc composé à la fois de milieux plutôt naturels et très anthropisés.

2.4.1.3. La Haute-Île

Situé au sud du département de la Seine-Saint-Denis, à une dizaine de kilomètres à l'est de Paris, le parc départemental de la Haute-Ile s'étend sur 65 hectares environ d'anciennes terres agricoles entre la Marne au sud et à l'est, et le canal de Chelles au nord. Cet espace est localisé sur la commune de Neuilly-sur-Marne et est limitrophe avec les communes de Noisy-le-Grand et de Gournay-sur-Marne, dont il est séparé par la Marne. Les terrains sont la propriété du Département de la Seine-Saint-Denis, qui en 1997, poursuit l'idée d'y créer une base de loisirs.

Finalement, le projet est complètement repensé dans l'objectif de créer un parc à forte vocation écologique. L'un des principaux principes de l'aménagement a été la création des « îles sur l'île » afin de restaurer des écosystèmes susceptibles d'accueillir différentes espèces d'oiseaux, de plantes et d'insectes.

L'aménagement et le type de gestion réalisés sur le parc départemental de la Haute-Ile ont permis l'accueil d'une centaine d'espèces d'oiseaux, parmi lesquels on trouve certaines espèces protégées par la directive « Oiseaux », permettant ainsi l'intégration de ce parc au sein du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

Les deux entités concernées sont présentées sur les cartes pages suivantes, ainsi que les synthèses des enjeux écologiques des deux entités.

Sites Natura 2000 proches



Etudes écologiques pour le projet d'aménagement de l'Est nocéen

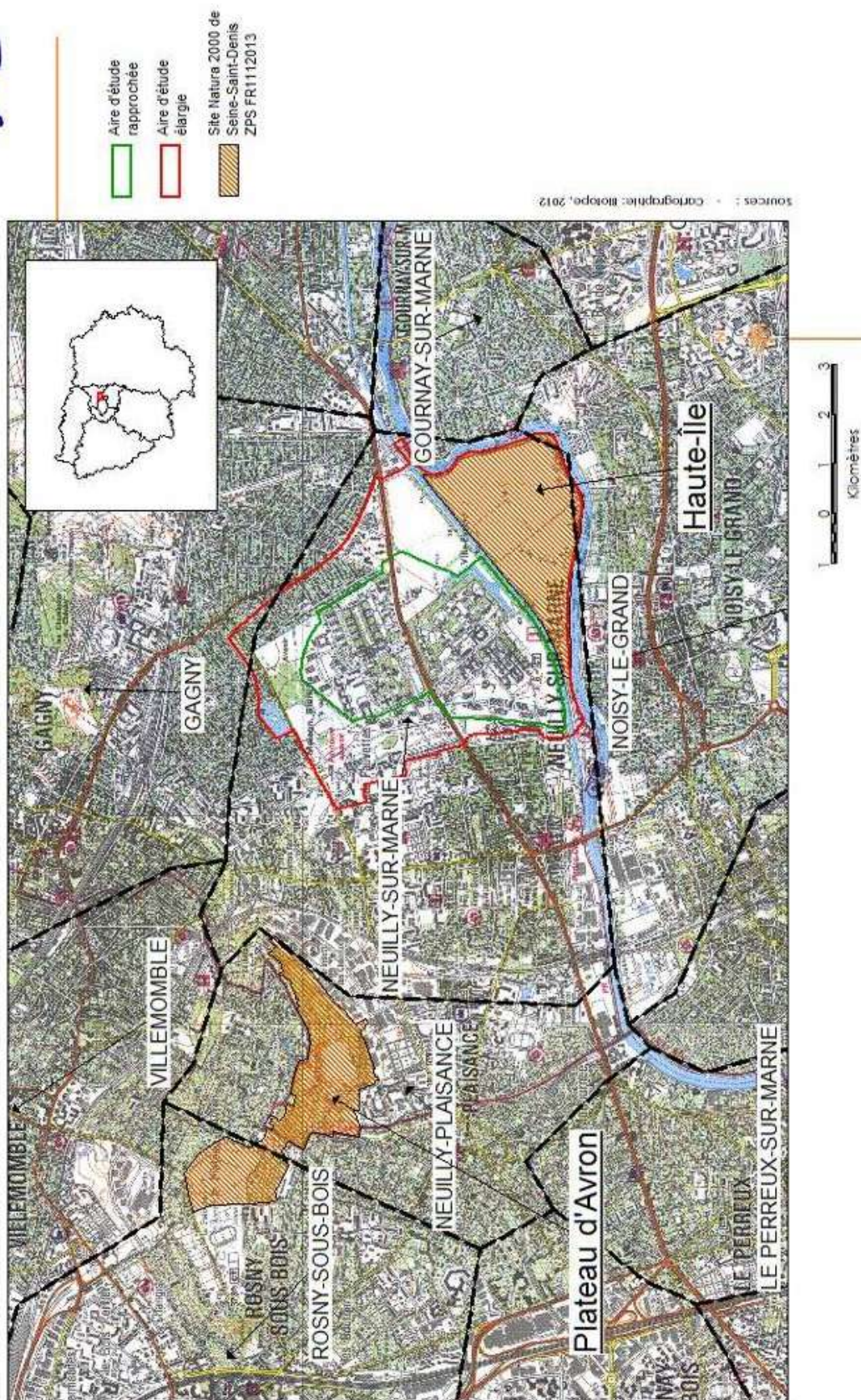


Figure 4 : Sites Natura 2000 - limites communales

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Bondrée apivore	Boisement de feuillus matures associé à des milieux ouverts	Migrateur occasionnel (bois ouest en 2006, bois est en 2005), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Moyenne	Migrateur occasionnel	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible
Pic noir	Boisement de feuillus matures	Espèce non observée	Faible	Nicheur régulier	Moyen	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (milieux ouverts du parc en 2006), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur occasionnel	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus matures	Espèce non observée	Faible	Nicheur régulier	Moyen	Moyen
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Espèce non observée	Faible		Faible	Faible

Figure 5 : Tableau de synthèse des enjeux, extrait du DocOb "Coteau d'Avron "

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Nicheur régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Bondrée apivore	Boisement de feuillus matures associé à des milieux ouverts	Territoire de chasse (ensemble du parc en 2010), habitat assez bien représenté sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Faible	Territoire de chasse régulier, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (ensemble du parc en 2002), habitat assez bien représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur occasionnel, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Hivernant occasionnel (ensemble du parc en 2003), habitat assez bien représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur occasionnel, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Hivernant occasionnel, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur occasionnel (berge sud en 2010), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Migrateur régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Migrateur, hivernant potentiel (friche centrale en 2003), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Hivernant occasionnel, gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Nicheur régulier (berge sud en 2008), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Fort	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des milieux humides	Fort	Fort
Pic noir	Boisement de feuillus matures	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel, vieillissement des boisements	Faible	Faible
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (2004 et 2005), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus matures	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel, vieillissement des boisements	Faible	Faible
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Nicheur occasionnel (ilôt du bassin sud en 2010), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Fort	Nicheur régulier, maintien de l'ilôt à Sterne	Fort	Fort

Figure 6 : Tableau de synthèse des enjeux, extrait du DocOb "Haute-Île"

Les tableaux ci-dessous synthétisent les principales données issues des DocObs et font le point sur le statut d'occupation des sites par les différentes espèces d'oiseaux citées au FSD.

2.4.1.4. Les espèces uniquement présentes sur la « Haute-île »

ESPECES CITEES AU FSD		
Code Natura 2000	Habitats et espèces	Principales données
Oiseaux		
A084	Busard cendré	Le Busard cendré a été observé en 2001 et 2002 en migration active (vol au-dessus du site). Depuis, aucune autre observation de l'espèce n'a été réalisée sur le site Natura 2000. La présence de l'espèce est par ailleurs qualifiée d'anecdotique sur le site ; celle-ci a par ailleurs été vue en migration active à chaque observation.
A082	Busard Saint-Martin	La haute-île ne constitue qu'une halte migratoire et une zone d'hivernage occasionnelles. L'espèce n'a pas été observée depuis 2003, que ce soit en migration ou en hivernage.
A272	Gorge-bleue à miroir	L'espèce est considéré comme migratrice occasionnelle sur le site de la Haute-île. La dernière observation de l'espèce date toutefois de 2000.
A222	Hibou des marais	L'espèce est une migratrice occasionnelle et une hivernante potentielle. Le Hibou des marais a été observé en haltes migratoires dans la friche centrale de ce parc en 2001 (LPO Ilede-France, 2002) et 2003 (BARTH, 2004 & 2007). La présence prolongée des individus observés en halte migratoire en 2003 laisse penser qu'ils ont pu hiverner sur le site (BARTH, 2004). La friche centrale semblait alors offrir des proies en quantité suffisante favorable à un accueil prolongé. L'espèce n'a pas été observée depuis 2003
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Les berges constituent le territoire d'un couple depuis plusieurs années (Biotope, 2001 ; BARTH, 2007). Ce sont les berges situées à l'est, en amont de la Marne, qui semblent abriter ce couple (CORIF, comm. pers.; HESPIEGNE, 2010). La Marne constitue un territoire de chasse privilégié.
A193	Sterne pierregarin	La nidification est certaine en 2010 avec un jeune à l'envol (HESPIEGNE, 2010) et observations régulières de 2001 jusqu'en 2009 de quelques individus aux périodes favorables : BARTH (2001, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008), CHAMBRIS (2003), ALBESA (2005), BERNARD (2009), LAPORTE (2009)

2.4.1.5. Les espèces présentes sur les deux entités « Haute Île » et « Coteau d'Avron »

ESPECES CITEES AU FSD		
Code Natura 2000	Habitats et espèces	Principales données
Oiseaux		
A338	Pie-grièche écorcheur	L'espèce est une nicheuse potentielle et une migratrice occasionnelle. L'espèce est localisée sur la friche centrale. La dernière observation sur les deux sites remonte à 2006.
A072	Bondrée apivore	La Haute île constitue un territoire de chasse pour l'espèce qui est migratrice occasionnelle sur le coteau d'Avron Des observations d'individus ont eu lieu sur les secteurs boisés, arbustifs et ouverts de la Haute-Île (2003 et 2005, BARTH, 2007, PATRIMONIO, 2010). Quelques individus ont été observés en 2005, 1 individu observé en 2006 et 2007, (L. PERIGNON, comm. pers.) sur le coteau d'Avron.

2.4.1. Enjeux écologiques de la commune

2.4.1.1. Enjeux écologique pour le zonage du PLU

Le tableau reprend les espèces considérées comme patrimoniales sur la commune. Y sont intégrées les espèces non vues lors des prospections de terrain de 2012 mais présentes aux dires des personnes ressources consultées et de la bibliographie disponible, fiable et récente et susceptibles d'accomplir tout ou partie de leur cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée.

Groupes et espèces	Contrainte réglementaire	Enjeu écologique pour le zonage de PLU
Habitats naturels	Nulle	Cortèges diversifiés et états de conservation globalement bons Habitats à enjeux situés sur la Haute-île et sur Maison Blanche Enjeu écologique moyen
Toutes espèces végétales	5 espèces protégées	5 espèces protégées et 27 espèces patrimoniales dont seules 6 ont été trouvées sur des zones urbanisables Enjeu écologique moyen
Amphibiens 9 espèces connues sur la commune	9 espèces protégées Niveau de protection variable en fonction des espèces	9 espèces protégées dont 3 espèces patrimoniales L'intégralité des observations faites et des habitats d'espèce est située en zone N du PLU Enjeu écologique moyen à fort
Reptiles 4 espèces connues sur la commune	3 espèces protégées Niveau de protection variable en fonction des espèces	Aucune espèce patrimoniale sur la commune Seul le Lézard des murailles est présent en dehors des zones N du PLU Enjeu écologique faible

Groupes et espèces	Contrainte réglementaire	Enjeu écologique pour le zonage de PLU
Oiseaux nicheurs 125 espèces connues sur la commune 46 espèces connues en dehors des périmètres de Znieff	32 espèces protégées Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	32 espèces protégées et 16 espèces patrimoniales sont susceptibles d'accomplir tout ou partie de leur cycle en dehors des zones N du PLU Enjeu écologique modéré
Mammifères terrestres 12 espèces connues sur la commune	3 espèces protégées Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	2 espèces protégées ont été trouvées en dehors des zones N du PLU Enjeu écologique faible
Chiroptères 11 espèces potentielles sur la commune 4 espèces effectivement contactées	4 espèces protégées Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Pas d'espèces patrimoniales mais présence de 4 espèces protégées en dehors des zones N du PLU Enjeu écologique modéré
Insectes 60 espèces connues sur la commune	5 espèces protégées dont 4 ne sont présentes que sur les zones N du PLU	10 espèces faiblement patrimoniales et 1 espèce protégée présentes en dehors des zones N du PLU Enjeu écologique moyen
Poissons 26 espèces connues sur la commune	4 espèces protégées	7 espèces faiblement patrimoniales Enjeu écologique modéré

2.4.1.2. Définition des sensibilités environnementales

Une prospection de terrain a permis d'identifier les enjeux du territoire par l'analyse de paramètres du milieu physique (géologie, hydrogéologie, hydrographie) et du milieu naturel (type d'habitat, flore identifiée, faune répertoriée : espèces inféodées aux milieux humides, nécessitant un maillage bocager, etc.).

De ce travail de recensement, une traduction des éléments inventoriés en degré de sensibilité est réalisée. La sensibilité est évaluée à partir de la connaissance précise des espaces naturels et des données du milieu physique du site, acquise sur le terrain ou dans la bibliographie.

L'ensemble des éléments, décrits dans les paragraphes précédents de ce document, a permis la construction d'une base de données précédant la réalisation du travail de définition de la sensibilité du territoire par une analyse multicritère.

	Milieux naturels	Sensibilité de la faune	Sensibilité de la flore	Sensibilité totale
Inventaires réalisés sur ces terrains	Eaux douces et stagnantes	++	++	++ :
	Friche et alignement d'arbre de la pointe de Gournay	++	++	++ :
	Boisement du croissant vert	+++	+++	+++
	Parc et jardin des hôpitaux	+	++	+(+)
	Petits parcs et squares citadins	+	+	+
	Frange végétalisée des milieux urbains	+	+	+

	Milieux naturels	Sensibilité de la faune	Sensibilité de la flore	Sensibilité totale
Inventaires non réalisés sur ces terrains	Canaux navigable	++	+	+(+)
	Parc de la Haute-île en travaux	+++	+++	+++

Légende de la sensibilité du milieu naturel :

+ : faible

+(+) : Modéré

++ : Moyenne

+++ : Forte

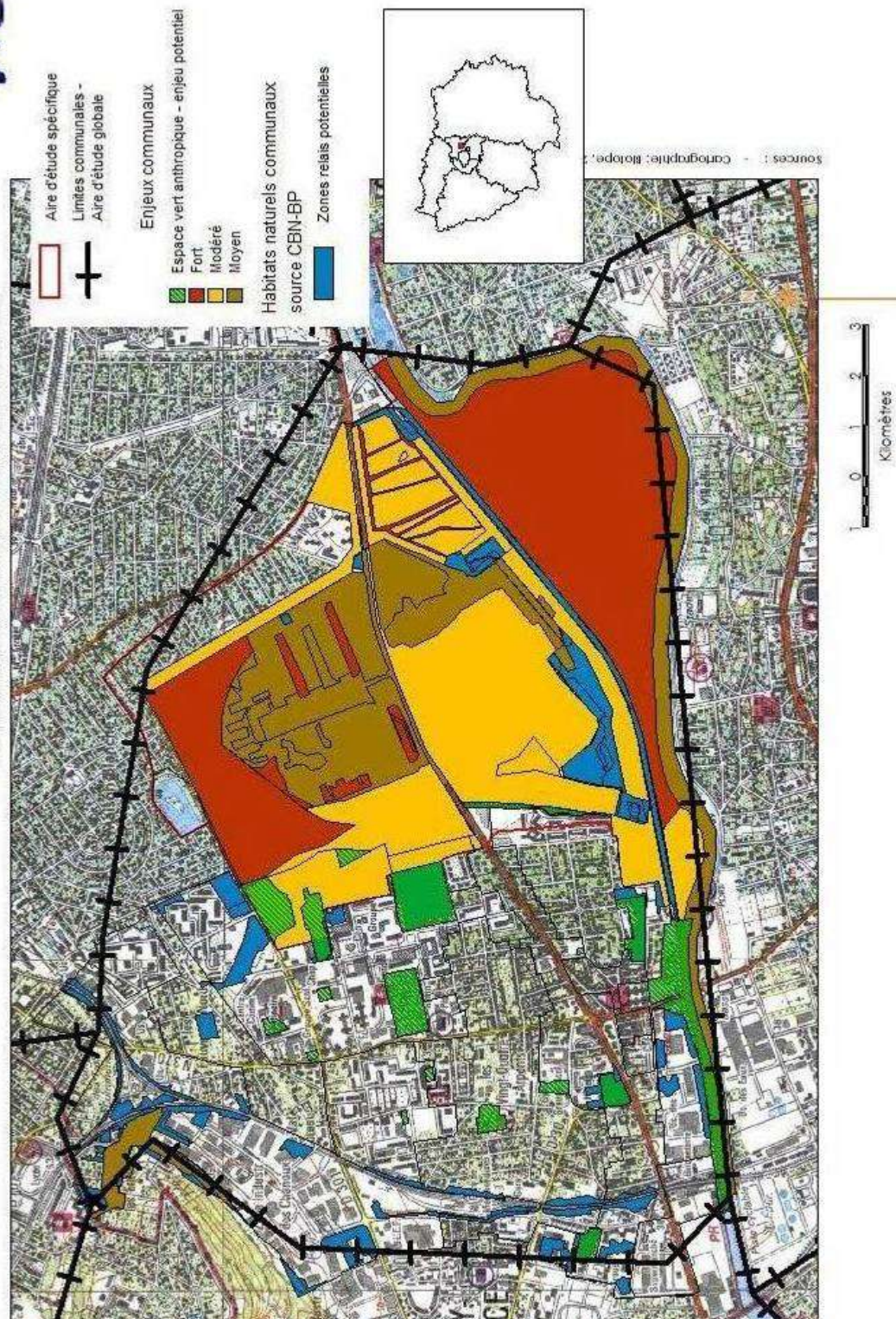
Les franges végétalisées des milieux urbains présente un faible intérêt faunistique et floristique, mais ils peuvent servir de zones de nourrissage, de refuge, de corridor écologique pour la petite faune.

Les parcs des hôpitaux sont des transitions entre le milieu urbain et le milieu naturel. Ces jardins accueillent à la fois une flore naturelle et ornementale. Ces sites ont un fort intérêt patrimonial du fait de nombreux arbres remarquables (taille, âge, essence).

Les milieux les plus intéressants de la commune sont le boisement de la ZNIEFF du croissant vert et son plan d'eau, la pointe de Gournay et le plan d'eau de l'hôpital de Ville Evrard. Cette mosaïque de milieux (milieux aquatiques, milieu ouvert et fermé) apporte une diversité écologique importante dans cette région très urbanisée. Ainsi, de nombreuses espèces animales y trouvent refuge et dépendent de la qualité écologique de ces milieux.

De plus la proximité du parc de la Haute-île est une véritable source de biodiversité de grande richesse : entomofaune (insectes), batrachofaunes (amphibiens), ichtyofaunes (poissons) et mammalofaunes (mammifères) y sont présent, de même qu'une avifaune (oiseaux) très diversifiée.

Ils convient donc de préserver ces sites. Si aménagement il y a dans la pointe de Gournay, il faudra absolument conserver le caractère humide de cette zone afin qu'elle ne perde pas ces deux fonctions : zone de débordement des crues et zone humide accueillant une faune et une flore de plus en plus menacée par l'urbanisation.



Neuilly-sur-Marne bénéficie d'une richesse naturelle exceptionnelle pour une commune d'un département de la petite couronne parisienne. La présence de la Marne induit des espaces privilégiés : Haute Ile, pointe de Gournay, etc.

La commune aménage des liaisons vertes : voie verte le long de la Marne et du canal de Chelles, Croissant Vert. Ces liaisons peuvent être améliorées, la coulée verte constituée du parc du croissant vert pourrait être prolongée vers la Marne.

Enfin, la protection de ce patrimoine passe aussi par sa mise en valeur. Cette mise en valeur a déjà commencé, notamment avec la création du Parc Départemental de la Haute-Ile.

2.5. Les Energies

2.5.1. Le réseau de chaleur urbaine

La commune dispose d'un réseau de chaleur alimenté à 70 % par du gaz de ville et à 30 % par du fioul, desservant 5 500 équivalents-logements. Ce réseau, connu sous le nom de « ZUP de Neuilly-sur-Marne », est long de 5,2 km et permet la commercialisation de 65 000 MWh. Aucun processus de cogénération n'est attaché à ce réseau.

La source d'énergie du réseau n'étant pas de type « renouvelable », il ne peut pas être classé au titre de la loi n° 80-531 du 15/07/1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

2.5.2. La géothermie

Source : Etude du BRGM, Geochaleur et Bet Teta de 1985

La situation de Neuilly-sur-Marne est a priori favorable à une bonne ressource géothermique : profonds de 1650 m, les calcaires du Dogger peuvent fournir une eau dont la température est voisine de 68 °C.

L'aquifère visé se trouve dans les formations carbonatées du Jurassique moyen ou Dogger (Bajocien-Bathonien). Les marnes du Collovien et de l'Aalénien constituent respectivement le toit et le mur du Dogger. Cet aquifère est exploité par de nombreuses réalisations géothermiques en région parisienne, et sa productivité est généralement importante et bien connue.

Une étude réalisée en 1985 par le BRGM, Géochaleur et Bet Teta estime le risque géologique lié à la réalisation d'une opération de géothermie à Neuilly-sur-Marne relativement faible. Les préconisations d'exploitation sont les suivantes : les eaux chaudes du Dogger devront être exploitées au moyen de deux puits, l'un de production, l'autre d'injection. La salinité des eaux du Dogger rend en effet nécessaire la réinjection. Le fluide géothermal est pompé au puits de production, refroidi au moyen d'un échangeur de chaleur et réintroduit dans l'aquifère au niveau du puits d'injection.

L'étude conclut à la très bonne faisabilité d'une opération de géothermie à Neuilly-sur-Marne.

2.5.3. Les autres sources d'énergie

Les autres énergies alternatives sont peu développées à Neuilly-sur-Marne.

Le photovoltaïque est pourtant techniquement possible et efficace dans toute la France. Par exemple, un pan de toit orienté au Sud à Paris reçoit 76 020 kWh/an, soit six fois l'énergie nécessaire à son chauffage. Si c'est une maison « basse énergie », cette proportion passera à

environ 22 et à près de 51 si elle est de type « très basse énergie » (Source : iamest.jrc.it/pvgis/apps/radmonth)

D'autres solutions sont également possible comme le solaire thermique, le micro-éolien, la valorisation de la biomasse, etc. La ville de Neuilly-sur-Marne est d'ailleurs candidate à l'implantation d'une unité de méthanisation (cf. chapitre 4.3.1.3).

Neuilly-sur-Marne a la chance d'être dans une zone favorable à l'exploitation géothermique de la nappe du Dogger. Des études sont en cours sur l'Est Nocéen pour affiner les modalités d'exploitation.

Les autres sources d'énergies alternatives ne sont pour l'instant pas exploitées.

Enfin, la réduction de la consommation énergétique du territoire et la chasse au gaspillage systématique doivent être engagées afin de préparer la ville aux défis énergétiques et climatiques à venir.

3. Le Patrimoine

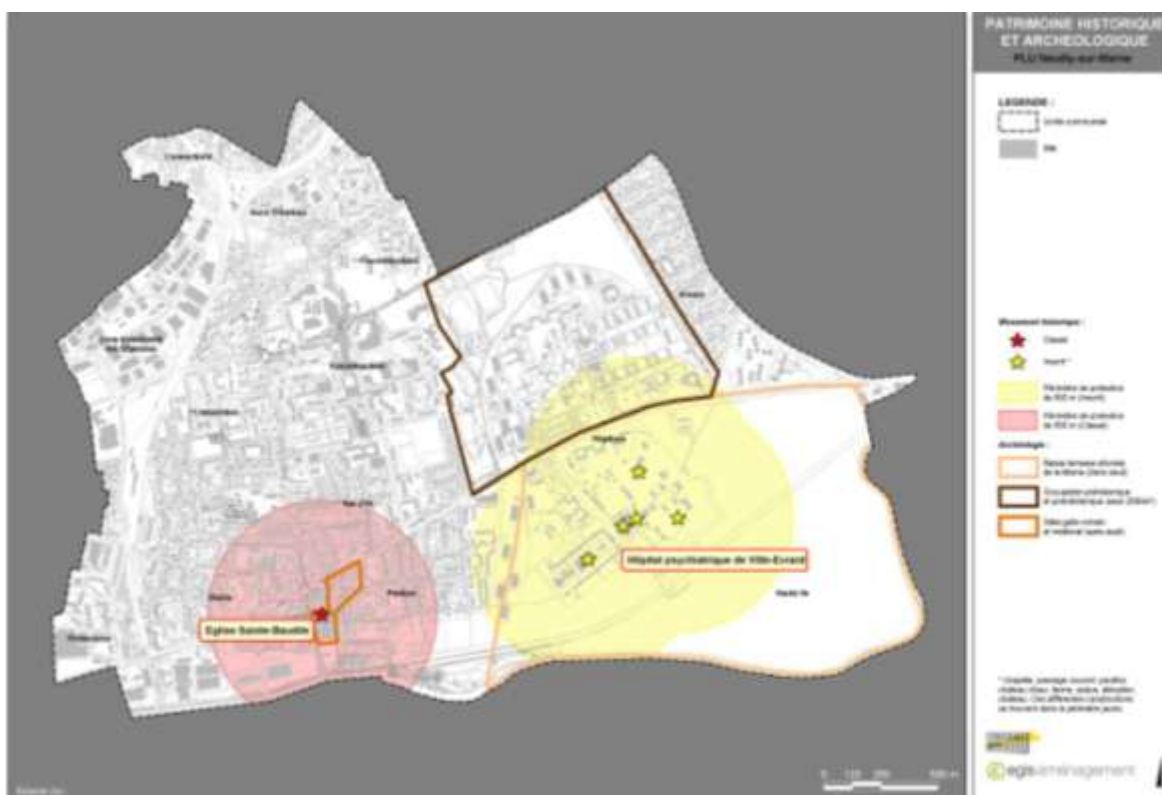
3.1. Les Monuments Historiques

Le patrimoine de Neuilly-sur-Marne se concentre essentiellement dans l'Est du territoire nocéen, avec les deux hôpitaux psychiatriques. Ce site constitue un patrimoine unique en Ile-de-France par la composition architecturale et végétale qu'il propose. Outre la qualité architecturale de ses pavillons, il est un témoignage important de l'évolution de la psychiatrie.

Le plus ancien, l'asile de Ville-Evrard, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1996 (voir ci-dessous pour le détail des parties classées). Il fut réalisé à l'initiative du Baron Haussmann. Il était installé sur un ancien domaine agricole dont la ferme fut exploitée par l'établissement psychiatrique jusqu'en 1991.

En 1868, sa capacité d'accueil se révèle insuffisante et le Département de la Seine prend la décision de construire en 1894 un nouvel asile au Nord de l'actuelle RN 14 devenu hôpital de Maison Blanche. Il n'a pas été inclus dans l'arrêté d'inscription de 1996. L'hôpital a continué à s'accroître jusque dans les années 1980 et plusieurs bâtiments sont le témoignage de conceptions architecturales différentes. Une grande importance est également donnée au parc et à la végétation, ainsi qu'à l'harmonie entre les parties bâties et les parties plantées.

La réorientation des méthodes de la psychiatrie moderne, dans le mode de traitement autant que dans l'accueil des malades, a conduit à l'abandon total du site de Maison Blanche. L'activité, quoique réduite, se maintient à Ville-Evrard.



Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard :

- Les façades et toitures des bâtiments de l'ancien asile d'aliénés construit par l'architecte Lequeux de 1864 à 1868, ainsi que le sol de la parcelle avec ses plantations de séquoias ;
- Les façades et toitures de l'ancienne ferme, de l'ancien château, des deux pavillons de l'ancienne maison de Santé, Provence et Ile-de-France, construits par l'architecte R. Loiseau en 1907 ;

- Les statues du parc.

L'église Saint Baudile est également protégée au titre des Monuments Historiques.

Le classement et l'inscription sont régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine, qui remplace, avec quelques aménagements, la loi du 25 février 1943. Cette dernière modifiait la loi du 31 décembre 1913 en y introduisant un champ de visibilité de 500 m, imposant ainsi une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le champ de visibilité des monuments historiques.

Toute opération d'aménagement sur ces sites ou à l'intérieur de leur périmètre de protection de 500 m doit ainsi faire l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

3.2. Les sites inscrits et classés

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé à Neuilly-sur-Marne.

3.3. Le patrimoine archéologique

La Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) envisage la présence d'éléments du patrimoine archéologique sur la commune de Neuilly-sur-Marne, avec :

- Des sites gallo-romains et d'époque médiévale
- La basse terrasse alluviale de la Marne (Ville Evrard, canal de Chelles, Haute-Ile)
- Des occupations préhistorique et protohistorique sur le site de Maison Blanche.

Ces sites sont repris sur la carte « Patrimoine ». Dans ces secteurs, tous les travaux (sans limite de seuil) doivent être soumis à examen au titre de l'archéologie préventive auprès de la DRAC.

3.4. Le patrimoine non protégé

Sur la base du diagnostic sur le patrimoine de la commune, réalisé par le Conseil Général de Seine Saint Denis, des bâtiments et ensembles urbains ont été repérés comme significatifs d'une époque ou d'un style architectural et urbain, qui pourraient faire l'objet de réhabilitation, préservation, voire de protection

3.4.1. Les anciennes auberges

Quelques anciennes auberges sont encore présentes même si elles se trouvent fortement dégradées.



C'est le cas notamment de l'ancienne auberge du Grand Cerf qui représente un édifice complexe et présente un intérêt patrimonial manifeste. Il fait partie des bâtiments les plus anciens de la ville.

Pendant la façade a été remaniée et le bâtiment se trouve en mauvais état, ayant valu un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (avis du 14/12/2006) et de la délégation permanente de la commission du patrimoine, autorisant sa démolition (permis de démolir délivré le 09/01/07). Ancienne Auberge du Grand Cerf

Hôtel, restaurant, "bureau des voyageurs" des Chemins de Fer Nogentais et cinéma,



cet édifice a tenu une place importante dans la vie nocéenne jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Le cinéma est aujourd'hui à l'abandon. L'autre partie du bâtiment est occupée par un commerce, un garage et des logements.

Plusieurs auberges se sont implantées sur la RN34. Au n°123, un immeuble revêtu d'un décor en plâtre de style années 1930 (mais construit en 1909) a abrité pendant des décennies l'hôtel du Cheval Blanc (anciennement auberge). D'inspiration art déco, il rappelle les cinémas de cette époque. Sa façade mériterait d'être réhabilitée.



Au n°163 se trouve l'ancienne auberge "A la descente de Ville-Evrard et de Maison-Blanche" datant du XIX^{ème} siècle. De hauteur R+1+combles, ce bâtiment a peu changé, seule manque l'inscription de son nom.

3.4.2. Le bourg ancien

Le bourg comprend :

- une église gothique du XII^{ème} siècle (avec vitraux du XIX^{ème} siècles)
- d'intéressants alignements de maisons, datant pour la plupart du XIX^{ème} siècle
- certains bâtiments de style, tels que l'ancienne mairie et la maison des notaires



3.4.3. Les maisons bourgeoises fin du XIX^{ème} - début du XX^{ème} siècle

Maisons de villégiatures ou pour les nouveaux industriels, elles sont implantées au centre de grandes parcelles, parfois des parcs, telles que l'actuel conservatoire de musique.



Maisons bourgeoise - 25, avenue du Maréchal Foch

3.4.4. Le quartier pavillonnaire du Pré Fleuri

Ce quartier présente une homogénéité et une qualité certaine, d'un point de vue architectural et paysager. Les pavillons représentent différentes époques, de la fin du XIXème siècle à nos jours avec tous les mêmes gabarits (R+1 ou R+1+comble). Leurs typologies sont semblables.



Ci-dessus : 3 avenue Robert

Ci-contre 5-5bis rue de la Guette

Source : contribution au diagnostic du patrimoine CG 93



3.4.5. La cité jardin

Construite en 1934 pour l'OPHBMSO (Office Public d'Habitation à Bon Marché de la Seine et Oise), cette cité jardin constitue une entité à part dans son environnement urbain. Quatre immeubles d'une hauteur de 4 étages, situés à l'alignement des rues protègent des pavillons groupés par deux et entourés de jardins positionnés en cœur d'îlot.



Pavillons de la cité jardin en cœur d'îlot Immeubles collectifs de la cité-jardin

3.4.6. Les équipements de la première moitié du XXème siècle

Neuilly présente certains équipements d'un style architectural intéressant, notamment :

- le groupe scolaire Louis Amiard, le plus ancien de Neuilly, avec ses frontons en courbe et l'alignement de ses grandes ouvertures (réalisation en 1895 et agrandissements notamment en 1933)
- le groupe scolaire Jean Jaurès, construite en 1928, dans un style néo-rural,
- la gare SNCF, imposante par sa hauteur et réalisée en pierre de taille et de brique.



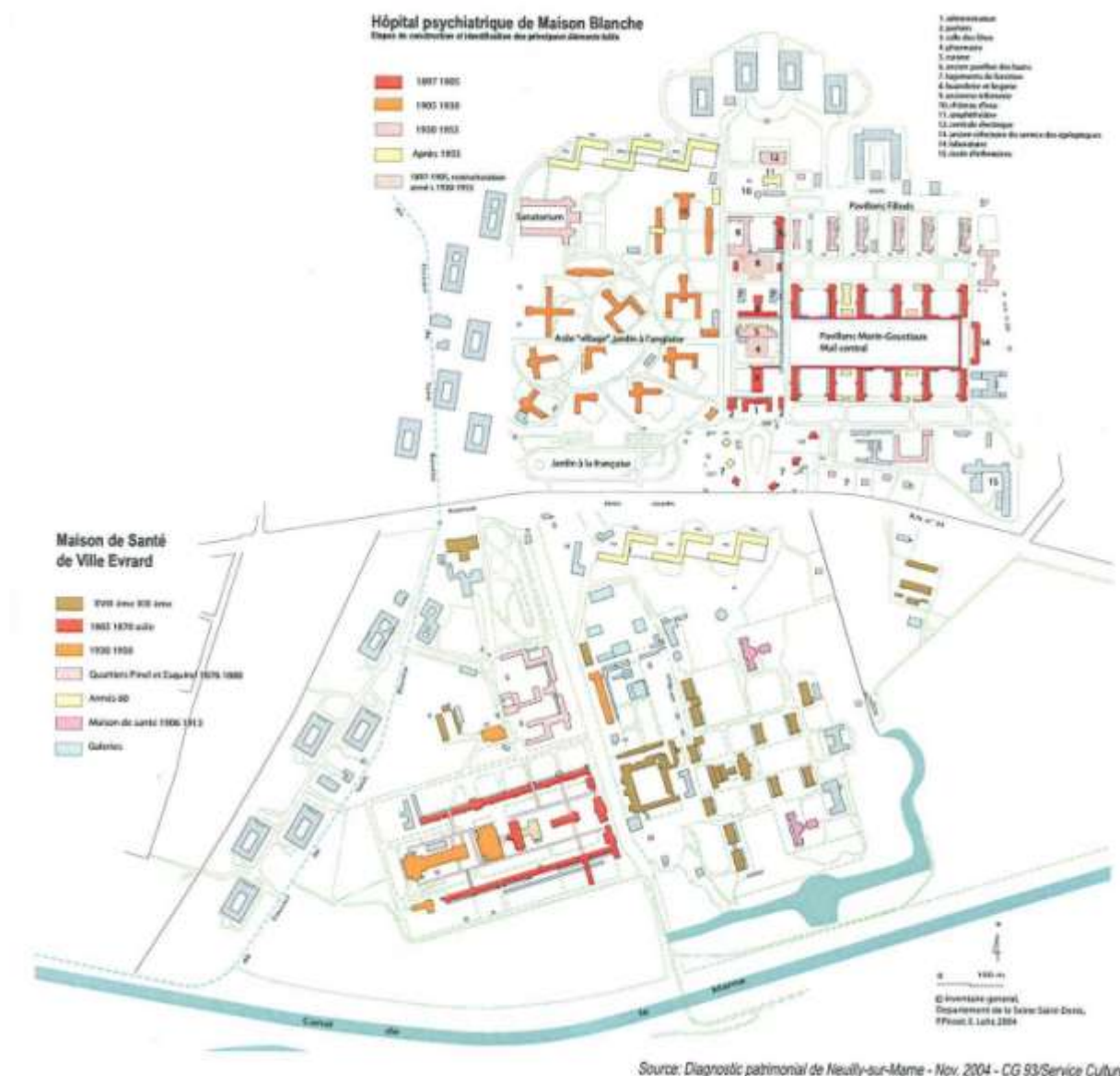
Ci-dessus : **Groupe scolaire Amiard** - Source : contribution au diagnostic du patrimoine CG 93

Ci-contre : **ancienne gare** - Source : contribution au diagnostic du patrimoine CG 93



3.4.7. Le site des hôpitaux de Maison Blanche et de Ville Evrard

Le site des deux hôpitaux de Ville-Evrard et Maison-Blanche représente un patrimoine majeur qui dépasse l'échelle locale, puisqu'il constitue un témoignage essentiel de l'histoire de la psychiatrie en France du XIXème et XXème siècle et un ensemble architectural, urbain et paysager remarquable préservé à ce jour.



Ces hôpitaux constituent des quartiers de ville enclos et isolés du reste de la commune et révèlent des compositions urbaines fortes comprenant une hiérarchie dans les formes architecturales, le réseau viaire et les espaces libres. Le bâti et les espaces extérieurs sont imbriqués et créent, par leur répétition et la constance de l'ensemble, un rythme particulier et une cohérence d'ensemble.



Parc Asile [1]



Pinel-Esquirol [2]



Asile de Lequeux, pavillons [3]

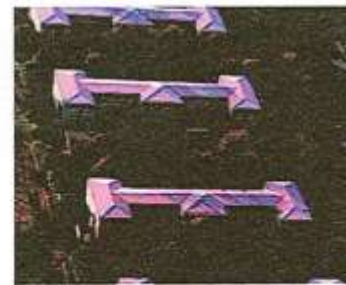


Asile de Lequeux, bande centrale [4]



Ensembles remarquables

Source plan et photos: CG 93/Service Culture



Bâtiments Fillod [5]



Pavillons Morin Goustiaux [6]



Maison de santé [7]



La Ferme [8]

La ville de Neuilly-sur-Marne bénéficie d'un patrimoine architectural important, datant notamment de la fin du XIXème-Début XXème.

Le secteur des hôpitaux psychiatriques offre un patrimoine urbain particulièrement intéressant.

4. Les risques et nuisances

4.1. L'air

La qualité de l'air en Ile-de-France est suivie par AIRPARIF, association de type loi 1901.

4.1.1. Les différents plans de protection de la qualité de l'air

4.1.1.1. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air

Ces plans régionaux sont obligatoires depuis la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie parue en décembre 1996, qui prévoit également la réalisation de Plan de Déplacements Urbains pour les grandes agglomérations.

Un PRQA s'appuie sur l'analyse de la qualité de l'air régional pour :

- Définir des objectifs en matière de santé publique et d'environnement,
- Assurer une information et une communication les meilleures possibles envers le grand public.

Le PRQA de l'Ile-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2000.

4.1.1.2. Les procédures d'information et d'alerte

L'Ile-de-France a été la première Région à se doter, le 25 avril 1994, d'une procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution atmosphérique. Elle a été modifiée et renforcée par l'arrêté interpréfectoral du 24 juin 1999, prenant en compte les dispositions de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application. Cette procédure a été révisée par l'arrêté interpréfectoral du 12 juillet 2002 et plus récemment par l'arrêté interpréfectoral du 12 juillet 2005, publié le 1er août 2005, qui modifie les seuils d'alerte pour l'ozone et supprime la différenciation en trois zones de l'Ile-de-France.

Cette procédure concerne la région Ile-de-France dans son ensemble et s'applique à trois polluants :

- Le dioxyde de soufre (SO₂),
- L'ozone (O₃),
- Le dioxyde d'azote (NO₂).

Elle comporte deux niveaux de gravité croissante :

- Le niveau d'information et de recommandation : Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'information d'un des trois polluants est atteint. Chaque seuil d'information correspond à un niveau de concentration d'un polluant dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée a des effets limités et transitoires sur la santé des catégories de la population particulièrement sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques et insuffisants respiratoires chroniques). Il comprend des actions d'information de la population, des recommandations sanitaires aux catégories de la population particulièrement sensibles, ainsi que des recommandations et des mesures visant à réduire certaines des émissions polluantes (par exemple la recommandation faite par les autorités aux conducteurs de véhicules à moteur).

- Le niveau d'alerte : Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'alerte d'un des trois polluants est atteint ou risque de l'être. Chaque seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration d'un polluant dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé ou l'environnement. En plus des actions prévues au niveau d'information et de

recommandation, ce niveau comprend des mesures de restriction ou de suspension des activités concourant à la pollution, y compris, le cas échéant, de la circulation des véhicules. Pour l'ozone, deux seuils supplémentaires d'alerte ont été définis (soit trois seuils d'alerte au total pour ce polluant), déclenchant l'activation ou le renforcement de certaines mesures selon la gravité de l'épisode de pollution.

	Dioxyde d'azote (NO ₂)	Ozone (O ₃)	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Niveau d'information et de recommandation	200 µg/m ³ *	180 µg/m ³ *	300 µg/m ³ *
Niveau d'alerte	400 µg/m ³ * ou 200 µg/m ³ * Si la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée la veille et le jour même et si les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.	1 ^{er} seuil : 240 µg/m ³ (dépassé pendant 3h consécutives) 2 ^{ème} seuil : 300 µg/m ³ (dépassé pendant 3h consécutives) 3 ^{ème} seuil : 360 µg/m ³ *	500 µg/m ³ (dépassé pendant 3h consécutives)

* niveaux horaires

Seuils de déclenchement des niveaux d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France pour les trois polluants concernés.

(Source : AIRPARIF)

Lorsque les prévisions font craindre le dépassement des seuils de déclenchement du niveau d'information et de recommandation, AIRPARIF informe immédiatement les autorités et organismes concernés, qui sont alors placés en situation de vigilance, ainsi que les industriels mentionnés par l'arrêté. De même, AIRPARIF informe les préfets signataires de l'arrêté en cas de risque de dépassement des seuils de déclenchement du niveau d'alerte. Ces prévisions sont réalisées à partir d'outils ou de modèles d'évaluation développés par AIRPARIF et intégrant des données fournies par Météo France.

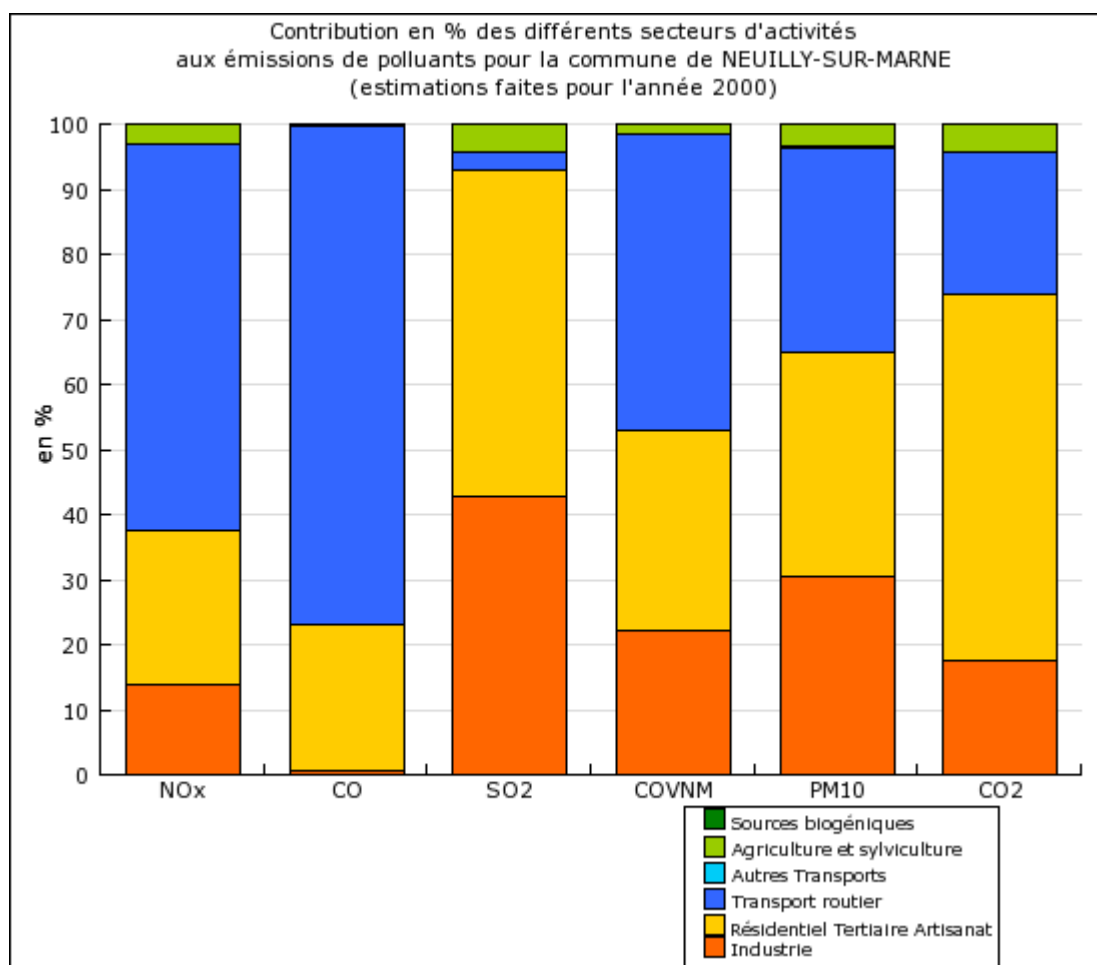
4.1.2. Les principales sources d'émissions

Un inventaire des émissions sur l'Ile-de-France a été produit par AIRPARIF. Cet inventaire porte sur les principaux polluants qui sont soumis à réglementation et/ou qui font l'objet d'une surveillance de la part des réseaux de mesure de la qualité de l'air, à savoir les oxydes d'azote (NOx), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), les particules de diamètre aérodynamique moyen inférieur à 10 µm (PM₁₀) et l'ammoniac (NH₃) ainsi que sur deux gaz n'ayant pas d'effet direct sur la santé mais qui contribuent largement à l'effet de serre : le méthane (CH₄) et le dioxyde de carbone (CO₂).

La figure suivante montre la répartition par secteur d'activités des émissions annuelles estimées pour ces différents composés à Neuilly-sur-Marne :

Polluant	NOx	CO	SO ₂	COVNM	PM ₁₀	CO ₂
Emissions	188.5 t	973 t	120.1 t	311.3 t	34.8 t	96.2 kt

totales						
---------	--	--	--	--	--	--



Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions
de polluants à Neuilly-sur-Marne
(Source : AIRPARIF)

Le transport routier apparaît comme le secteur prépondérant dans les émissions de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de composé organique volatil non méthaniques. Pour les émissions de CO₂, ce sont les secteurs résidentiel/tertiaire/artisanat (chauffage) et industriel qui prédominent, les secteurs des transports n'intervenant que peu. Les émissions de SO₂ sont également largement dominées par les secteurs résidentiel/tertiaire/artisanat (chauffage) et industriel, liés aux combustions.

4.1.3. La qualité de l'air : mesures et suivi

Pour estimer la qualité de l'air, on se sert des indicateurs principaux que sont :

- Le SO₂ (dioxyde de soufre) : il dépend de la teneur en soufre des combustibles de chauffage, d'usines ou de véhicules (fuel, charbon, gazole) ;
- Les particules en suspension ou poussières : 40% provient du secteur du transport, le reste étant produit par les combustions industrielles et le chauffage domestique ;
- Les oxydes d'azote (NO_x) : ils apparaissent dans les combustions à hautes températures des combustibles fossiles (fuel, charbon, etc.). Le secteur des transports produit 60% des NO_x ;
- L'ozone (O₃) : il se produit par réaction chimique entre dioxyde d'azote et hydrocarbures.

Le réseau de stations de mesures d'AIRPARIF est représenté à proximité de Neuilly-sur-Marne par la station urbaine de Villemomble, implantée dans le parc de La Garenne.



Figure 7 : Localisation et Photographie de la station de Villemomble

(Source : AirParif)

Cette station mesure le dioxyde d'azote, le monoxyde d'azote et l'ozone.

Aucun dépassement des seuils d'information ou d'alerte n'a été relevé en 2006 sur la station de Villemomble.

La qualité de l'air à Neuilly-sur-Marne, comme dans toute l'Ile-de-France, varie tout d'abord en fonction du climat : le climat océanique favorise, par la pluie et le vent, la dispersion des polluants par brassages et lessivage de l'atmosphère. A contrario, les périodes anti-cycloniques longues comme on peut en connaître certains étés (en 2003 par exemple) ou en février favorisent le maintien des polluants sur place et altèrent par delà la qualité de l'air.

Pour caractériser la qualité de l'air de façon globale sur l'ensemble de l'année, on utilise un indice appelé Indice Atmo.

Cet indice est déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations de fond urbaines et périurbaines de l'agglomération. L'indice Atmo prend en compte les différentes sources de polluants atmosphériques et synthétise l'ensemble sur une échelle de 1 (très bon) à 10 (très mauvais).

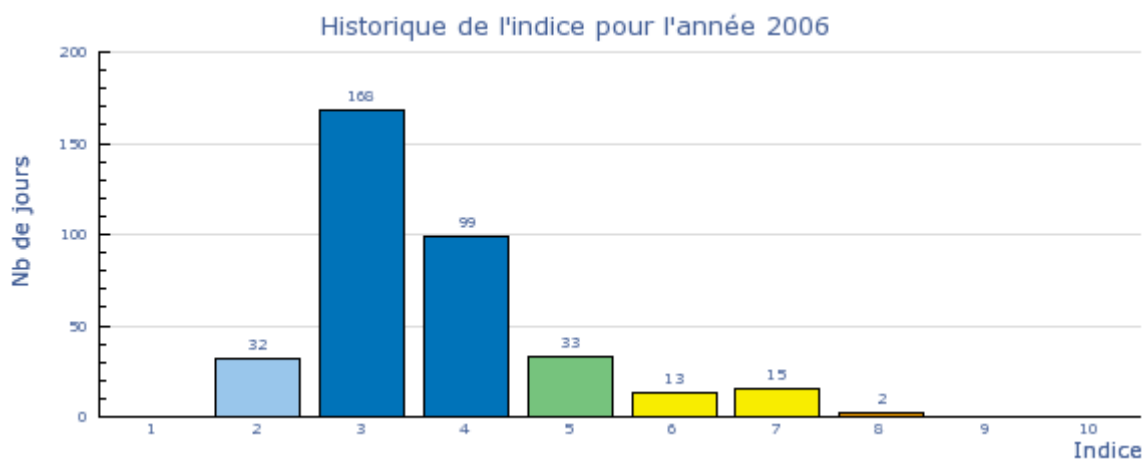


Grilles de couleur de l'indice ATMO

(Source : AIRPARIF)

Les grilles de calcul de l'indice Atmo sont jointes en Annexe à ce document.

La répartition des indices Atmo journaliers calculés pour Neuilly-sur-Marne est détaillée dans la figure suivante :



Historique de l'Indice Atmo à Neuilly-sur-Marne pour l'année 2006
(Source AIRPARIF)

On remarque que si Neuilly-sur-Marne n'a pas de jour « très bon » (indice 1), elle n'a également que 2 jours de qualité « très mauvaise » ou « mauvaise » (indice 8, 9 et 10). Ce qui ressort est donc la bonne qualité globale de l'air à Neuilly : la majeure partie de l'année, plus de 80% du temps, la qualité de l'air est bonne ou très bonne.

Aucune donnée n'est disponible quant à la présence éventuelle de nuisances olfactives sur la commune.

La qualité de l'air à Neuilly-sur-Marne est globalement bonne. Elle dépend étroitement des transports. Les pistes à développer dépendent donc de ce thème spécifique.

Les actions à mener concernent particulièrement :

- Le développement des transports en commun et des circulations douces,
- La sensibilisation des usagers à ne pas se déplacer en voiture individuelle.

4.2. Le Bruit

4.2.1. Généralités

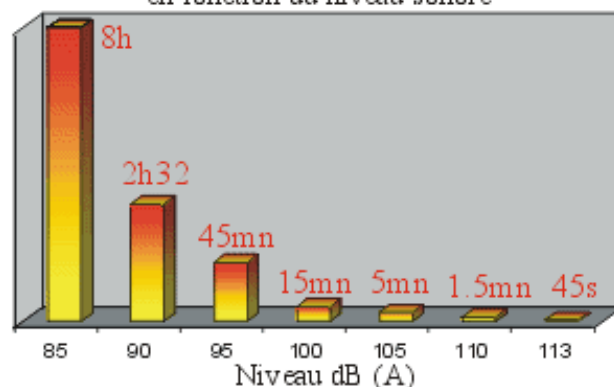
La nocivité du bruit a des répercussions plus ou moins importantes sur différentes parties de l'organisme, notamment le système auditif, le psychisme et le comportement.

La nocivité du bruit pour l'organisme est fonction de différents critères :

- L'intensité : le niveau critique d'intensité d'un bruit nocif pour l'oreille est de 85 dB, mais de nombreux bruits, notamment industriels, sont d'intensité nettement supérieure.
- La durée d'exposition au bruit : c'est un facteur fondamental dont dépend directement l'importance du déficit.
- Le rythme : la cochlée est très sensible aux variations brusques d'intensité sonore (sons impulsionnels par exemple).

Les deux critères principaux restent l'intensité et la durée (voir ci-dessous).

Durée maximale d'exposition sans risque de nocivité
en fonction du niveau sonore



De plus, à ces critères s'ajoutent des aptitudes individuelles à subir les nuisances sonores :

- L'âge : la fragilité du système auditif augmente avec l'âge, mais il existe une vulnérabilité particulière chez les jeunes de moins de vingt ans et, bien sûr, chez les très jeunes enfants.
- Les facteurs génétiques : la notion de fragilité cochléaire familiale est très importante.
- Les antécédents ORL : les lésions antérieures de l'oreille et/ou les atteintes de l'oreille interne peuvent constituer des contre-indications à l'exposition au bruit.
- La susceptibilité individuelle : c'est le facteur principal, il permet de savoir si le sujet est plus ou moins sensible aux bruits, bien que l'on ne puisse pas la mesurer.

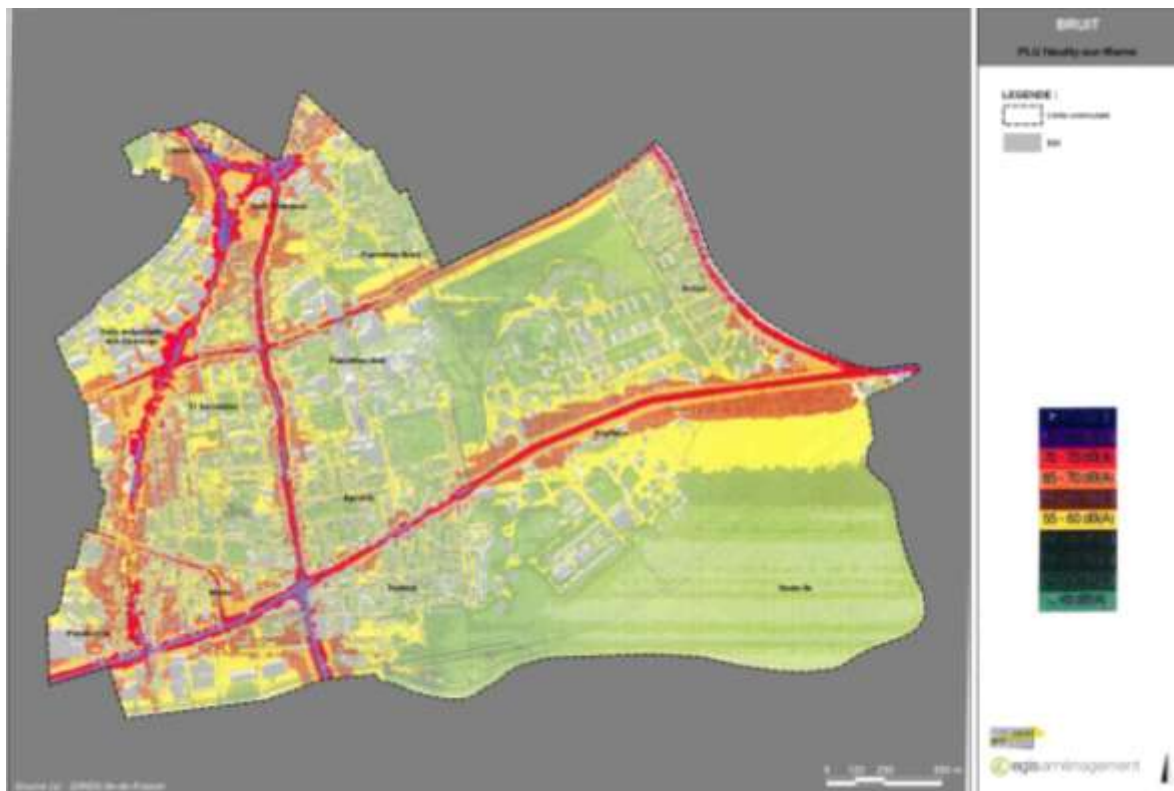
4.2.1. Le bruit lié au transport

Le territoire de Neuilly-sur-Marne est traversé par des infrastructures de transport routier et ferroviaire. Conséquence parmi d'autres, que sont en particulier la pollution de l'air ou les encombrements routiers, le bruit lié à ces infrastructures constitue une véritable nuisance.

Les survols d'approche des avions pour les aéroports de Roissy ne sont pas pris en compte dans cette étude, faute d'éléments chiffrés sur les nuisances apportées, tant en fréquence qu'en qualité.

Le classement sonore des infrastructures de Seine-Saint-Denis a été élaboré par la DDE. Ce classement se fait sur cinq catégories, de la plus bruyante (catégorie 1) à la moins bruyante (catégorie 5). En fonction de la catégorie, des périmètres théoriques de nuisance sont élaborés, tant pour la période diurne que nocturne. Ils sont présentés ci-après.

Niveau sonore de référence jour LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence nuit LAeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
N > 81	N > 76	1	D = 300 m
76 < N < 81	70 < N < 76	2	D = 250 m
70 < N < 76	65 < N < 70	3	D = 100 m
65 < N < 70	60 < N < 65	4	D = 30 m
60 < N < 65	55 < N < 60	5	D = 10 m



A Neuilly-sur-Marne, les voies inscrites au classement sonore des infrastructures de la Seine-Saint-Denis sont :

Catégorie de l'infrastructure	Infrastructure concernée
1	Voie SNCF (nord-sud)
2	Voie SNCF (est-ouest)
3	RN 34
	RN302
	RN 370 (vers le nord à partir du chemin de l'empereur)
	RN 370 (vers le sud de la rue de l'amiral Courbet)
4	RD 301 (entre RN 302 et RN 370)
	RN 370 (entre chemin de l'empereur et rue de l'amiral Courbet)
	Rue des martyrs de la déportation
	Avenue Paul Doumer
5	Boulevard Louis Armand

Les axes les plus bruyants de la commune ne sont pas les axes routiers, mais les voies ferroviaires à l'Ouest et au Nord de la commune.

4.2.3. Les autres sources de bruit

Neuilly-sur Marne est globalement épargnée par les nuisances sonores. Les zones de bruit se concentrent autour des infrastructures.

Le bruit lié aux infrastructures est une nuisance majeure d'un territoire. Cette nuisance dépend de manière importante de la place accordée aux différents modes de transports.

Un programme de lutte contre le bruit lié aux transports peut se décliner en 3 axes d'action :

- Des mesures préventives : par exemple le report modal des déplacements en voiture au profit de transport en commun ;
- Des mesures correctrices pour la réduction des bruits à la source : couverture des axes les plus bruyants, mise en place d'écran anti-bruit ;
- Des mesures correctrices pour la réduction du bruit au niveau des tiers : programme d'isolation phonique des bâtiments d'habitation et des équipements publics (écoles, crèches, etc.).

4.3. Les Déchets

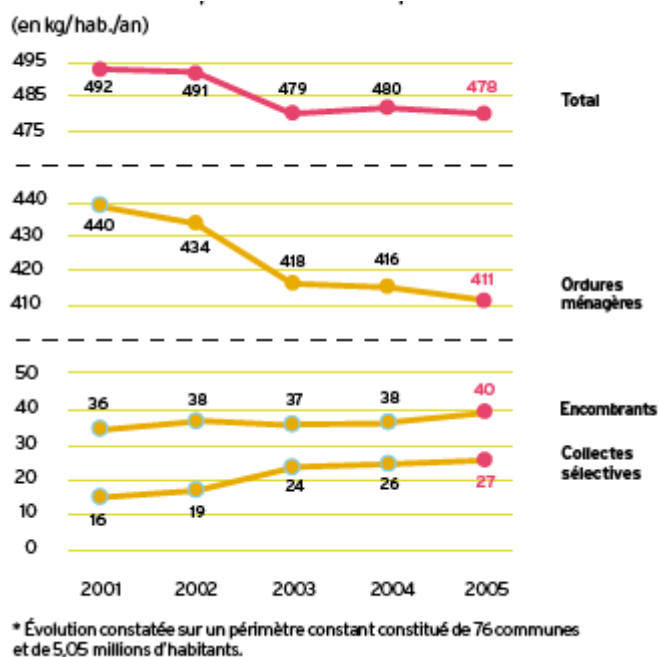
4.3.1. Les déchets ménagers et assimilés

4.3.1.1. La compétence

La ville de Neuilly-sur-Marne est membre du SITOM 93 (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis), qui est lui-même adhérent au SYCTOM (Syndicat Central de Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne). Le SITOM délègue sa compétence traitement des déchets au SYCTOM.

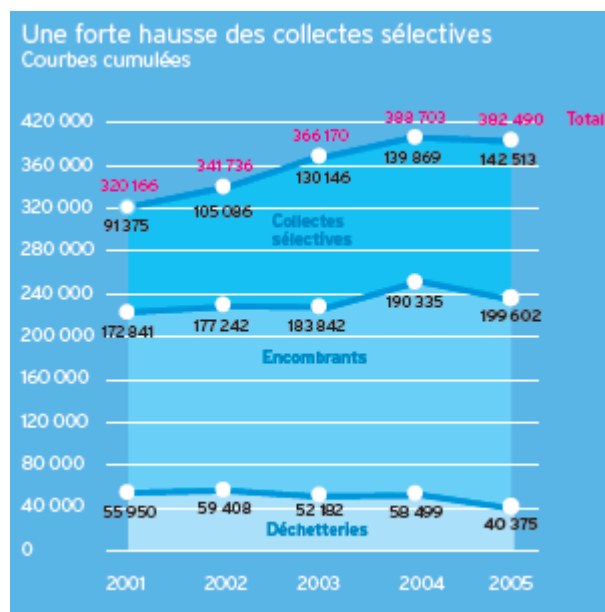
4.3.1.2. Les déchets ménagers

Depuis 2001, une tendance à la baisse de la quantité de déchets traités par le SYCTOM est observée :



Quantités de déchets traitées par le SYCTOM depuis 2001
(Source : Rapport annuel 2005 du SYCTOM)

En parallèle à la diminution globale de la quantité de déchets traités, le tri sélectif s'est fortement développé :



Evolution de la collecte sélective sur le territoire du SYCTOM entre 2001 et 2005
(Source : Rapport annuel 2005 du SYCTOM)

En 2005, 37 % des matériaux sortant des différents centres de traitement (soit environ 365 000 tonnes de matériaux, contre 320 000 tonnes en 2004) ont été acheminés par le rail et le fleuve vers leurs différents lieux de valorisation, évitant ainsi le trafic de 17 000 camions sur les routes d'Ile-de-France. Le SYCTOM vise un taux de 51 % en 2007, puis 63 % en 2010.

Les ordures ménagères collectées à Neuilly-sur-Marne sont incinérées à Saint Thibaut dans une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères privée.

4.3.1.3. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Seine-Saint-Denis

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Seine-Saint-Denis a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°05/3366 du 26 juillet 2005.

Parallèlement à la révision du plan départemental, le SYCTOM et le SITOM 93 ont signés en juillet 2002 avec la région Ile-de-France et l'Ademe un contrat « Terres-Vives » qui prévoit une programmation d'un certain nombre d'équipements dont la réalisation d'une ou deux unités de traitement par méthanisation¹ sur le territoire sur SITOM 93. La ville de Neuilly-sur-Marne s'est portée candidate pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur son territoire.

Une priorité apparaît sur le territoire de l'ACTEP : la réduction de l'enfouissement

4.3.2. Les déchets industriels

Les installations de traitement sont de trois ordres :

- L'incinération, pour les déchets liquides ou solides,
- Les traitements physico-chimiques, dont le but est de réduire le potentiel polluant,
- La dépose en Centre d'Enfouissement Technique de classe I, réservée aux déchets ultimes et éventuellement stabilisés en cas de potentiel polluant important.

Les installations de traitement sont nombreuses en Ile-de-France et présentent des solutions à la totalité des déchets industriels produits. Aucune n'est présente sur le territoire de Neuilly-sur-Marne. Le CET de classe I le plus proche de Neuilly-sur-Marne est situé à Villeparisis, en Seine-et-Marne. Il est exploité par la société SITAFD et peut accueillir annuellement 250 000 tonnes de déchets industriels spéciaux ultimes et stabilisés.

Il existe un Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS), signé par le Préfet de Région le 2 février 1996. Ce plan constate que les capacités de traitements sont largement suffisantes en Ile-de-France, mais que des progrès doivent être faits dans une alternative pour certains secteurs (cimenteries, sols pollués, ...).

La quantité de Déchets Industriels Spéciaux (DIS) produite par les entreprises de Neuilly-sur-Marne n'est pas connue.

4.3.3. Les déchets d'activités de soin à risque infectieux

Le territoire de Neuilly-sur-Marne abrite deux hôpitaux. Un seul d'entre eux est encore en activité : l'hôpital de Ville-Evrard. Cet hôpital est spécialisé dans le traitement des troubles psychiatriques. La quantité de déchets d'activités de soin à risque infectieux est donc minime.

La problématique déchet est gérée, pour Neuilly-sur-Marne, par le SYCTOM. De par son envergure, le SYCTOM connaît les enjeux du secteur et les maîtrise : développement de la valorisation énergétique de la biomasse, augmentation de la part des transports alternatifs dans les transports de déchets et sous-produits des traitements. Une déchetterie est prévue à Neuilly.

¹ La méthanisation est un procédé de décomposition des déchets fermentescibles permettant de produire du biogaz, qui est transformé sur place en électricité, en chaleur ou encore en biocarburant. Elle participe de fait à la réduction des gaz à effet de serre et à la préservation des réserves d'énergie fossile.

4.4. Les Risques

4.4.1. Les risques naturels

4.4.1.1. Inondation

On peut distinguer trois types d'inondation :

Les inondations par débordement direct : c'est le débordement d'un cours d'eau de son lit majeur à son lit mineur ;

Les inondations par débordement indirect :

- la remontée de nappes souterraines provoque la saturation des sols et empêche les infiltrations, créant ainsi des inondations,
- le refoulement d'eau dans les réseaux d'assainissement,

Les inondations pluviales urbaines ou de ruissellement : ces inondations sont liées au ruissellement sur des surfaces imperméabilisées qui ne permettent pas l'infiltration.

La ville de Neuilly-sur-Marne est concernée par un risque majeur d'inondation, par débordement direct et par inondation pluviale urbaine.

La prévention du risque inondation passe avant tout par le contrôle de l'utilisation des sols, c'est-à-dire par l'interdiction de construire dans les zones les plus exposées aux risques et dans les champs d'expansion des crues. Le dispositif juridique (loi du 2 février 1995, article L 567-1 du code de l'environnement) permet la prise en compte des risques naturels, dans les règles d'urbanisme à travers les Plans de Prévention des Risques naturels (PPR), dont les risques d'inondation (PPRI).

Les PPRI comprennent notamment une cartographie des zones de risque ainsi que les mesures permettant de réduire la vulnérabilité des installations existantes, de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues et d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses.

La vallée de la Marne fait l'objet d'un PPRI « plan de prévention des risques inondations de la Marne en Seine Saint-Denis »

Les objectifs et dispositions du PPRI s'inscrivent dans le prolongement des grands principes de la politique de prévention des risques :

- Soumettre le moins de personnes et de biens possibles au risque d'inondation, afin de limiter et d'éventuellement réduire les atteintes aux hommes et les dégâts matériels qui pourraient se produire ;
- Fixer des mesures économiquement acceptables par la société ;
- Fixer des mesures proportionnées au degré du risque.

Ces objectifs sont traduits dans le zonage et le règlement correspondant :

Zone rouge = zone d'expansion de crue :

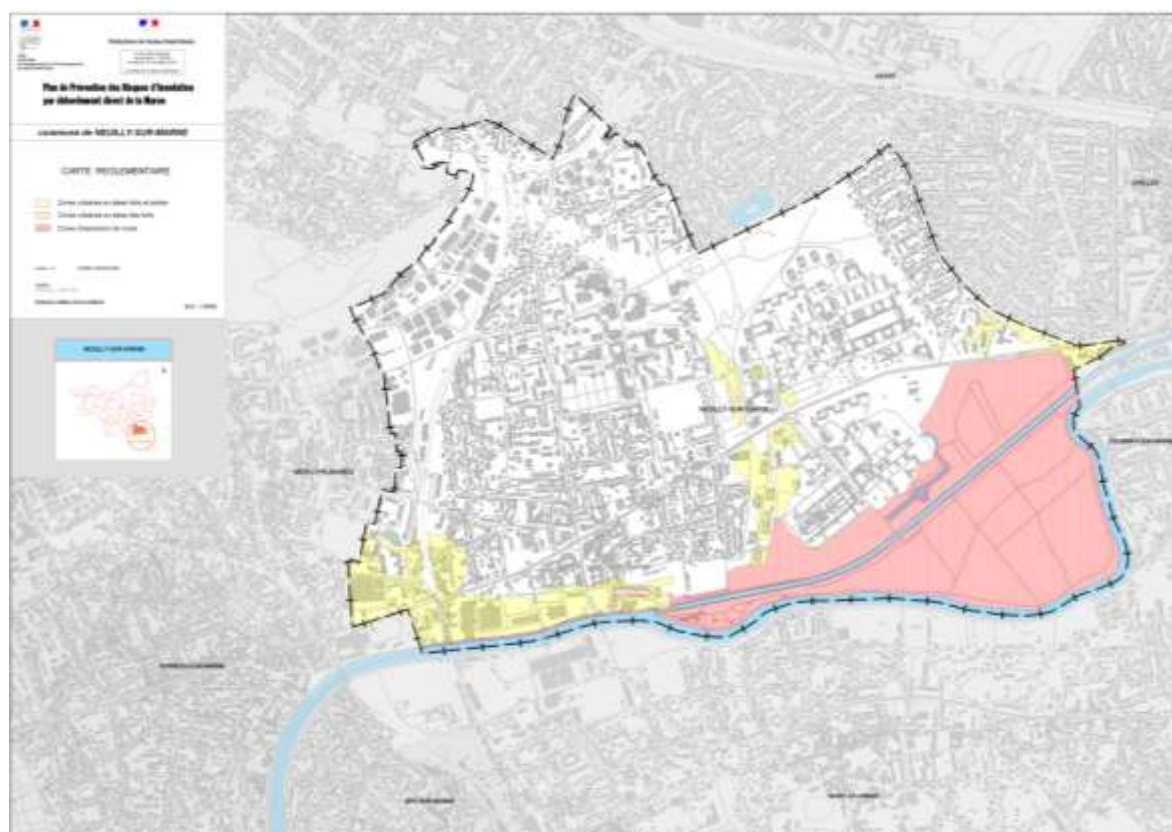
Zone globalement peu construite où il y a lieu de préserver le champ d'inondation et sa capacité de stockage des eaux. Toute construction y est interdite, seul l'entretien des bâtiments existants est autorisé. Certains aménagements spécifiques de terrains de plein air et de loisirs ainsi que des équipements à usage sportif, récréatif ou de loisirs et d'intérêt général peuvent être autorisés sous réserve de prescriptions permettant de ne pas entraver l'écoulement des crues : liaisons douces, espaces verts et paysagers, espace portuaire, etc. A Neuilly-sur-Marne, la zone rouge correspond à la Haute-Ile, la pointe de Gournay et l'extrême Sud de Ville-Evrard.

Zone orange = zone urbaine (hors centre urbain) en aléa très fort :

Secteur d'urbanisation plus ou moins dense soumis à un risque très fort (plus de 2 m d'eau) où il convient de ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes. De manière générale, toute construction nouvelle est interdite, l'entretien des bâtiments existants est autorisé notamment pour réduire la vulnérabilité. Cette zone peut toutefois recevoir certains aménagements de terrains de plein air et de loisirs et des équipements à usage sportif, récréatif ou de loisirs et d'intérêt général. La zone orage correspond à aux bords de Marne à l'Ouest du territoire au-delà de la zone d'expansion des crues et à l'ilot compris entre la rue de l'Amiral Courbet, le chemin de l'écluse, et la rue du site agréable

Zone jaune = zone urbaine (hors centre urbain) en aléas fort et autres :

Secteur d'urbanisation plus ou moins dense dans lequel il y a lieu de permettre le développement et la restructuration de la ville tout en tenant compte du risque pour les personnes et les biens. Les constructions nouvelles et l'entretien des bâtiments existants sont autorisés et soumis à certaines règles destinées à diminuer la vulnérabilité des biens. A Neuilly-sur-Marne, la zone jaune correspond à l'entrée de ville à l'Est du territoire au sud du quartier des Primevères, aux bords de Marne depuis l'entrée est de la ville jusqu'au Canal, à l'extrême ouest de la pointe de Gournay, au sud du quartier Avenir ainsi que l'Ouest du secteur des hôpitaux intégrant une partie du parc des 33 hectares. Les autorisations d'urbanisme devront dans ces secteurs intégrer les prescriptions du PPRI.



4.4.1.2. Mouvement de terrain

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable définit les mouvements de terrains comme « un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme ».

- Les mouvements de terrain recensés en France sont :
- Les affaissements,
- Les effondrements,

- Les tassements,
- Les phénomènes de gonflement-retrait des sols très argileux,
- Les coulées boueuses ou torrentielles,
- Les glissements de terrain,
- Les écroulements et chutes de blocs rocheux.

Le risque « mouvement de terrain » est recensé comme un risque majeur à Neuilly-sur-Marne. Un PPR « Argiles » a été prescrit le 23 juillet 2001. Le principe de ce plan de prévention est similaire à celui concernant les risques d'inondation. Il comprend un plan de niveau de « susceptibilité » basés sur trois catégories d'aléas : fort, moyen, faible et une carte de zonage réglementaire basée sur la notion d'exposition. En l'occurrence en Seine-Saint-Denis, deux zonages ont été identifiés : une zone fortement exposée (B1) et une zone moyennement exposée (B2).

4.4.2. Les risques technologiques

4.4.2.1. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les établissements dangereux, soit à cause des produits utilisés (type ou quantité de produit), soit à cause de la nature de leur activité, sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il existe deux régimes de classement des ICPE :

- Les installations soumises simplement à Déclaration sont à priori les moins dangereuses ;
- Les installations soumises à Autorisation mettent en œuvre des produits ou une activité qui les classe comme dangereuses. Les plus dangereuses de ces installations sont assujetties à une réglementation spécifique, la réglementation SEVESO.

La commune de Neuilly-sur-Marne compte 37 ICPE sur son territoire.

4.4.2.2. SEVESO.

La directive n° 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dites SEVESO II a été publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 14 janvier 1997. Elle remplace la directive n° 82/501/CEE du 24 juin 1982 à compter du 3 février 1999.

Cette directive renforce le dispositif de prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses en introduisant des mesures complémentaires par rapport à la directive initiale.

Il n'y a aucun site classé SEVESO II AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique) ou SEVESO II seuil bas à Neuilly-sur-Marne.

4.4.2.3. Transport de Matière Dangereuse (TMD).

Les matières dangereuses sont des produits dont les propriétés physiques ou chimiques sont de nature à présenter des dangers graves pour la santé humaine ou l'environnement, par contact direct ou par les réactions qu'elles engendrent. Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives ou radioactives. On en dénombre plus de 3 000.

Neuilly-sur-Marne est exposée au risque transport de matières dangereuses par :

- route ;

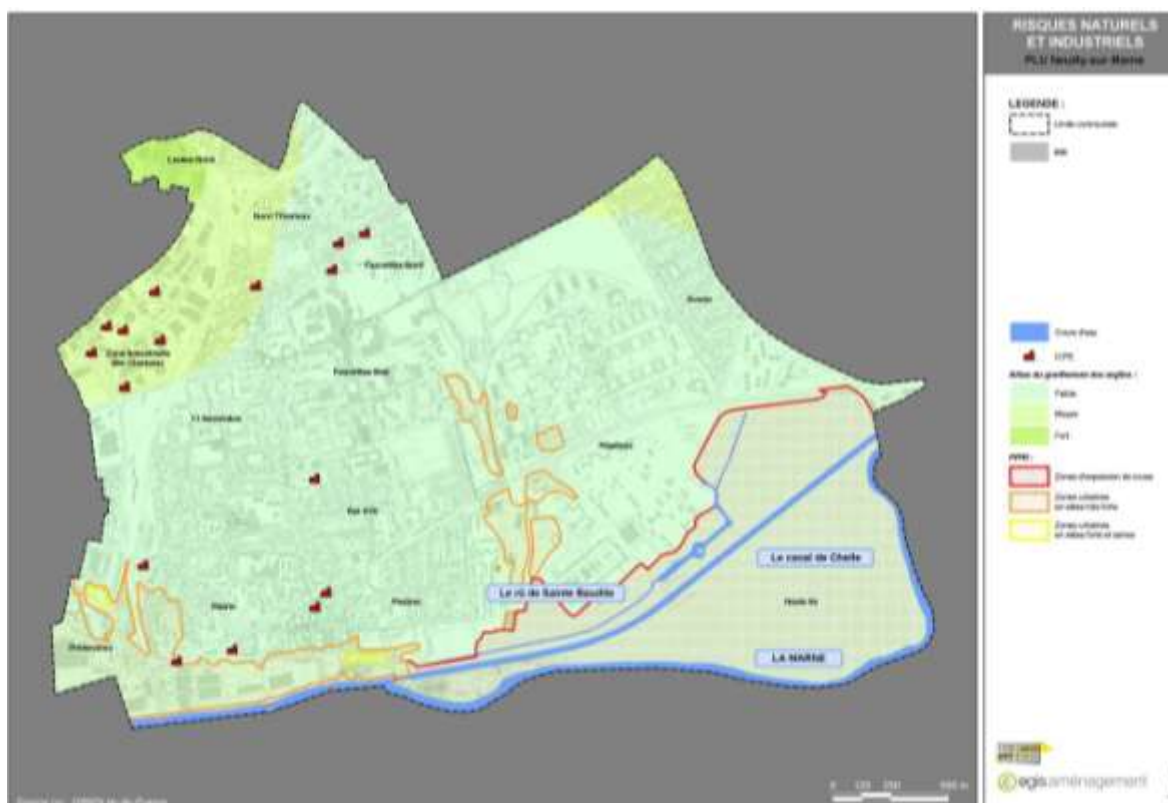
- voie ferrée ;
- voie d'eau avec la Marne et le canal de l'Ourcq.

4.4.3. Les sites et sols pollués

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans deux bases de données :

- BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Cet inventaire est particulièrement utile pour connaître les sites pollués sur un territoire, mais il présente tout de même des limites dans le sens où seuls les sites ayant fait l'objet d'un constat direct de la présence de polluants (présence de déchets, pollution des eaux souterraines constatées...) sont recensés.
- BASIAS. Les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) n'appelant plus d'actions de la part des pouvoirs publics sont périodiquement transférés de BASOL dans BASIAS.

La base de données BASOL ne recense aucun site appelant une action des pouvoirs publics à Neuilly-sur-Marne. L'inventaire des anciens sites industriels et activités de services BASIAS dénombre 41 sites ou sols pollués (ou potentiellement pollués).



Neuilly-sur-Marne est plus exposée à des risques naturels que technologiques. La commune est soumise à un risque inondation important. On constate toutefois que les zones soumises à un aléa inondation fort sont des secteurs à dominante économique.

5. La sensibilité du territoire

Synthèse de l'état initial de l'environnement

La prise en compte des différents enjeux environnementaux dans le Plan Local d'Urbanisme est fondamentale, tant pour orienter les choix de l'urbanisation future, que pour évaluer les incidences que pourra avoir la mise en œuvre de ce dernier et définir les mesures de suppression, de réduction, ou de compensation d'impacts négatifs qu'il sera éventuellement nécessaire de prendre.

Les enjeux environnementaux, hérités de la géographie et de l'histoire de la ville, seront à concilier aux autres enjeux dont la mairie tient compte pour bâtir son projet : développement des activités et de l'emploi, besoins en logements, en moyens de déplacement, en services et équipements multiples.

La ville bénéficie d'un territoire agréable à vivre, peu bruyant, vert avec une bonne qualité de l'air. En matière de milieu naturel, Neuilly-sur-Marne jouit d'un patrimoine exceptionnel au sein d'un tissu urbain dense :

- La Haute-Ile et la pointe de Gournay, zones humides fortement liées au régime hydrologique de la Marne. A noter que ce régime hydrologique entraînera localement des contraintes réglementaires lorsque le PPRI sera approuvé.
- Des espaces verts anthropisés mais écologiquement intéressants, comme le Parc du Croissant Vert, abritant une ZNIEFF, et les parcs des hôpitaux.

Les risques d'inondation sont aggravés par la présence de deux voies ferrées en remblais, non transparentes hydrauliquement, et par une forte imperméabilisation des zones urbaines.

Les trois principaux enjeux identifiés pour la ville de Neuilly-sur-Marne (et présentés par ordre d'importance) sont en relation avec les points énoncés ci-dessus. Les orientations devront permettre de répondre aux problématiques suivantes :

- La préservation des milieux naturels. La Haute Ile est protégée réglementairement par le réseau écologique européen Natura 2000. La pointe de Gournay n'est soumise à aucun système de protection réglementaire. Si ce site est urbanisé, il devra tenir des comptes des forts enjeux environnementaux de la zone et mettre en œuvre un aménagement de qualité.
- La gestion de l'eau, notamment en terme de risque. Les services techniques et les aménageurs doivent s'approprier la trame bleue, afin de développer les gestions alternatives des eaux pluviales dans les futurs aménagements.
- La diversification des sources énergétiques, que ce soit la géothermie (études déjà amorcées), le solaire ou la valorisation de la biomasse (méthanisation, chaufferie bois, etc.), en lien avec l'augmentation des performances énergétiques des bâtiments.

Annexe 1 : Espèces végétales connues sur la commune

Nom scientifique Nom français	Protection	Localisation	Statut de rareté en Ile-de-France	Source de l'information	Enjeu écologique
<i>Achillea ptarmica</i> Achillée sternutatoire		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Acinos arvensis</i> Petit basilic		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Arabis hirsuta</i> Arabette hirsute		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Cardamine impatiens</i> L. Cardamine impatiente	Protection Régionale	Inconnue	Commune LC	Conservatoire botanique - 2009	Faible
<i>Carex distans</i> L. Laîche à épis distants		Inconnue	Très Rare VU	Conservatoire botanique - 2010	Fort
<i>Carex pseudocyperus</i> Laîche faux- souchet		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Ceratophyllum submersum</i> Cératophylle submergé		Croissant vert	Rare	ANCA	Moyen
<i>Chondrilla juncea</i> Chondrille à tiges de jonc		Inconnue	Très Rare LC	Conservatoire botanique - 2004	Fort
<i>Cuscuta europaea</i> L. Cuscute d'Europe	Protection Régionale	Inconnue	Très Rare VU	Conservatoire botanique - 2003	Fort
<i>Cyperus fuscus</i> Souchet brun		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Eleocharis uniglumis</i> Scirpe à une écaille		Inconnue	Très Rare LC	Conservatoire botanique - 2009	Fort
<i>Epipactis helleborine</i> Epipactis à larges feuilles	Annexe B CITES	Inconnue	Très commune LC	Conservatoire botanique - 2002	Faible
<i>Equisetum palustre</i> Prêle des marais		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Hippuris vulgaris</i> L. Pesse d'eau		Inconnue	Extrêmement Rare EN	Conservatoire botanique - 2009	Fort
<i>Lemna trisulca</i> Lentille d'eau à trois lobes		Croissant vert	Assez Rare	ANCA	Modéré
<i>Mentha pulegium</i> L. Menthe pouliot		Inconnue	Très Rare EN	Conservatoire botanique - 2001	Fort
<i>Muscari neglectum</i> Muscari à grappes		Haute-île	Très Rare	ANCA	Fort
<i>Oenanthe aquatica</i> Oenanthe phellandre		Croissant vert	Assez Rare	ANCA	Modéré
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L. Langue de		Inconnue	Très Rare VU	Conservatoire botanique - 2009	Fort

Nom scientifique Nom français	Protection	Localisation	Statut de rareté en Ile-de-France	Source de l'information	Enjeu écologique
serpent					
<i>Ophrys apifera</i> Ophrys abeille	Annexe B CITES	Inconnue	Assez Commune LC	Conservatoire botanique - 2007	Modéré
<i>Orchis purpurea</i> Orchis pourpre	Annexe B CITES	Inconnue	Assez Commune LC	Conservatoire botanique - 2002	Modéré
<i>Ornithogalum umbellatum</i> Dame-d'onze- heures		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Petasites hybridus</i> Pétasite officinale		Haute-île	Très Rare	ANCA	Fort
<i>Poa palustris</i> Pâturin des marais	Protection Régionale	Inconnue	Extrêmement Rare EN	Conservatoire botanique - 2003	Fort
<i>Rubus idaeus</i> Framboisier		Croissant vert	Assez Rare	ANCA	Modéré
<i>Salix trianda</i> Saule à trois étamines		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Scirpus sylvaticus</i> Scirpe des bois		Haute-île	Rare	ANCA	Moyen
<i>Sison amomum</i> Sison	Protection Régionale	Inconnue	Rare LC	Conservatoire botanique - 2003	Moyen
<i>Sorbus latifolia</i> Alisier de Fontainebleau	Protection Régionale	Croissant vert	Assez Rare	ANCA	Modéré
<i>Thymus serpyllum</i> Serpolet à feuilles étroites		Haute-île	Très Rare	ANCA	Fort
<i>Torilis nodosa</i> Torilis noueux		Inconnue	Rare LC	Conservatoire botanique - 2004	Moyen
<i>Ulmus laevis</i> Pall. Orme lisse		Inconnue	Très Rare VU	Conservatoire botanique - 2000	Fort

Légende :

CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable
NT = quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC = préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD = données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA = non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)

Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aire d'étude élargie (sources bibliographiques)

<i>Nom latin</i>	<i>Source</i>	<i>Localisation</i>	<i>Protection</i>	<i>Date du relevé</i>
<i>Acer campestre</i> L.	CBN BP		-	2001
<i>Acer negundo</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Acer platanoides</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Achillea millefolium</i> L.	CBN BP		-	2007
<i>Achillea ptarmica</i>	ANCA	Haute-Île		
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	1992
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	CBN BP		-	2009
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	CBN BP		-	2004
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	CBN BP		-	2009
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	CBN BP		-	2004
<i>Allium vineale</i> L.	CBN BP		-	2003
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	CBN BP		-	2004
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	CBN BP		-	2004
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	CBN BP		-	1992
<i>Althaea hirsuta</i> L.	CBN BP		-	1836
<i>Althaea officinalis</i>	ANCA	Haute-Île		
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	CBN BP		Prot.	1980
<i>Anagallis arvensis</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M.Bieb.	CBN BP, ANCA	Haute-Île et Croissant vert	-	2004
<i>Angelica sylvestris</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Anthemis arvensis</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb.	CBN BP		-	2009
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	CBN BP		-	2010
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2004
<i>Aphanes arvensis</i> L.	CBN BP		-	2003
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	CBN BP		-	2004
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
<i>Arctium lappa</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	CBN BP		-	2004
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	CBN BP		-	2007
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	CBN BP		-	2009

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Artemisia verlotiorum Lamotte	CBN BP		-	2007
Artemisia vulgaris L.	CBN BP		-	2010
Arum maculatum L.	CBN BP		-	2002
Asparagus officinalis L.	CBN BP		-	1992
Aster lanceolatus Willd.	CBN BP		-	1992
Aster novi-belgii L.	CBN BP		-	2002
Aster x salignus Willd.	CBN BP		-	2000
Astragalus glycyphyllos L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2003
Atriplex patula L.	CBN BP		-	2004
Atriplex prostrata Boucher ex DC.	CBN BP		-	2003
Avena fatua L.	CBN BP		-	2004
Avena sativa L.	CBN BP		-	1992
Ballota nigra L.	CBN BP		-	2004
Barbarea vulgaris R.Br.	CBN BP		-	2004
Bellis perennis L.	CBN BP		-	2010
Berula erecta (Huds.) Coville	CBN BP		-	2003
Betula pendula Roth	CBN BP		-	2010
Bidens cernua L.	CBN BP		-	1836
Bidens tripartita L.	CBN BP		-	2003
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2004
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.	CBN BP		-	2007
Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch	CBN BP		-	2004
Bromus hordeaceus L.	CBN BP		-	2003
Bromus sterilis L.	CBN BP		-	2007
Bromus tectorum L.	CBN BP		-	2004
Bryonia dioica Jacq.	CBN BP		-	2004
Buddleja davidii Franch.	CBN BP		-	2010
Butomus umbellatus L.	CBN BP		-	2009
Calamagrostis epigejos (L.) Roth	CBN BP		-	2007
Calystegia sepium (L.) R.Br.	CBN BP		-	2007
Campanula rapunculus L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2003
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.	CBN BP		-	2010
Capsella rubella Reut.	CBN BP		-	2003
Cardamine hirsuta L.	CBN BP		-	2004
Cardamine impatiens L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2009
Cardamine pratensis L.	CBN BP		-	2002
Carduus crispus L.	CBN BP		-	2009
Carex acutiformis Ehrh.	CBN BP		-	2002
Carex distans L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2010
Carex flacca Schreb.	CBN BP		-	2010
Carex hirta L.	CBN BP		-	2009
Carex pseudocyperus L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
Carex riparia Curtis	CBN BP		-	2002

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Carex spicata Huds.	CBN BP		-	2009
Carex sylvatica Huds.	CBN BP		-	2004
Carpinus betulus L.	CBN BP		-	2007
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.	CBN BP		-	2004
Centaurea nemoralis Jord.	CBN BP		-	2007
Centaurea thuillieri (Dostál) J.Duvign. & Lambinon	CBN BP		-	2004
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce	CBNBP, ANCA	Haute-Île	-	2007
Cerastium fontanum Baumg.	CBN BP		-	2004
Cerastium glomeratum Thuill.	CBN BP		-	2004
Ceratophyllum demersum L.	CBN BP		-	1992
Ceratophyllum submersum L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2007
Chaenorrhinum minus (L.) Lange	CBN BP		-	2004
Chaerophyllum temulum L.	CBN BP		-	2004
Chelidonium majus L.	CBN BP		-	2007
Chenopodium album L.	CBN BP		-	2004
Chenopodium hybridum L.	CBN BP		-	2002
Chenopodium polyspermum L.	CBN BP		-	2002
Chondrilla juncea L.	CBNBP, ANCA	Croissant vert	Prot.	2004
Cichorium intybus L.	CBN BP		-	2003
Cirsium arvense (L.) Scop.	CBN BP		-	2010
Cirsium eriophorum (L.) Scop.	CBN BP		-	1836
Cirsium palustre (L.) Scop.	CBN BP		-	2001
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	CBN BP		-	2004
Clematis vitalba L.	CBN BP		-	2010
Clinopodium vulgare L.	CBN BP		-	2003
Colchicum autumnale L.	CBN BP		-	1992
Convolvulus arvensis L.	CBN BP		-	2009
Conyza canadensis (L.) Cronquist	CBN BP		-	2007
Conyza sumatrensis (Retz.) E.Walker	CBN BP		-	2002
Cornus sanguinea L.	CBN BP		-	2010
Corylus avellana L.	CBN BP		-	2009
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2004
Crataegus laevigata (Poir.) DC.	CBN BP		-	2001
Crataegus monogyna Jacq.	CBN BP		-	2010
Crepis capillaris (L.) Wallr.	CBN BP		-	2004
Crepis setosa Haller f.	CBN BP		-	2007
Crepis vesicaria L.	CBN BP		-	2009
Cruciata laevipes Opiz	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
Cucubalus baccifer L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2009
Cuscuta europaea L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2003
Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	CBN BP		-	2004
Cyperus fuscus	CBN BP, ANCA	Haute-Île		
Dactylis glomerata L.	CBN BP		-	2010

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Dactylorhiza viridis (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	CBN BP		Prot.	1836
Datura stramonium L.	CBN BP		-	1992
Daucus carota L.	CBN BP		-	2009
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2001
Dianthus deltoides L.	CBN BP		Prot.	1836
Digitaria sanguinalis (L.) Scop.	CBN BP		-	2003
Diploaxis tenuifolia (L.) DC.	CBN BP		-	2007
Dipsacus fullonum L.	CBN BP		-	2007
Doronicum plantagineum L.	CBN BP		-	1879
Dryopteris filix-mas (L.) Schott	CBN BP		-	2001
Duchesnea indica (Andrews) Focke	CBN BP		-	2002
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2001
Echium vulgare L.	CBN BP		-	2004
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.	CBN BP		-	1836
Eleocharis uniglumis (Link) Schult.	CBN BP		Prot.	2009
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski	CBN BP		-	2004
Epilobium angustifolium L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2003
Epilobium ciliatum Raf.	CBN BP		-	2009
Epilobium hirsutum L.	CBN BP		-	2009
Epilobium montanum L.	CBN BP		-	2004
Epilobium parviflorum Schreb.	CBN BP		-	2004
Epilobium tetragonum L.	CBN BP		-	2004
Epipactis helleborine (L.) Crantz	CBN BP		Prot.	2002
Equisetum arvense L.	CBN BP		-	2010
Equisetum palustre L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2000
Equisetum telmateia Ehrh.	CBN BP		-	2002
Eragrostis minor Host	CBN BP		-	2004
Erigeron acer L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2000
Erigeron annuus (L.) Desf.	CBN BP		-	2007
Erodium cicutarium (L.) L'Her.	CBN BP		-	2007
Erodium moschatum (L.) L'Her.	CBN BP		-	2003
Eryngium campestre L.	CBN BP		-	2004
Erysimum cheiranthoides L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
Eupatorium cannabinum L.	CBN BP		-	2001
Euphorbia cyparissias L.	CBN BP		-	2004
Euphorbia helioscopia L.	CBN BP		-	2004
Euphorbia palustris L.	CBN BP		Prot.	1845
Euphorbia peplus L.	CBN BP		-	2004
Evonymus europaeus L.	CBN BP		-	2007
Fagus sylvatica L.	CBN BP		-	2001
Fallopia convolvulus (L.) A.Love	CBN BP		-	2004
Festuca arundinacea Schreb.	CBN BP		-	2009
Festuca rubra L.	CBN BP		-	2002

<i>Nom latin</i>	<i>Source</i>	<i>Localisation</i>	<i>Protection</i>	<i>Date du relevé</i>
Filipendula ulmaria (L.) Maxim.	CBN BP		-	2001
Foeniculum vulgare Mill.	CBN BP		-	2004
Fragaria vesca L.	CBN BP		-	2007
Fraxinus excelsior L.	CBN BP		-	2010
Fumaria officinalis L.	CBN BP		-	2003
Galeopsis tetrahit L.	CBN BP		-	2004
Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav.	CBN BP		-	2004
Galium aparine L.	CBN BP		-	2007
Galium mollugo L.	CBN BP		-	2004
Geranium dissectum L.	CBN BP		-	2007
Geranium molle L.	CBN BP		-	2004
Geranium pusillum L.	CBN BP		-	2004
Geranium pyrenaicum Burm.f.	CBN BP		-	2004
Geranium robertianum L.	CBN BP		-	2007
Geranium rotundifolium L.	CBN BP		-	2004
Geum urbanum L.	CBN BP		-	2009
Glechoma hederacea L.	CBN BP		-	2007
Gnaphalium uliginosum L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2003
Hedera helix L.	CBN BP		-	2010
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	1992
Helosciadium repens (Jacq.) W.D.J.Koch	CBN BP		Prot.	1799
Heracleum sphondylium L.	CBN BP		-	2009
Herminium monorchis (L.) R.Br.	CBN BP		Prot.	1799
Hesperis matronalis L.	CBN BP		-	2004
Hieracium lactucella Wallr.	CBN BP		Prot.	1836
Hippuris vulgaris L.	CBN BP		Prot.	2009
Hirschfeldia incana (L.) Lagr.-Foss.	CBN BP		-	2001
Holcus lanatus L.	CBN BP		-	2010
Hordeum murinum L.	CBN BP		-	2007
Hottonia palustris L.	CBN BP		Prot.	1861
Humulus lupulus L.	CBN BP		-	2010
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2007
Hypericum perforatum L.	CBN BP		-	2009
Hypochaeris radicata L.	CBN BP		-	2009
Ilex aquifolium L.	CBN BP		-	2004
Inula conyzia DC.	CBN BP		-	2002
Inula salicina L.	CBN BP		-	1836
Iris foetidissima L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
Iris pseudacorus L.	CBN BP		-	2009
Juglans regia L.	CBN BP		-	2010
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2002
Juncus articulatus L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2007
Juncus bufonius L.	CBN BP		-	2009

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Juncus bulbosus L.	CBN BP		-	2009
Juncus compressus Jacq.	CBN BP		-	2007
Juncus conglomeratus L.	CBN BP		-	2002
Juncus effusus L.	CBN BP		-	2009
Juncus inflexus L.	CBN BP		-	2009
Kickxia elatine	ANCA	Haute-Île		
Kickxia spuria (L.) Dumort.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2002
Lactuca serriola L.	CBN BP		-	2009
Lactuca virosa L.	CBN BP		-	2001
Lamium album L.	CBN BP		-	2004
Lamium amplexicaule L.	CBN BP		-	2002
Lamium purpureum L.	CBN BP		-	2004
Lapsana communis L.	CBN BP		-	2004
Lathyrus latifolius L.	CBN BP		-	2004
Lathyrus nissolia L.	CBN BP		-	1980
Lathyrus pratensis L.	CBN BP		-	2004
Lathyrus tuberosus L.	CBN BP		-	2009
Lemna minor L.	CBN BP		-	2007
Lemna trisulca L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2002
Lepidium densiflorum Schrad.	CBN BP		-	2004
Lepidium graminifolium L.	CBN BP		-	2002
Lepidium latifolium L.	CBN BP		-	2001
Lepidium virginicum L.	CBN BP		-	2003
Ligustrum vulgare L.	CBN BP		-	2004
Linaria supina (L.) Chaz.	CBN BP		-	2004
Linaria vulgaris Mill.	CBN BP		-	2007
Lolium multiflorum Lam.	CBN BP		-	2004
Lolium perenne L.	CBN BP		-	2007
Lonicera xylosteum L.	CBN BP		-	2001
Lotus corniculatus L.	CBN BP		-	2010
Lotus pedunculatus Cav.	CBN BP		-	2004
Luzula campestris (L.) DC.	CBN BP		-	2002
Lycopersicon esculentum Mill.	CBN BP		-	2002
Lycopus europaeus L.	CBN BP		-	2009
Lysimachia nummularia L.	CBN BP		-	2007
Lysimachia vulgaris L.	CBN BP		-	2009
Lythrum hyssopifolia L.	CBN BP		-	2009
Lythrum salicaria L.	CBN BP		-	2009
Malva moschata L.	CBN BP		-	2003
Malva neglecta Wallr.	CBN BP		-	2004
Malva sylvestris L.	CBN BP		-	2007
Matricaria discoidea DC.	CBN BP		-	2004
Matricaria perforata Mérat	CBN BP		-	2010
Matricaria recutita L.	CBN BP		-	2000

<i>Nom latin</i>	<i>Source</i>	<i>Localisation</i>	<i>Protection</i>	<i>Date du relevé</i>
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	CBN BP		-	2004
<i>Medicago lupulina</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Medicago sativa</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Melilotus albus</i> Medik.	CBN BP		-	2007
<i>Melissa officinalis</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Mentha aquatica</i> L.	CBN BP		-	2009
<i>Mentha arvensis</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Mentha pulegium</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2001
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	CBN BP		-	2002
<i>Mercurialis annua</i> L.	CBN BP		-	2007
<i>Mercurialis perennis</i> L.	CBN BP		-	1992
<i>Milium effusum</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2002
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	CBN BP		-	2001
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	CBN BP		-	2002
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	CBN BP		-	2009
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	CBN BP		-	1836
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	CBN BP		-	2002
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	CBN BP		-	2003
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir.	CBN BP, ANCA	Haute-Île et Croissant vert	-	2001
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli	CBN BP		-	2004
<i>Oenothera parviflora</i> L.	CBN BP		-	1910
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	CBN BP		-	2010
<i>Ononis spinosa</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2009
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	CBN BP		Prot.	2007
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2002
<i>Orchis simia</i> Lam.	CBN BP		Prot.	1836
<i>Origanum vulgare</i> L.	CBN BP		-	2002
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	CBN BP		-	1836
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	CBN BP		-	2009
<i>Oxalis corniculata</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.	CBN BP		-	2004
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	CBN BP		-	1992
<i>Papaver dubium</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Papaver rhoeas</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Papaver somniferum</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Parietaria judaica</i> L.	CBN BP		-	2003

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch	CBN BP		-	2007
Pastinaca sativa L.	CBN BP		-	2009
Pedicularis palustris L.	CBN BP		Prot.	1836
Petasites hybridus (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2003
Phalaris arundinacea L.	CBN BP		-	2009
Phleum pratense L.	CBN BP		-	2003
Phragmites australis (Cav.) Steud.	CBN BP		-	2010
Picris echioides L.	CBN BP		-	2010
Picris hieracioides L.	CBN BP		-	2007
Plantago lanceolata L.	CBN BP		-	2010
Plantago major L.	CBN BP		-	2010
Plantago media L.	CBN BP		-	2002
Poa annua L.	CBN BP		-	2009
Poa compressa L.	CBN BP		-	2004
Poa nemoralis L.	CBN BP		-	2004
Poa palustris L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2003
Poa pratensis L.	CBN BP		-	2002
Poa trivialis L.	CBN BP		-	2009
Polygonatum multiflorum (L.) All.	CBN BP		-	2002
Polygonum amphibium L.	CBN BP		-	2002
Polygonum aviculare L.	CBN BP		-	2004
Polygonum lapathifolium L.	CBN BP		-	2003
Polygonum persicaria L.	CBN BP		-	2004
Populus alba L.	CBN BP		-	2002
Populus nigra L.	CBN BP		-	2004
Populus tremula L.	CBN BP		-	2000
Populus x canadensis Moench	CBN BP		-	2000
Portulaca oleracea L.	CBN BP		-	2004
Potamogeton crispus L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2007
Potamogeton pectinatus L.	CBN BP		-	2009
Potentilla anserina L.	CBN BP		-	2004
Potentilla recta L.	CBN BP		-	2004
Potentilla reptans L.	CBN BP		-	2009
Potentilla sterilis (L.) Garcke	CBN BP		-	2001
Prunella vulgaris L.	CBN BP		-	2009
Prunus avium (L.) L.	CBN BP		-	2010
Prunus domestica L.	CBN BP		-	2001
Prunus spinosa L.	CBN BP		-	2010
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.	CBN BP		-	2009
Quercus petraea Liebl.	CBN BP		-	2004
Quercus robur L.	CBN BP		-	2007
Ranunculus acris L.	CBN BP		-	2009
Ranunculus aquatilis L.	CBN BP		-	2009
Ranunculus auricomus L.	CBN BP		-	2002

<i>Nom latin</i>	<i>Source</i>	<i>Localisation</i>	<i>Protection</i>	<i>Date du relevé</i>
Ranunculus bulbosus L.	CBN BP		-	2002
Ranunculus ficaria L.	CBN BP		-	2004
Ranunculus repens L.	CBN BP		-	2009
Ranunculus sceleratus L.	CBN BP		-	2009
Reseda lutea L.	CBN BP		-	2003
Reseda luteola L.	CBN BP		-	2004
Reynoutria japonica Houtt.	CBN BP		-	2007
Rhamnus cathartica L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2007
Ribes rubrum L.	CBN BP		-	2004
Ribes uva-crispa L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
Robinia pseudoacacia L.	CBN BP		-	2010
Roegneria canina (L.) Nevski	CBN BP		-	2004
Rorippa amphibia (L.) Besser	CBN BP		-	2009
Rorippa palustris (L.) Besser	CBN BP		-	2003
Rorippa sylvestris (L.) Besser	CBN BP		-	2003
Rosa arvensis Huds.	CBN BP		-	2004
Rubus caesius L.	CBN BP		-	2007
Rubus fruticosus L.	CBN BP		-	2009
Rubus idaeus L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2001
Rubus laciniatus (Weston) Willd.	CBN BP		-	2004
Rubus silvaticus Weihe & Nees	CBN BP		-	2003
Rubus ulmifolius Schott	CBN BP		-	2000
Rumex acetosa L.	CBN BP		-	2007
Rumex acetosella L.	CBN BP, ANCA	Croissant vert	-	2003
Rumex conglomeratus Murray	CBN BP		-	2009
Rumex crispus L.	CBN BP		-	2009
Rumex hydrolapathum Huds.	CBN BP		-	1992
Rumex obtusifolius L.	CBN BP		-	2007
Rumex sanguineus L.	CBN BP		-	2004
Sagina apetala Ard.	CBN BP		-	2004
Sagina nodosa (L.) Fenzl	CBN BP		Prot.	1836
Sagina procumbens L.	CBN BP		-	2002
Sagittaria sagittifolia L.	CBN BP		-	2009
Salix acuminata Mill.	CBN BP		-	2002
Salix alba L.	CBN BP		-	2009
Salix caprea L.	CBN BP		-	2009
Salix cinerea L.	CBN BP		-	2003
Salix triandra L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
Salix viminalis L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
Sambucus ebulus L.	CBN BP		-	2007
Sambucus nigra L.	CBN BP		-	2010
Saponaria officinalis L.	CBN BP		-	2007
Saxifraga tridactylites L.	CBN BP		-	2004

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
Scirpus sylvaticus L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2002
Scorzonera humilis L.	CBN BP		-	1836
Scrophularia auriculata Loefl. ex L.	CBN BP		-	2003
Scrophularia nodosa L.	CBN BP		-	2004
Scutellaria galericulata L.	CBN BP		-	2002
Securigera varia (L.) Lassen	CBN BP		-	2003
Sedum acre L.	CBN BP		-	2004
Sedum album L.	CBN BP		-	2004
Senecio erucifolius L.	CBN BP		-	2009
Senecio inaequidens DC.	CBN BP		-	2004
Senecio jacobaea L.	CBN BP		-	2004
Senecio viscosus L.	CBN BP		-	2004
Senecio vulgaris L.	CBN BP		-	2004
Setaria viridis (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2004
Sherardia arvensis L.	CBN BP		-	2001
Silene latifolia Poir.	CBN BP		-	2007
Silene vulgaris (Moench) Garcke	CBN BP		-	2004
Sinapis arvensis L.	CBN BP		-	2003
Sison amomum L.	CBN BP		Prot.	2003
Sisymbrium officinale (L.) Scop.	CBN BP		-	2004
Solanum dulcamara L.	CBN BP		-	2004
Solanum nigrum L.	CBN BP		-	2004
Solidago canadensis L.	CBN BP		-	2009
Solidago gigantea Aiton	CBN BP		-	2002
Solidago virgaurea L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2009
Sonchus arvensis L.	CBN BP		-	2000
Sonchus asper (L.) Hill	CBN BP		-	2007
Sonchus oleraceus L.	CBN BP		-	2004
Sorbus aucuparia L.	CBN BP		-	2004
Sorbus latifolia (Lam.) Pers.	CBN BP, ANCA	Haute-Île et Croissant vert	Prot.	2003
Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	CBN BP		Prot.	1836
Stachys palustris L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2003
Stachys sylvatica L.	CBN BP		-	2004
Stellaria media (L.) Vill.	CBN BP		-	2004
Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake	CBN BP		-	2004
Symphytum officinale L.	CBN BP		-	2010
Tanacetum vulgare L.	CBN BP		-	2007
Taraxacum campylodes G.E.Haglund	CBN BP		-	2004
Taxus baccata L.	CBN BP		-	2001
Tephrosia helenitis (L.) B.Nord.	CBN BP		Prot.	1799
Thalictrum flavum L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
Thymus serpyllum L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001

Nom latin	Source	Localisation	Protection	Date du relevé
<i>Tilia cordata</i> Mill.	CBN BP		-	2004
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	CBN BP		-	2004
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	CBN BP		-	2003
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	CBN BP		-	2004
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn.	CBN BP, ANCA	Haute-Île et Croissant vert	Prot.	2004
<i>Tragopogon dubius</i> Scop.	CBN BP		-	2002
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Trifolium arvense</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2004
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	CBN BP		-	2002
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	CBN BP		-	2007
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	CBN BP		-	2007
<i>Trifolium hybridum</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2002
<i>Trifolium pratense</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Trifolium repens</i> L.	CBN BP		-	2009
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	CBN BP		-	2009
<i>Triticum aestivum</i> L.	CBN BP		-	2001
<i>Tussilago farfara</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Typha latifolia</i> L.	CBN BP		-	2003
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2001
<i>Ulmus laevis</i> Pall.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	Prot.	2000
<i>Ulmus minor</i> Mill.	CBN BP		-	2007
<i>Urtica dioica</i> L.	CBN BP		-	2010
<i>Urtica urens</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Verbascum blattaria</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	1992
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	1992
<i>Verbascum thapsus</i> L.	CBN BP		-	2000
<i>Verbena officinalis</i> L.	CBN BP		-	2003
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2009
<i>Veronica arvensis</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Veronica beccabunga</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2003
<i>Veronica catenata</i> Pennell	CBN BP		-	2009
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Veronica hederifolia</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Veronica persica</i> Poir.	CBN BP		-	2004
<i>Veronica polita</i> Fr.	CBN BP		-	2000
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	CBN BP		-	2004
<i>Viburnum lantana</i> L.	CBN BP		-	2007
<i>Vicia cracca</i> L.	CBN BP		-	2003
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	CBN BP		-	2009
<i>Vicia sativa</i> L.	CBN BP, ANCA	Haute-Île	-	2009
<i>Vicia sepium</i> L.	CBN BP		-	2007

<i>Nom latin</i>	<i>Source</i>	<i>Localisation</i>	<i>Protection</i>	<i>Date du relevé</i>
Vicia villosa Roth	CBN BP		-	2000
Viola hirta L.	CBN BP		-	2001
Viola odorata L.	CBN BP		-	2002
Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau	CBN BP		-	1992
Viola riviniana Rchb.	CBN BP		-	2000
Viscum album L.	CBN BP		-	2007
Vitis vinifera L.	CBN BP		-	2000
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel.	CBN BP		-	2004

Annexe 2 : Espèces d'oiseaux observées sur l'aire d'étude en 2012 (prospections Biotope)

Bibliographie :
Sources : A=ANCA / C=CORIF / D=Direction des Espaces verts / E=EGIS
Année de dernière mention : toutes sources confondues

Espèces d'oiseaux observées en 2012 sur l'aire d'étude										
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe	Statut en France	Statut en Ile-de-France		Aires d'étude (AE) 2012		Bibliographie			
	AI Liste rouge	Protégée Liste rouge	Liste rouge	Stat. de ZNIEFF	Abondance	Statut AE approché	Obs. AE élargie*	Croiss. vert	Stat. Ile-de-France	Année de dernière mention
Espèces observées sur l'aire d'étude rapprochée										
Accenteur mouchet (Prunella modularis)		Protégée	LC	LC	NA/MA/HA	NC	AG	AD	A C D	D 2010
Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)		Protégée	VU	NT	NC/MC/HC	NPr	G		A C D	D 2010
Canard colvert (Anas platyrhynchos)		Chassable	LC	LC hivernant >700	NC/MC/HC	NPr	AH	AD	A C D	D 2010
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)		Protégée	LC	LC	NC/MC/HC	NPo	C	AD	A C D	D 2010
Corneille noire (Corvus corone)		Chassable	LC	LC	NTC/HA	NC	ACGH	AD	A C D	D 2010
Epervier d'Europe (Accipiter nisus)		Protégée	LC	LC	NPC/MPC/HC	NPr		AD	A C D	2010
Etourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)		Chassable	LC	LC	NA/MA/HA	NC	ACH	AD	A C D	D 2010
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	D	Protégée	LC	LC	NC/MC/HC	NPo		AD	A C D	D 2010
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)		Protégée	LC	LC	NTC/MTC/HT R	NC	ACGH	AD	A C D	D 2010
Fauvette des jardins (Sylvia borin)		Protégée	LC	LC	NTC/MTC	NC	AG	D	A C D	D 2010
Fauvette grisette (Sylvia communis)		Protégée	NT	LC	NTC/MTC	NC	G	D	A C D	D 2010
Foulque macroule (Fulica atra)		Chassable	LC	LC hivernant >700	NTC/MTC/HT C	NC	H		A C D	D 2010
Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus)		Chassable	LC	LC	NC/MC/HC	NPr	AH	AD	A C D	E 2010
Geai des chênes (Garrulus glandarius)		Chassable	LC	LC	NTC/MTC/HT C	NC	G	AD	A C D	D E 2010
Gobemouche gris (Muscicapa striata)	D	Protégée	VU	NT	NC/MC	NPo				-
Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo)		Protégée	LC	LC hivernant >300 (dortoir)	NR/MC/HC	de passage	H		A C D	2010
Grimpereau des jardins (Certhia brachydactyla)		Protégée	LC	LC	NTC/S	NC	AH	D	A C D	D 2010

Espèces d'oiseaux observées en 2012 sur l'aire d'étude										
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe	Statut en France		Statut en Ile-de-France		Aires d'étude (AE) 2012		Bibliographie		
	AI Liste rouge	Protéction	Liste rouge	Liste rouge	Stat. de ZNIEFF	Abondance	Statut AE approché	Obs. AE élargie*	Croiss. vert	Aut. Ile-de-France
Grive draine (Turdus viscivorus)		Chassable	LC	LC		NC/MC/HC	NPr			A C D D 2010
Grive musicienne (Turdus philomelos)		Chassable	LC	LC		NTC/MTC/HTC	NC	CG	AD	A C D D E 2010
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)		Protégée	LC	LC		NTC/MTC	NPo		AD	A C D D 2010
Martinet noir (Apus apus)		Protégée	LC	LC		NTC/MTC	NPo	G	AD	A C D D 2010
Merle noir (Turdus merula)		Chassable	LC	LC		NA/MA/HA	NC	ACGH	AD	A C D D E 2010
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)		Protégée	LC	LC		NTC/S	NC		AD	A D D 2010
Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)		Protégée	LC	LC		NA/MA/HA	NC	AGH	AD	A C D D 2010
Mésange charbonnière (Parus major)		Protégée	LC	LC		NA/MA/HA	NC	ACGH	AD	A C D D 2010
Mésange nonnette (Poecile palustris)		Protégée	LC	LC		NTC/S	NC	G		A D 2010
Moineau domestique (Passer domesticus)		Protégée	LC	LC		NA/S	NPo	A	AD	A C D D E 2010
Perruche à collier (Psittacula krameri)		NC	NA	NA		NTR/MTR (population férale)	NPo	AH		C D 2008
Pic épeiche (Dendrocopos major)		Protégée	LC	LC		NC/S	NC	GH	AD	A C D D 2010
Pic vert (Picus viridis)	D	Protégée	LC	LC		NC/S	NC	G	AD	A C D D 2010
Pie bavarde (Pica pica)		Chassable	LC	LC		NA/S	NC	ACGH	AD	A C D D E 2010
Pigeon domestique biset (Columba livia)		Chassable				NTC/S	NPo	A	D	D D D 2005
Pigeon colombin (Columba oenas)		Chassable	LC	LC		NPC/MPC/HTC	NC		D	A C D D 2010
Pigeon ramier (Columba palumbus)		Chassable	LC	LC		NTC/MTC/HTC	NC	ACG	AD	A C D D E 2010
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)		Protégée	LC	LC		NA/MA	NC	AG	AD	A C D D 2010
Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)		Protégée	NT	NT		NTC/MTC	NPr	CGH	D	A C D D 2010
Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)		Protégée	LC	LC		NA/MA/HR	NC	ACGH	AD	A C D D 2010
Roitelet à triple bandeau (Regulus ignicapilla)		Protégée	LC	LC		NPC/MPC/HTC	NPr			A D 2010

Espèces d'oiseaux observées en 2012 sur l'aire d'étude										
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe	Statut en France	Statut en Ile-de-France		Aires d'étude (AE) 2012		Bibliographie			
	AI Liste rouge	Protéction rouge	Liste rouge	Stét. de ZNIEFF	Abondance	Statut AE approché	Obs. AE élargie*	Croiss. vert	Statut Ile-de-France	Année de dernière mention
Roitelet huppé (Regulus regulus)		Protégée LC	LC		NTC/MTC/HTC	NPr		AD	AD	D 2010
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)		Protégée LC	LC		NA/MA/HA	NC	ACG	AD	ACD	DE 2010
Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros)		Protégée LC	LC		NTC/MTC/HTR	NPr	G	AD	AD	D 2010
Sittelle torchepot (Sitta europaea)		Protégée LC	LC		NTC/S	NC	C	D	AD	D 2010
Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)	D	Chassable	LC	NT	NC/MC	NPr		D	ACD	2010
Tourterelle turque (Streptopelia decaocto)		Chassable	LC	LC	NC/S	NPr	A	A	AD	D 2010
Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)		Protégée LC	LC		NA/MA/HA	NC	AG	AD	ACD	D 2010
Verdier d'Europe (Carduelis chloris)		Protégée LC	LC		NTC/MTC/HA	NPr	AC	AD	ACD	D 2010
Autres espèces observées sur l'aire d'étude élargie										
Bergeronnette grise (Motacilla alba)		Protégée LC	LC		NC/MC/HC	NPo	A	AD	AD	2010
Corbeau freux (Corvus frugilegus)		Chassable	LC	LC	NC/MA/HA	de passage	C		AD	E 2010
Cygne tuberculé (Cygnus olor)		Protégée NA	LC		NR/MPC/HPC	NPo à proximité	AH	D	AD	2010
Goéland leucopnée (Larus michaellis)		Protégée LC	NA	b	NTR/MPC/HPC	de passage	A	D		2001
Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis)		Protégée LC	NT	hivernant >25	NPC/MPC/HPC	NPr à proximité	H		ACD	2010
Grèbe huppé (Podiceps cristatus)		Protégée LC	LC	hivernant >130	NPC/MPC/HPC	NPr à proximité	H		AD	2010
Héron cendré (Ardea cinerea)		Protégée LC	LC	hivernant >25 (dortoir)	NPC/MPC/HPC	de passage	AH	AD	ACD	D 2010
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)		Protégée VU	NT		NC/MC/HPC	NPo	CH	AD	ACD	D 2010
Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus)		Protégée LC	LC		NC/MTC/HTC	NPo à proximité	AH		AD	D 2010
Pipit farlouse (Anthus pratensis)		Protégée VU	VU		NPC/MC/HC	de passage	C	D	AD	2010

Annexe 3 : Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur l'aire d'étude élargie : Parc du Croissant vert

Bibliographie :
Sources : A=ANCA / C=CORIF / D=Direction des Espaces verts / E=EGIS
Année de dernière mention : toutes sources confondues

Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur le Parc du Croissant vert									
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe		Statut en France		Statut en Ile-de-France			Bibliographie	
	AI DO	Liste rouge	Protection	Liste rouge	Liste rouge	Dét. de ZNIEFF	Abondance	Croissant vert	Autres espaces verts
Alouette des champs (Alauda arvensis)		V	Chassable	LC	LC		NA/MA/HA	D	ACD
Bécasse des bois (Scolopax rusticola)		hiv. : V	Chassable	LC	NT	nicheur	NPC/MPC/HPC	AD	ACD
Bergeronnette printanière (Motacilla flava)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC/HO	AD	AD
Chouette hulotte (Strix aluco)			Protégée	LC	LC		NC/S	AD	
Faisan de Colchide (Phasianus colchicus)			Chassable	LC	LC		NC/S	A	ACD D
Hirondelle rustique (Hirundo rustica)		D	Protégée	LC	LC		NTC/MTC	AD	CD DE
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	X	D	Protégée	LC	LC	nicheur >5cp	NR/MR/HR	D	CD
Moineau friquet (Passer montanus)			Protégée	NT	NT		NTC/MTC	D	CD
Pic épeichette (Dendrocopos minor)			Protégée	LC	VU		NC/S	AD	ACD
Pipit des arbres (Anthus trivialis)			Protégée	LC	LC		NC/MC	D	AD
Serin cini (Serinus serinus)			Protégée	LC	LC		NC/MC/HR	D	ACD D
Sterne pierregarin (Sterna hirundo)	X		Protégée	LC	VU	nicheur >10cp	NPC/MPC/HO	D	ACD
Tarin des aulnes (Carduelis spinus)			Protégée	NT	NAb		MC/HC	AD	ACD

Annexe 4 : Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur l'aire d'étude élargie : Parc de la Haute-Ile

Bibliographie :
Sources : A=ANCA / C=CORIF / D=Direction des Espaces verts / E=EGIS
Année de dernière mention : toutes sources confondues

Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur le Parc de la Haute-Ile									
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe		Statut en France		Statut en Ile-de-France			Bibliographie	
	AI DO	Liste rouge	Protection	Liste rouge	Liste rouge	Dét. de ZNIEFF	Abondance	Haute Ile	Autres espaces verts
Alouette lulu (Lullula arborea)	X	V	Protégée	LC	VU	nicheur	NTR/MTR/HO	CD	
Autour des palombes (Accipiter gentilis)			Protégée	LC	EN	nicheur	NTR/MTR/HTR	D	

Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur le Parc de la Haute-Ile

Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe		Statut en France		Statut en Ile-de-France			Bibliographie		
	AI	Liste DO rouge	Protection	Liste rouge	Liste rouge	Dét. de ZNIEFF	Abondance	Haute Ile	Autres espaces verts	Année de dernière mention
Bécassine des marais (Gallinago gallinago)			Chassable	EN	RE	nicheur	NO/MR/HR	AD		2010
Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)			Protégée	LC	LC	nicheur >5cp	NR/MR/HR	AD		2010
Bernache du Canada (Branta canadensis)			Protégée	NAa	NAa		NR/MR/HR	D		2008
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	X		Protégée	LC	VU	nicheur >10cp	NR/MR	ACD		2010
Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus)			Protégée	LC	LC		NC/MC/HC	ACD		2010
Bruant zizi (Emberiza cirius)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC/HR	AD		2010
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)	X		Protégée	VU	CR	nicheur	NTR/MTR/HO	D		2006
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	X	V	Protégée	LC	VU	nicheur	NTR/MTR/HTR	ACD		2010
Buse variable (Buteo buteo)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC/HPC	A		2010
Canard carolin (Aix sponsa)			-	-	-		-	D		2007
Canard mandarin (Aix galericulata)			-	-	-		-	D	D	2007
Chevalier culblanc (Tringa ochropus)			Protégée				MC/HTR	AD		2010
Chevalier gambette (Tringa totanus)		D	Chassable	LC			MR/HTR	AD		2010
Chevalier guignette (Actitis hypoleucos)			Protégée	LC	DD	nicheur	NO/MPC/HTR	ACD		2010
Choucas des tours (Corvus monedula)			Protégée	LC	LC		NC/MTC/HTC	AD		2010
Coucou gris (Cuculus canorus)			Protégée	LC	LC		NC/MC	ACD	D	2010
Faucon hobereau (Falco subbuteo)			Protégée	LC	NT	nicheur	NTR/MTR	AD		2010
Fauvette babillarde (Sylvia curruca)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC	ACD	D	2010
Fuligule milouin (Aythya ferina)			Chassable	LC	EN	nicheur	NR/MPC/HPC	AD		2010
Fuligule morillon (Aythya fuligula)			Chassable	LC	NT	nicheur	NR/MPC/HPC	AD		2010
Fulmar boréal (Fulmarus glacialis)			Protégée	LC			O	D		2005
Gobemouche noir (Ficedula hypoleuca)			Protégée	LC	VU	nicheur	NPC/MPC	AD		2010
Goéland argenté (Larus argentatus)			Protégée	LC	NT		NTR/MC/HC	AD		2010
Grand Gravelot (Charadrius hiaticula)			Protégée	VU			MTR/HO	D		2007
Grande Aigrette (Casmerodius albus)	X		Protégée	NT			MPC/HPC	D		2008
Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis)			Protégée	LC	NAb		NTR/MTR/HTR	D		2007
Grive litorne (Turdus pilaris)			Chassable	LC	NAb	nicheur	NTR/MC/HC	AD		2010

Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur le Parc de la Haute-Ile

Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe		Statut en France		Statut en Ile-de-France			Bibliographie		
	AI	Liste DO	Protection	Liste rouge	Liste rouge	Dét. de ZNIEFF	Abondance	Haute Ile	Autres espaces verts	Année de dernière mention
Grive mauvis (Turdus iliacus)			Chassable				MC/HC	AD		2010
Grosbec casse-noyaux (Coccothraustes coccothraustes)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC/HPC	AD		2010
Harle bièvre (Mergus merganser)			Protégée	NT			MR/HR	D		2006
Hibou des marais (Asio flammeus)	X	V	Protégée	VU	NAb		NO/MTR/HTR	ACD		2010
Hibou moyen-duc (Asio otus)			Protégée	LC	LC		NR/S/MR/HR	A		2010
Hirondelle de rivage (Riparia riparia)		D	Protégée	LC	NT		NC/MTC	ACD		2010
Hirondelle de rochers (Ptyonoprogne rupestris)			Protégée	LC			O	D		2005
Hypolaïs polyglotte (Hippolaïs polyglotta)			Protégée	LC	LC		NC/MC	ACD	D	2010
Locustelle tachetée (Locustella naevia)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC	ACD		2010
Loriot d'Europe (Oriolus oriolus)			Protégée	LC	LC		NPC/MPC	ACD		2010
Merle à plastron (Turdus torquatus)			Protégée	LC			MTR/HO	D		2008
Mésange boréale (Poecile montanus)			Protégée	LC	VU		NC/S	A		2010
Mésange huppée (Lophophanes cristatus)			Protégée	LC	LC		NTC/S	D		2005
Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus)	X		Protégée	LC	NT		NTR/MTR/HTR	D		2008
Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus)	X	V	Protégée	NT	NT	nicheur	NPC/MPC	AD		2010
Perdrix grise (Perdix perdix)		V	Chassable	LC	LC		NTC/S	CD		2003
Petit Gravelot (Charadrius dubius)			Protégée	LC	VU	nicheur >10cp	NR/MR	ACD		2010
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)	X	D	Protégée	LC	NT	nicheur	NR/MR	AD		2010
Pinson du Nord (Fringilla montifringilla)			Protégée				MPC/HPC	ACD		2010
Pipit à gorge rousse (Anthus cervinus)			Protégée				O	D		2004
Pipit spioncelle (Anthus spinoletta)			Protégée	LC			MR/HR	D		2004
Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)			Protégée	LC	LC		NC/MC	ACD	D	2010
Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)		V	Protégée	LC	LC	nicheur >25cp	NC/MC	AD		2010

Espèces d'oiseaux supplémentaires connues sur le Parc de la Haute-Ile								
Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut en Europe		Statut en France		Statut en Ile-de-France		Bibliographie	
	AI	Liste DO rouge	Protection	Liste rouge	Liste rouge	Dét. de ZNIEFF	Abondance	Haute Ile Autres espaces verts Année de dernière mention
Rousserolle effarvatte (Acrocephalus scirpaceus)			Protégée	LC	LC		NC/MC	ACD 2010
Rousserolle verderolle (Acrocephalus palustris)			Protégée	LC	LC	nicheur >15cp	NPC/MPC	ACD 2010
Sarcelle d'hiver (Anas crecca)			Chassable	VU	CR	nicheur	NTR/MPC/HPC	AD 2010
Sizerin flammé (Carduelis flammea)			Protégée	DD			MPC/HPC	D 2006
Tarier des prés (Saxicola rubetra)			Protégée	VU	RE	nicheur	NTR/MTR	AD 2010
Tarier pâle (Saxicola torquatus)		D	Protégée	LC	LC		NPC/MC/HTR	ACD D 2010
Traquet motteux (Oenanthe oenanthe)			Protégée	NT	NAb	nicheur	NO/MPC	AD 2010
Vanneau huppé (Vanellus vanellus)			Chassable	LC	VU	nicheur >2cp	NR/MC/HC	AD 2010

Annexe 5 : Liste des espèces ligneuses autochtones en Ile-de-France

LISTE DE LIGNEUX AUTOCHTONES-IDF							
ESPECE	Exposition	Sol - pH	Humidité	Fleurs décoratives	Fruits	Type de taille	Commentaires
Ajonc Ulex europaeus	Lumière	Pauvre 3.5 à 6	Plutôt sec	Jaune III - V	secs	-	Cher
Alisier torminal Sorbus torminalis	Mi ombre	Tolérant	Pas inondé	IV - V	charnu IX	-	forêts sèches – thermophile Il existe une autre espèce, Sorbus latifolia, protégée en France
Alouchier Sorbus aria	Lumière	Basique	sec	V - VI	charnu	-	résiste au froid Il existe une autre espèce, Sorbus latifolia, protégée en France
Aubépine épineuse Crataegus laevigata	Lumière ou mi ombre	5 à 7.8	mésophile	IV - V	charnu	-	Arrêté du 12 août 1994 relatif à l'interdiction de plantation et de multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien

LISTE DE LIGNEUX AUTOCHTONES-IDF							
ESPECE	Exposition	Sol - pH	Humidité	Fleurs décoratives	Fruits	Type de taille	Commentaires
Aubépine monogyne Crataegus monogina	Lumière ou mi ombre	pas trop acide	mésophile à plutôt sec	V	charnu	-	Arrêté du 12 août 1994 relatif à l'interdiction de plantation et de multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien
Aulne glutineux Alnus glutinosa	Pas exigeant	Pas exigeant	Inondé mais résiste bien en terrain plus sec	-	sec	rejets/souche	fixe azote
Bouleau verruqueux Betula alba	Lumière	Pas exigeant		-	sec	-	-
Bouleau pubescent Betula pubescens	Lumière	3.5 à 6.5 éviter Cas tourbeux	Humide	-	sec	-	bon fixateur de berges
Bourdaïne Rhamnus frangula	mi ombre	idéal : acide mais peu exigeant	idéal : Humide mais peu exigeant	IV à VIII	charnu IX - X	-	-
Cerisier à grappes Prunus padus	mi ombre	riche 5 à 8	tous sols sauf très sec et très humide	IV - VI	charnu VI - VIII	-	forêt humide, bord des eaux (Géhu)
Charme Carpinus betulus	Pas exigeant	assez riche neutre	tous sols sauf très humide	-	sec X	rejet/souche taille régulière	-
Châtaignier Castanea sativa	Pas exigeant	acide meurt si + de 4% de Ca	mésophile	-	sec IX - X	rejet/souche	-
Chêne pédonculé Quercus robur	Lumière	Riche profond pH : peu exigeant	Frais	-	sec	-	feuillage peu dense (laisse passer lumière)
Chêne sessile Quercus sessiliflora	Tolère mi-ombre	Plutôt acide mais peu exigeant	mésophile à plutôt sec	-	sec	-	feuillage peu dense (laisse passer lumière)
Chèvrefeuille Lonicera periclymenum	?	argileux	-	VI - VIII	charnu VIII - IX	-	cher
Clematite blanche Clematis vitalba	lumière	calcaire	-	-	sec	-	-
Cornouiller mâle Cornus mas	Lumière ou mi ombre	calcaire éviter sur sol compact	sec	II - IV	VIII - IX	-	-
Cornouiller sanguin Cornus sanguinea	Peu exigeant	Tous sols sauf trop acide	Tous sols sauf trop humide et trop sec	-	charnu IX - X	rejet/souche taille régulière	-
Eglantier Rosa canina	Lumière	basique	sec	V - VII	-	-	-

LISTE DE LIGNEUX AUTOCHTONES-IDF							
ESPECE	Exposition	Sol - pH	Humidité	Fleurs décoratives	Fruits	Type de taille	Commentaires
Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	Lumière, mi ombre à la limite	neutre ou calcaire	plutôt sec	-	sec	rejet/souche taille régulière	croissance lente
Erable plane <i>Acer platanoides</i>	tolérant	plutôt calcaire	-	-	sec	-	croissance assez rapide
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i>	tolérant	tolérant, aime les sols frais et riches	tolérant	-	sec	rejet/souche	croissance rapide parfois envahissant
Frêne élevé <i>Fraxinus excelsior</i>	Lumière à mi ombre	riche et pas trop acide	terrain frais	-	sec IX - hiver	rejet/souche têtard	racines traçantes
Fusain d'Europe <i>Evonymus europaeus</i>	lumière	pas trop acide	peu exigeant	-	sac charnu et fruit sec (VIII - IX)	taille occasionnelle	peu efficace en brise vent (peu de branches)
Genêt à balai <i>Cytisus scoparius</i>	lumière	plutôt acide ne supporte pas le calcaire	plutôt sec	V	sec	occasionnelle	cher
Genévrier <i>Juniperus communis</i>	lumière	plutôt calcaire sols pauvres	sec	-	charnu		croissance lente cher
Groseiller à maquereaux <i>Ribes uva-crispa</i>	ombre	basique	mésophile	-	charnu	régulière	un peu cher
Groseiller rouge <i>Ribes rubrum</i>	mi ombre à ombre	neutre	frais	-	charnu	régulière	un peu cher
Hêtre <i>Fagus sylvatica</i>	ombre	riche pas trop acide	frais	-	sec X	régulière	feuillage dense enracinement superficiel
Houblon <i>Humulus lupulus</i>	peu exigeant	-	-	-	sec	-	-
Houx <i>Ilex aquifolium</i>	ombre	? siliceux (Géhu)	pas trop humide	-	charnu hiver	occasionnelle	cher croissance lente
If <i>Taxus baccata</i>	ombre	calcaire	assez sec	-	charnu toxique	occasionnelle	cher
Lierre grimpant <i>Hedera helix</i>	tolérant	-	-	IX - IX	charnu	régulière	-
Merisier <i>Prunus avium</i>	lumière à mi-ombre	neutre ou plutôt calcaire riche	frais	-	charnu VI - VII	-	racine pivotante
Morelle douce-amère <i>Solanum dulcamara</i>	tolérant	nitrophile	humide	VI - IX	charnu VIII	-	berges et murs humides
Néflier <i>Mespilus germanicus</i>	lumière à mi ombre	plutôt acide	?	V	charnu X	-	-
Nerprun purgatif <i>Rhamnus cathartica</i>	Lumière, mi ombre à la limite	calcaire	sec	-	charnu IX - X	-	défensif
Noisetier <i>Corylus avellana</i>	mi ombre – ombre	pas trop acide	tolérant	-	sec IX	-	-

LISTE DE LIGNEUX AUTOCHTONES-IDF							
ESPECE	Exposition	Sol - pH	Humidité	Fleurs décoratives	Fruits	Type de taille	Commentaires
Peuplier tremble <i>Populus tremula</i>	Lumière	pauvre neutre	plutôt humide	-	sec IV	-	-
Poirier <i>Pyrus sylvestris</i>	lumière	-	-	V	charnu	-	-
Pommier sauvage <i>Malus sylvestris</i>	Lumière - mi ombre	légèrement basique	mésophile	IV - V	charnu		
Prunellier noir <i>Prunus spinosa</i>	Lumière - mi-ombre	neutre à basique	sec	IV	charnu	régulière	défensif mauvais taux e reprise en plantation
Prunier de Ste Lucie <i>Prunus mahaleb</i>	Lumière	calcaire	sec	IV - V	charnu VIII	-	racines traçantes
Ronce <i>Rubus sp. pl.</i>	-	plutôt calcaire	-	-	VIII - X	-	défensif envahissant
Saule blanc <i>Salix alba</i>	lumière	neutre à basique	humide	-	sec	régulière tétard rejet/souche	-
Saule cendré <i>Salix cinerea</i>	lumière	peu exigeant	humide	-	sec	régulière tétard rejet/souche	-
Saule fragile <i>Salix fragilis</i>	lumière	neutre à basique	humide	-	sec	régulière tétard rejet/souche	-
Saule marsault <i>Salix atrocinerea</i>	lumière	neutre à basique	plus sec que autres saules	III - IV	sec	régulière	-
Saule osier <i>Salix pl.</i>	lumière	neutre à basique	humide	-	sec	régulière tétard rejet/souche	-
Sorbier des oiseleurs <i>Sorbus aucuparia</i>	lumière à mi ombre	plutôt acide	plutôt sec	V - VI	charnu VIII - IX	-	-
Sureau rouge à grappes <i>Sambucus racemosa</i>	peu exigeant	acide	-	IV - V	charnu VIII - IX	-	-
Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia platyphyllos</i>	mi ombre - ombre	neutre ou basique	plutôt sec	-	sec	rejet	sols pentus à humus doux
Tilleul à petites feuilles <i>Tilia cordata</i>	mi ombre	neutre ou basique	plutôt sec	VI - VII	sec	-	-
Troène commun <i>Ligustrum vulgare</i>	lumière - mi ombre	calcaire mais support autres sols	plutôt sec	-	charnu hiver	régulière rejet	-
Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>	Lumière - mi ombre	calcaire	plutôt sec	V - VI	VII - IX	occasionnelle	-
Viorne obier <i>Viburnum opulus</i>	lumière - mi ombre	plutôt calcaire	humide	V - VI	IX toxique	occasionnelle	-

Annexe 6 : Liste des espèces invasives

(Source : Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités - GUIDES PRATIQUES NATURE & BIODIVERSITÉ - ANVL - Natureparif – 2009)

Présence avérée
en Ile-de-France

- Invasives avérées

•

Espèces	Famille	Origine
Acacia dealbata Willd.	Fabaceae	Australie
Acacia saligna (Labill.) Wendl. fil.	Fabaceae	Australie
Acer negundo L.	Aceraceae	N.Am.
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	Simaroubaceae	Chine
Ambrosia artemisiifolia L.	Asteraceae	N. Am.
Aristolochia sempervirens L.	Aristolochiaceae	C. et E. Méd.
Artemisia verlotiorum Lamotte	Asteraceae	E. Asie
Aster novi-belgii gr.	Asteraceae	N. Am.
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	Asteraceae	S. et C. Am.
Baccharis halimifolia L.	Asteraceae	N. Am.
Berteroa incana (L.) DC.	Brassicaceae	Eurosib.
Bidens connata Willd.	Asteraceae	N Am.
Bidens frondosa L.	Asteraceae	N. Am.
Bromus catharticus Vahl	Poaceae	S. Am.
Buddleja davidii Franchet	Buddlejaceae	Chine
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus	Aizoaceae	S.Af.
Carpobrotus edulis (L.) R. Br.	Aizoaceae	S. Af.
Cenchrus incertus M. A Curtis	Poaceae	Am. trop, et subtrop.
Chenopodium ambrosioides L.	Chenopodiaceae	Am. trop.
Conyza bonariensis (L.) Cronq.	Asteraceae	Am.trop.
Conyza canadensis (L.) Cronq.	Asteraceae	N.Am
Conyza sumatrensis (Retz) E. Walker	Asteraceae	A. trop.
Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Ascherson & Graebner	Doaceae	S.Am
Cotula coronopifolia L.	Asteraceae	S.Af.
Cyperus eragrostis Lam.	Cyperaceae	Am. trop.
Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet	Fabaceae	W. Méd.
Cytisus striatus (Hill) Rothm.	Fabaceae	Médit.
Egeria densa Planchon	Hydrocharitaceae	S.Am.
Elodea canadensis Michaux	Hydrocharitaceae	N. Am
Epilobium ciliatum Rafin.	Onagraceae	N. Am.
Helianthus tuberosus L.	Asteraceae	N. Am.
Helianthus x laetiflorus Pers.	Asteraceae	N.Am.
Heracleum mantegazzianum gr.	Apiaceae	Caucase
Impatiens glandulifera Royle	Balsaminaceae	Himalaya
Impatiens parviflora DC.	Balsaminaceae	E. Sibér.
Lagarosiphon major (Ridley) Moss	Hydrocharitaceae	S. Af.
Lemna minuta H.B.K.	Lemnaceae	Am. trop
Lemna turionifera Landolt	Lemnaceae	N. Am.
Lindernia dubia (L.) Pennell	Scrophulariaceae	N.E. Am.
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet	Onagraceae	N. et S. Am.
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven	Onagraceae	N. et S. Am.
Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdcourt	Haloragaceae	S. Am.
Oenothera biennis gr.	Onagraceae	N. Am.

<i>Oxalis pes-caprae</i>	Oxalidaceae	S. Af.
<i>Paspalum dilatatum</i> Poiret	Poaceae	S. Am.
<i>Paspalum distichum</i> L.	Poaceae	Am. trop.
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) Aiton fil.	Pittosporaceae	Eur. Asie. orient.
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Polygonaceae	Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) Nakai	Polygonaceae	E. Asie.
<i>Reynoutria x bohemica</i> J. Holub	Polygonaceae	Orig. hybride
<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Ericaceae	Balkans/ Pén. ibér.
<i>Robinia pseudo-acacia</i> L.	Fabaceae	N. Am.
<i>Rumex cristatus</i> DC.	Polygonaceae	Grèce Sicile
<i>Rumex cuneifolius</i> Campd.	Polygonaceae	S. Am
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Asteraceae	S. Af.
<i>Solidago canadensis</i> L.	Asteraceae	N. Am
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Asteraceae	N. Am.
<i>Spartina anglica</i> C.E. Hubbard	Doaceae	S. Angleterre
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	Poaceae	Am. trop, subtropicale
<i>Symphytum asperum</i> gr.	Boraginaceae	Caucase-pers.
<i>Xanthium strumarium</i> gr.	Asteraceae	Am/Médit

-
-
- Invasives potentielles

Espèces	Famille	Origine
<i>Acacia longifolia</i> (Andrews) Willd.	Fabaceae	Australie
<i>Acacia retinodes</i> Schlecht.	Fabaceae	S. Australie
<i>Ambrosia tenuifolia</i> Sprengel	Asteraceae	S. Am
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Fabaceae	N. Am
<i>Aptenia cordifolia</i> (L. fil.) Schwantes	Aizoaceae	S. Af.
<i>Araujia sericifera</i> Brot.	Asclepiadaceae	S. Am
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Asteraceae	N. Am
<i>Atriplex sagittata</i> Borkh.	Chenopodiaceae	
<i>Azolla filicuiculoides</i> Lam	Azollaceae	Am.trop. + temp.
<i>Brassica tournefortii</i> Gouan	Brassicaceae	Med. As.
<i>Bunias orientalis</i> L.	Brassicaceae	S.-E. Eur
<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Carrière	Pinaceae	N. Af
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex WiUd.	Portulacaceae	N. Am.
<i>Conyza floribunda</i> H.B.K.	Asteraceae	Am. trop
<i>Crepis bursifolia</i> L.	Asteraceae	Ital.
<i>Cupressus macrocarpa</i> Hartweg	Cupressaceae	N. Am.
<i>Cyperus difformis</i> L.	Cyperaceae	Paleotemp.
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Swartz) Gould & C.A. Clarke	Poaceae	
<i>Eichornia crassipes</i> Solms. Laub.	Pontederiaceae	Brésil
<i>Elodea asparagoides</i> (L.) Kerguelen (=Medeola myrtifolia L.)	Liliaceae	N. Am.
<i>Elodea nuttallii</i> (Planchon) St. John	Hydrocharitaceae	N. Am.
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers.	Asteraceae	N. Am.
<i>Euonymus japonicus</i> L. fil.	Celastraceae	Sino-nippon
<i>Freesia corymbosa</i> (Burm.) N.E. Br.	Iridaceae	S. Af
<i>Galega officinalis</i> L.	Fabaceae	S.-E. Eur. As
<i>Gazania rigens</i> (L.) Gaertner	Asteraceae	S. Af.
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) Aiton fil.	Asclepiadaceae	S. et Af.
<i>Hakea sericea</i> Schrader	Proteaceae	S.E. Austr.

<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Balsaminaceae	N.Am
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Juncaceae	Am. pacifico-atl.
<i>Ligustrum lucidum</i> Aiton fil.	Oleaceae	Sino-jap
<i>Lonicera japonica</i> Thunb	Caprifoliaceae	Sino-Jap.
<i>Lycium barbarum</i> L.	Solanaceae	Chine
<i>Medicago arborea</i> L.	Fabaceae	Med.
<i>Morus alba</i> L.	Moraceae	E. Asie
<i>Nothoscordum borbonicum</i> Kunth	Liliaceae	S. Am. subtrop.
<i>Oenothera longiflora</i> L.	Onagraceae	S.Am.
<i>Oenothera striata</i> Link (= <i>O. stricta</i>)	Onagraceae	S.Am.
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill.	Cactaceae	C.Am.
<i>Opuntia monacantha</i> (Willd.) Haw.	Cactaceae	S.Am.
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vitaceae	N.E. Am.
<i>Pennisetum villosum</i> R Br. ex Fresen	Poaceae	Abyssinie
<i>Periploca graeca</i> L.	Asclepiadiaceae	E.Méd.
<i>Phyllostachys mitis</i> Rivière	Poaceae	Japon
<i>Phyllostachys nigra</i> (Lodd.) Munro	Poaceae	Japon
<i>Phyllostachys viridi-glaucescens</i> (Pair.) Riv.	Poaceae	Japon
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Rosaceae	Balk.-pers.
<i>Pyracantha coccinea</i> M. J. Roemer	Rosaceae	Méd.
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh.	Polygonaceae	Eurosib.
<i>Saccharum spontaneum</i> L.	Poaceae	S. As. N. et E. Afr.
<i>Salpichroa oranifolia</i> (Lam.) Baillon	Solanaceae	S.Am.
<i>Selaginella kraussiana</i> (G. Kunze) A. Braun	Selaginellaceae	S. et trop. Af.
<i>Senecio angulatus</i> L. fil.	Asteraceae	S.Af.
<i>Senecio deltoideus</i> Less.	Asteraceae	S.Af.
<i>Setaria parviflora</i> (Poirot) Kerguelen	Poaceae	C. Am.
<i>Sicyos angulata</i> L.	Cucurbitaceae	N.Am.
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam. (= <i>S. sublobatum</i> Willd. ex Roemer & Schultes)	Solanaceae	S.Am.
<i>Sporobolus neglectus</i> Nash	Poaceae	N.Am.
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Toney) Wood	Poaceae	N.Am.
<i>Tetragonia tetragonioides</i> (Pallas) O. Kuntze	Tetragoniaceae	Australie / Nlle-Zélande
<i>Tradescantia fluminensis</i> Velloso	Commelinaceae	S.Am
<i>Ulex europaeus</i> L. subsp. <i>latebracteatus</i> (Mariz) Rothm.	Fabaceae	Pén. Ibér.
<i>Ulex minor</i> Roth subsp. <i>Breoganii</i> Castroviejo & Valdés Bermejo	Fabaceae	Médit.
<i>Veronica persica</i> Poirot	Scrophulariaceae	W. As.
<i>Yucca filamentosa</i> L.	Liliaceae	N. Am.

Espèces à surveiller

Espèces	Famille	Origine
<i>Abutilon theophrastii</i> Medik.	Malvaceae	Rég. subpont
<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit.	Asteraceae	Pén. balk.
<i>Agave americana</i> L.	Agavaceae	C.Am.
<i>Alternanthera philoxeroides</i> (Martius) Griseb.	Amaranthaceae	
<i>Alternanthera caracasana</i> H.B.K.	Amaranthaceae	Am. trop.
<i>Amaranthus blitoides</i> S. Watson	Amaranthaceae	N.Am.
<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.	Amaranthaceae	Orig. incert.
<i>Amaranthus deflexus</i> L.	Amaranthaceae	S.Am.
<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Amaranthaceae	N.Am.
<i>Ambrosia coronopifolia</i> Torr. & A. Gray	Asteraceae	N.Am.
<i>Anchusa ochroleuca</i> M. Bieb.	Boraginaceae	S.E. Eur.
<i>Artemisia annua</i> L.	Asteraceae	Eurasie
<i>Asclepias syriaca</i> L.	Asclepiadaceae	N.Am.
<i>Bidens subalternans</i> L.	Asteraceae	S.Am.
<i>Boussaingaultia cordifolia</i> Ten.	Basellaceae	S. Am. sub trop
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent.	Moraceae	Tahiti
<i>Centaurea diffusa</i> Lam.	Asteraceae	S.E. Eur.
<i>Cordyline australis</i> (Forster) Endl.	Agavaceae	Nlle Zélande
<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.	Brassicaceae	N.Am.
<i>Cortaderia richardi</i>	Poaceae	Nlle Zélande
<i>Datura innoxia</i> Miller (= <i>D. metel</i> L.)	Solanaceae	Am.C.
<i>Datura stramonium</i> L.	Solanaceae	AM.
<i>Echinochloa colona</i> (L.) Link	Poaceae	Paléo/sub. trop
<i>Echinochloa muricata</i> (P. Beauv.) Fernald	Poaceae	N.Am.
<i>Echinochloa oryzoides</i> (Ard.) Fritsch	Poaceae	Asie
<i>Echinochloa phyllopogon</i> (Stapf) Koss.	Poaceae	Asie trop.
<i>Elaeagnus xebbingei</i> Hort	Elaeagnaceae	
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Elaeagnaceae	
<i>Eleusine indica</i> (L.) Gaertner	Poaceae	thermocosc.
<i>Eragrostis mexicana</i> (Hormem.) Link	Poaceae	Am.
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Asteraceae	N.Am.
<i>Eschscholzia californica</i> Cham.	Papaveraceae	N.Am.
<i>Euphorbia maculata</i> L.	Euphorbiaceae	N.Am.
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Asteraceae	S.Am.
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pavon	Asteraceae	S.Am.
<i>Gamochaeta americana</i> (Miller) Weddell	Asteraceae	Am.
<i>Gamochaeta subfalcata</i> (Cabrera) Cabrera	Asteraceae	N. et S. Am.
<i>Heteranthera limosa</i> (Swartz) Willd.	Pontederiaceae	Am.trop.
<i>Heteranthera reniformis</i> Ruiz & Pavon	Pontederiaceae	N. et S. Am.
<i>Hypericum gentianoides</i> L. (= <i>H. sarothra</i> Michaux)	Hypericaceae	N.Am.
<i>Hypericum mutilum</i> L.	Hypericaceae	N.Am.
<i>Impatiens balfouri</i> Hooker fil.	Balsaminaceae	Himalaya
<i>Ipheion uniflorum</i> (Lindley) Rafin. (= <i>Triteleia uniflora</i> Lindley)	Liliaceae	S.Am.
<i>Ipomoea indica</i> (Burm.) Merr.	Convolvulaceae	Amph. subtr
<i>Ipomoea purpurea</i> Roth	Convolvulaceae	Am.trop.
<i>Isatis tinctoria</i> L.	Brassicaceae	Asie
<i>Lemna aequinoctialis</i> Welw.	Lemnaceae	
<i>Lemna perpusilla</i> Torrey	Lemnaceae	Asie, Af. N. et S. Am.

<i>Lepidium virginicum</i> L.	Brassicaceae	Am.
<i>Mariscus rigens</i> (C. Presl) C.B. Clarke ex Chodat	Cyperaceae	
<i>Matricaria discoidea</i> DC. (= <i>Chamomilla suaveolens</i> (Pursh) Rjrd.)	Asteraceae	N.E.Asie
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Fabaceae	Eurasie
<i>Mirabilis jalapa</i> L.	Nyctaginaceae	S.Am.
<i>Nassella trichotoma</i> (Nées) Hackel in Arech.	Poaceae	S.Am.
<i>Nicotiana glauca</i> R.C. Graham	Solanaceae	S.Am.
<i>Nonea pallens</i> Petrovic	Boraginaceae	S.E. Eur.
<i>Oenothera humifusa</i> Nutt.	Onagraceae	
<i>Oenothera laciniata</i> Hill. (= <i>O. sinuata</i> L.)	Onagraceae	N.Am.
<i>Oenothera rosea</i> L'Hérit. ex Aiton	Onagraceae	N. Am. trop.
<i>Opuntia tuna</i> (L.) Miller	Cactaceae	W.Inde
<i>Oxalis articulata</i> Savigny	Oxalidaceae	S.Am.
<i>Oxalis debilis</i> H.B.K.	Oxalidaceae	S.Am.
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalidaceae	N.Am.
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth	Oxalidaceae	S. Am. trop.
<i>Panicum capillare</i> L.	Poaceae	N.Am.
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michaux	Poaceae	N.Am.
<i>Panicum hillmannii</i> Chase	Poaceae	
<i>Panicum miliaceum</i> L.	Poaceae	C.Asie
<i>Panicum schinzii</i> Hakel	Poaceae	
<i>Phytolacca americana</i> L.	Phytolaccaceae	N.Am.
<i>Pinus nigra</i> Arnold	Pinaceae	S.Eur.
<i>Platycladus orientalis</i> (L.) Franco	Cupressaceae	Chine
<i>Polygala myrtifolia</i> L.	Polygalaceae	S.Af.
<i>Rhus hirta</i> (L.) Sudworth (= <i>R. typhina</i> L.)	Anacardiaceae	N.Am.
<i>Ricinus communis</i> L.	Euphorbiaceae	Af.trop.
<i>Rorippa austriaca</i> (Crantz) Besser	Brassicaceae	Méd. orient.
<i>Rumex patientia</i> L.	Polygonaceae	S.E Eur.
<i>Secale montanum</i> Guss.	Poaceae	Médit.
<i>Senecio leucanthemifolius</i> Poiré subsp. <i>vernalis</i> (Waldst. & Kit.) Alexander (= <i>S. vernalis</i> W. & K.)	Asteraceae	E. et C. Eur.
<i>Setaria faberi</i> F. Hermann	Poaceae	
<i>Solanum bonariense</i> L.	Solanaceae	S.Am.
<i>Solanum linnaeanum</i> Hepper & Jaeger	Solanaceae	S.Af.
<i>Solanum mauritianum</i> Scop.	Solanaceae	Am.cent.
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Poaceae	E.Médit.
<i>Stenotaphrum secundatum</i> (Walter) O. Kuntze	Poaceae	Paantropical
<i>Tagetes minuta</i> L.	Asteraceae	S.Am.
<i>Tropaeolum majus</i> L.	Tropaeolaceae	S.Am.
<i>Verbesina alternifolia</i> (L.) Britton ex Learney	Asteraceae	Am.trop.
<i>Veronica peregrina</i> L.	Scrophulariaceae	N. et S. Am.
<i>Veronica persica</i> Poiré	Scrophulariaceae	S. W. Asie
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Asteraceae	S.Am.

Annexe 7 : Grille de calcul de l'indice Atmo

INDICES		Moyenne des maximums horaires SO2 (µg/m3)	Moyenne des moyennes journalières PM10 (µg/m3)	Moyenne des maximums horaires O3 (µg/m3)	Moyenne des maximums horaires NO2 (µg/m3)
1	Très bon	0 - 39	0 - 9	0 - 29	0 - 29
2	Très bon	40 - 79	10 - 19	30 - 54	30 - 54
3	Bon	80 - 119	20 - 29	55 - 79	55 - 84
4	Bon	120 - 159	30 - 39	80 - 104	85 - 109
5	Moyen	160 - 199	40 - 49	105 - 129	110 - 134
6	Médiocre	200 - 249	50 - 64	130 - 149	135 - 164
7	Médiocre	250 - 299	65 - 79	150 - 179	165 - 199
8	Mauvais	300 - 399	80 - 99	180 - 209	200 - 274
9	Mauvais	400 - 499	100 - 124	210 - 239	275 - 399
10	Mauvais	>=500	>=125	<=240	>=400